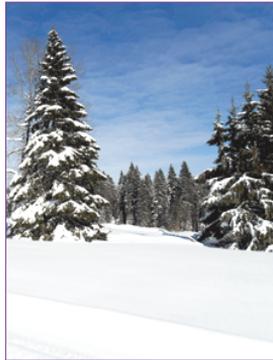


Numéro 179 - Décembre 2012

Annuaire de la statistique agricole 2012



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Direction Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt

Remerciements

Nous adressons nos remerciements pour leur participation à l'annuaire 2012 :

au contrôle laitier du Doubs, du Jura et de la Haute-Saône

au centre d'insémination artificielle du Doubs

à Jura Bétail

à Génélevage

à la SAFER de Franche-Comté

à la Mutualité Sociale Agricole de Franche-Comté

au Centre Régional de la Propriété Forestière

à l'Agence Bio

aux D.D.T. du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort

à FranceAgriMer

au SRETE de la DRAAF

au SRFD de la DRAAF

Avant-propos

2011 : une sécheresse printanière qui n'impacte pas le revenu agricole

L'année 2011 a été marquée par des conditions météorologiques exceptionnellement chaudes et sèches. En effet, une sécheresse sévère a frappé une large partie de l'Europe au premier semestre. Si cette grande douceur printanière a autorisé une mise à l'herbe précoce et une première coupe anticipée, le manque d'eau s'avère vite limitant pour la pousse de l'herbe, notamment en plaine. Ainsi, la production herbagère de printemps accuse un déficit d'un tiers. Néanmoins, les pluies estivales et la clémence automnale combleront quasi intégralement ce déficit.

Les cultures d'hiver sont en avance mais la sécheresse laisse craindre de faibles rendements. Heureusement, les pluies de juin et juillet inversent la tendance. Les rendements sont finalement corrects et la récolte est préservée. Le maïs atteint même un record de 100 qx/ha. Ces pluies auront également permis un bon remplissage des grappes et la récolte viticole est abondante.

L'impact de la sécheresse sur la production laitière est faible. Avec 10,7 millions d'hectolitres de lait livrés, la production franc-comtoise 2011 se situe dans la moyenne décennale. Le prix du lait, qui s'élève à 41,3 €/hl en moyenne annuelle soit 1,5 €/hl au-dessus du prix 2010, est en effet incitatif.

Afin de pallier la pénurie de fourrage, les éleveurs bovins réforment davantage leurs vaches. Malgré cet afflux, la cotation de la vache O franc-comtoise grimpe de 22 cts/kg en moyenne. Sur des marchés volatils et dans une ambiance morose liée à la crise, la tendance des prix des grandes cultures est baissière par rapport aux pics atteints fin 2010. Les cours restent cependant élevés. Les moyennes annuelles des prix franc-comtois pour le blé, le maïs et le colza sont 30% supérieures à celles de 2010. Tiré par les exportations, le prix du vin jurassien a continué de progresser de + 6%.

Grâce à cette bonne valorisation des principales productions régionales, la valeur de la production franc-comtoise croît de + 10,9 %. Ces bons résultats sont cependant grevés par la hausse des prix des intrants – aliments pour animaux, produits pétroliers, engrais – qui engendre une augmentation de + 8% en valeur des consommations intermédiaires. Finalement, le revenu courant avant impôt des exploitants agricoles franc-comtois augmente de + 8% en moyenne en 2011, ce qui permet au revenu agricole moyen franc-comtois d'atteindre un niveau élevé de 35 300 €, supérieur à la moyenne nationale. Différemment affectée par la hausse des charges et l'impact de la redistribution des aides PAC, l'évolution du revenu des exploitants varie cependant selon leur spécialisation.

Depuis 2009, l'agriculture biologique connaît une nouvelle phase de développement pour atteindre, en 2011, plus de 5% de la SAU franc-comtoise, ce qui place la région au 7^{ème} rang français. L'agriculture biologique, y compris les conversions, concerne 475 exploitations et s'étend sur 34 000 hectares.

Le Directeur régional
de l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt de Franche-Comté



Pascal WEHRLÉ

Sommaire

Utilisation du territoire	7
Répartition du territoire	8
Répartition des terres arables	10
Production végétale	13
Céréales	14
Oléagineux	16
Protéagineux	18
Cultures fourragères	19
Prairies de moins de 5 ans	20
Surface toujours en herbe	22
Vignes	24
Production animale	27
Cheptel bovin	28
Production bovine	30
Cheptels porcin, ovin, caprin, équin	32
Productions porcine, ovine, caprine	34
Effectifs et productions avicoles et cunicoles	35
Production d'œufs - apiculture	36
Insémination bovine	37
Production du lait, contrôle laitier	38
Exploitations agricoles	41
Exploitations agricoles	42
Superficie agricole utilisée	44
Main-d'œuvre des exploitations	46
Statut des exploitations	48
Foncier	51
Valeur vénale des terres	52
Indice des prix du fermage	55
Marché foncier et activité de la Safer	56
Moyens de production	59
Les amendements	60
Les engrais	61
La fertilisation	62
Indice des prix d'achat des moyens de production agricole	64
Revenus agricoles	67
Comptes de Franche-Comté	68
Comptes du Doubs	71
Comptes du Jura	72
Comptes de Haute-Saône	73
Comptes du Territoire de Belfort	74
Réseau d'information comptable agricole (Rica) 2010	75

Sommaire

Aides agricoles	79
PAC et aides directes	80
Droits à paiement unique	82
Aides liées aux productions végétales et animales	84
ICHN	86
Mesures agroenvironnementales	88
Installation	90
Modernisation	92
Agriculteurs en difficulté ou en cessation d'activité	94
Forêt	97
Répartition forestière	98
Taux de boisement par régions forestières	99
Exploitation forestière	100
Sciage du bois	102
Gestion forestière	104
Environnement	105
Agriculture biologique	106
Mesures agroenvironnementales territorialisées	108
Chasse et pêche	110
Enseignement agricole	111
Effectifs scolarisés à la rentrée 2012-2013	112
Effectifs par niveau	114
Origine géographique des élèves	116
Réussite aux examens 2012	117
Voie professionnelle	118
Apprentissage et formation professionnelle continue agricole	119
Localisation des établissements scolaires	120
Protection sociale agricole	121
Emplois salariés relevant de la MSA	122
Protection sociale des salariés agricoles	124
Protection sociale des exploitants agricoles	126
Industries Agroalimentaires	129
Abattages	130
Collecte et transformation du lait	132
Statistiques annuelles sur les entreprises	134
Aliments pour animaux	136
Glossaire	137
Index alphabétique	138

Utilisation du territoire

Utilisation du territoire

Répartition du territoire

Définition

Surface agricole utilisée (SAU) des exploitations : elle représente l'ensemble des terres des exploitations vouées à la production agricole dans la limite du champ géographique du département de localisation de l'exploitation. Elle comprend les terres arables, les cultures permanentes et la STH.

SAU du département : surface agricole mise en valeur par des exploitations + STH hors exploitation dans la limite du champ géographique du département.

SAU régionale : somme des SAU départementales

Terres arables : cf. page 10

Cultures permanentes : vignes et vergers.

Surfaces toujours en herbe (STH) : cf. page 22

Territoire agricole non cultivé : il comprend les landes non productives, les friches, les terres incultes, les landes non pâturées, les exploitations et les cultures permanentes abandonnées.

Surfaces boisées : comprennent les sols dont la couverture boisée est supérieure à 10% de la surface totale, ainsi que les peupleraies en plein. Cette définition est différente de celle de l'IGN (cf. page 98).

Autres territoires non agricoles : poste solde qui comprend toutes les eaux intérieures (étangs en rapport non compris), les terres stériles, les rochers, les parcs et jardins d'agrément, les sols des propriétés bâties (y compris les fermes), les routes, etc...

Surface totale : c'est la surface totale d'un territoire calculée par l'IGN à la demande du SSP (dernière mise à jour en 1976). Elle est différente de la surface cadastrée. En effet, l'ensemble du territoire n'est pas cadastré, en particulier les routes.

Présentation

Le territoire de la Franche-Comté s'étend sur une superficie de 1 631 milliers d'hectares, soit moins de 3% du territoire national. La forêt, composée de feuillus en plaine et essentiellement de résineux dans les massifs montagneux des Vosges et du Jura, occupe 45% du territoire régional. La Franche-Comté est ainsi la troisième région française la plus boisée.

En raison de l'importance de la superficie occupée par la forêt, la superficie agricole utilisée (SAU) ne s'étend que sur 44% du territoire franc-comtois alors qu'elle occupe plus de la moitié du territoire national. Les surfaces toujours en herbe prédominent largement et couvrent près de 60% de la SAU régionale. Dans le Doubs, cette proportion s'élève à 75%.

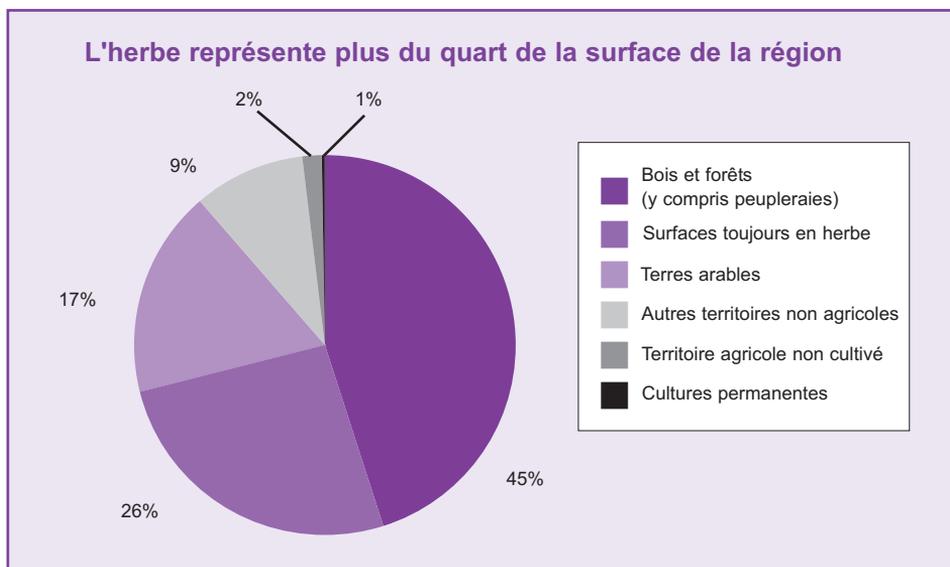
La prédominance de forêts et des surfaces en herbe limite ainsi la superficie consacrée aux terres arables, celles-ci ne représentant que 40% de la SAU régionale. Si l'on exclut les prairies artificielles et temporaires, cette proportion tombe à 30%. Parce qu'elles sont principalement situées en zone de plaine, 45% des terres arables régionales se trouvent en Haute-Saône. Dans ce département, ces surfaces cultivées essentiellement en céréales ou oléagineux couvrent ainsi plus de la moitié de la SAU. Entre 2000 et 2011, les terres arables, hors prairies artificielles et temporaires, ont reculé de plus de 5 000 hectares, essentiellement dans le Doubs et le Jura.

Utilisation du territoire

Répartition du territoire

Répartition du territoire					
unité : ha	Doubs	Jura	Haute-Saône	T. de Belfort	Franche-Comté
Terres arables	58 060	86 935	127 662	9 864	282 521
<i>dont céréales</i>	23 690	40 355	73 085	6 565	143 695
<i>dont oléagineux</i>	3 210	11 570	24 010	590	39 380
<i>dont fourrages annuels</i>	3 840	2 874	10 210	1 019	17 943
<i>dont prairies artificielles et temporaires</i>	26 760	29 400	17 800	1 590	75 550
<i>dont jachères</i>	200	1 250	1 280	45	2 775
Cultures permanentes	137	2 398	737	4	3 276
<i>dont vignes</i>	42	2 270	170	0	2 482
Surface toujours en herbe des exploitations	160 400	99 100	106 300	10 260	376 060
Surface Agricole Utilisée des exploitations du département	218 597	188 433	234 699	20 128	661 857
SAU du département	236 843	208 970	250 930	20 748	717 491
Territoire agricole non cultivé	5 217	7 312	14 875	2 882	30 286
Surfaces boisées (yc. peupleraies)	228 200	245 600	235 000	26 200	735 000
Etangs en rapport	30	800	2 000	1 130	3 960
Autres territoires non agricoles	55 600	42 200	36 200	10 100	144 100
SURFACE TOTALE (IGN)	525 890	504 882	539 005	61 060	1 630 837

Sources : Agreste - SAA semi-définitive 2011 et IGN



Source : Agreste - SAA semi-définitive 2011

Utilisation du territoire

Répartition des terres arables

Définition

Les terres arables incluent les cultures annuelles à savoir les céréales, les oléagineux, les protéagineux, les cultures industrielles, les cultures fourragères (y compris prairies artificielles et prairies de moins de cinq ans), les jardins familiaux et les jachères.

Jardins familiaux : superficies de faible importance, destinées à la culture de produits pour la consommation du ménage. Une distinction est faite entre les jardins des exploitants agricoles et ceux des autres ménages (en particulier les «jardins ouvriers»). Les jardins des autres ménages ne sont pas comptabilisés ici.

Jachères : la jachère correspondait historiquement à l'état de repos d'un an après une ou deux céréales à paille. L'année sans récolte n'était pas sans travaux du sol, notamment pour maîtriser les mauvaises herbes, éviter le ruissellement et enfouir la matière organique.

Cette pratique a quasiment disparu, mais non complètement : certaines parcelles ne peuvent pas être semées certaines années pour des raisons accidentelles (climat, exploitation vacante...). D'où la persistance de jachère, qualifiée de «conjoncturelle».

Depuis 1992, les jachères sont définies comme suit : terres non mises en culture ou portant des cultures non destinées à être récoltées. Ces parcelles correspondent donc à la jachère dite «agronomique» qui comprend la jachère «conjoncturelle» et la jachère au titre du gel PAC aidée non industrielle.

Présentation

En 2011, les terres arables s'étendent sur 282 500 hectares dont 45% dans le seul département de la Haute-Saône. La fin de la jachère réglementaire depuis 2008 a considérablement réduit la surface des terres non mises en culture, passée de 11 600 hectares en 2000 à moins de 2 800 hectares en 2011. Cette superficie libérée a permis une hausse de la sole des cultures annuelles, en particulier celle consacrée aux céréales.

Les surfaces cultivées en céréales ont ainsi gagné 5 000 hectares depuis 2000 et représentent désormais un peu plus de la moitié des terres arables. Le blé tendre est la principale céréale cultivée en Franche-Comté. La sole de blé tendre a progressé de 13% depuis 2000 et s'étend sur environ 70 000 hectares. Ensuite, l'orge, dont la sole a diminué de moitié en trente ans, et le maïs cultivé pour le grain occupent chacun environ 30 000 hectares.

La surface en oléagineux a progressé de 1 500 hectares entre 2000 et 2011 et approche désormais les 40 000 hectares. Cette hausse concerne uniquement le colza tandis que les surfaces semées en tournesol et soja reculent.

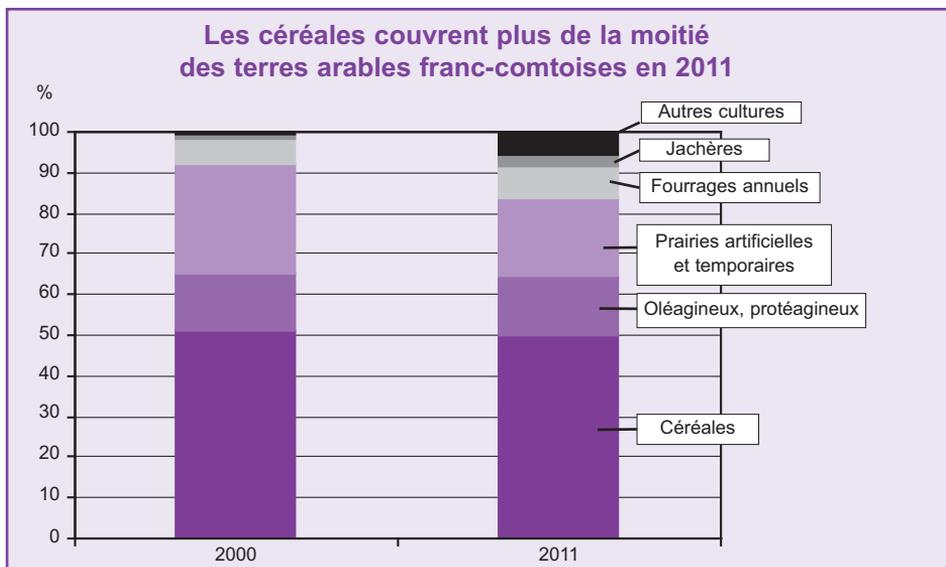
Suite à la fermeture en 2008 de la sucrerie d'Aiserey située en Côte d'Or, la betterave sucrière qui occupait jusque là environ 1 000 hectares, a cessé d'être cultivée en Franche-Comté. En revanche, avec près de 1 000 hectares en 2011, la culture de légumes de plein champ progresse. Cette culture est principalement implantée dans la région du Finage, aux confins du Jura et de la Côte d'Or.

Utilisation du territoire

Répartition des terres arables

Répartition des terres arables					
unité : ha	Doubs	Jura	Haute-Saône	T. de Belfort	Franche-Comté
Céréales	23 690	40 355	73 085	6 565	143 695
Oléagineux	3 210	11 570	24 010	590	39 380
Protéagineux	145	275	635	25	1 080
Betteraves industrielles	0	0	0	2	2
Plantes à fibres	0	50	370	0	420
Pommes de terre	30	18	41	7	96
Légumes frais	48	830	51	11	940
Fleurs et plantes ornementales	50	4	17	4	75
Semences et plants divers	0	150	0	0	150
Choux, racines et tubercules fourragers	40	50	50	0	140
Fourrages annuels	3 840	2 874	10 210	1 019	17 943
Prairies artificielles et temporaires	26 760	29 400	17 800	1 590	75 550
Jardins et vergers familiaux des exploitants	45	66	61	6	178
Jachères	200	1 250	1 280	45	2 775
Autres	2	43	52	0	97
Total terres arables	58 060	86 935	127 662	9 864	282 521

Source : Agreste - SAA semi-définitive 2011



Source : Agreste - SAA semi-définitive 2011

Production végétale

Production végétale

Céréales

Définition

Il s'agit ici de l'ensemble de la production récoltée, et non de la seule production commercialisée (ou livrée). Les céréales récoltées en grain et utilisées soit pour la semence, soit pour l'alimentation animale à la ferme sont incluses. En revanche, les céréales récoltées en vert (fourrages) sont exclues.

Blé tendre : utilisé pour la panification et l'incorporation aux aliments pour animaux, il se sème presque exclusivement à l'automne. Les semis de printemps n'ont lieu que si les conditions climatiques n'ont pas permis les emblavures d'automne. Les blés alternatifs semés avant le 15 février sont rangés dans la catégorie «blés d'hiver». Postérieurement à cette date, ils sont classés en «blés de printemps».

Orge : céréale à paille destinée, soit à l'alimentation animale, soit à la fabrication de malt, selon les variétés. Figurent ici l'orge (2 rangées de grains sur l'épi) et l'escourgeon (6 rangées de grains sur l'épi).

Avoine : céréale à paille destinée surtout aux chevaux et aux volailles. Elle peut être aussi utilisée pour l'affouragement en vert ou l'ensilage (avoine-fourrage).

Maïs : céréale à grand développement très exigeante en eau. Le grain, utilisé en alimentation du bétail entre aussi dans la fabrication de nombreux produits industriels. Est compté ici le maïs récolté en grain ou en épi, conservé généralement en sec.

Triticale : céréale fourragère hybride du blé et du seigle. Il pousse bien en altitude où il peut remplacer l'orge.

Présentation

Malgré la sécheresse du printemps qui aurait pu affecter la production de céréales, les pluies revenues à partir de juin ont permis de préserver la récolte 2011. Celle-ci augmente même de + 1,7% par rapport à la production de 2010.

La sole de céréales perd 500 hectares en raison notamment de la baisse des emblavements de blé et de triticale. Les superficies en blé diminuent et perdent 2 500 hectares sur l'ensemble de la région. La sole de triticale diminue dans trois départements et reste stable dans le Territoire de Belfort. In fine, elle perd 800 hectares en un an.

Pour les orges, les évolutions diffèrent selon les départements. En légère baisse dans le Doubs et le Jura, les superficies sont stables en Haute-Saône et dans le Territoire de Belfort. Les superficies en avoine continuent de chuter, avec une baisse de - 15% par rapport à l'année précédente.

En dix ans, toutes les surfaces en céréales à paille ont progressé, sauf celles en orge qui diminuent de 4 800 ha. La plus forte évolution est celle du triticale dont la sole augmente de 3 200 ha soit + 56%. Viennent ensuite les surfaces en blé qui augmentent de 8 700 ha, suivies dans une moindre mesure de celles en maïs qui gagnent 1 000 ha.

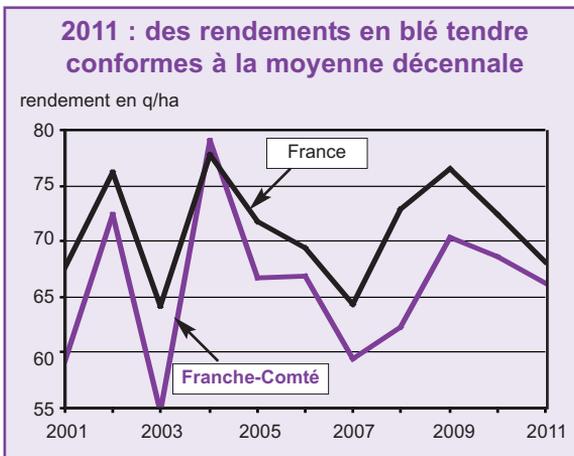
Le rendement des céréales à paille a diminué entre 2010 et 2011, hormis celui du maïs qui bat son record historique. Malgré des pronostics alarmants au moment du semis, la récolte 2011 de maïs est excellente. Le rendement moyen atteint 105 q/ha, niveau record jamais atteint en Franche-Comté. En Franche-Comté, le rendement en blé est conforme à la moyenne des 10 dernières années et se situe à 66 q/ha. Quant au rendement des orges, il est en baisse de 7 q/ha par rapport au rendement moyen décennal.

Production végétale

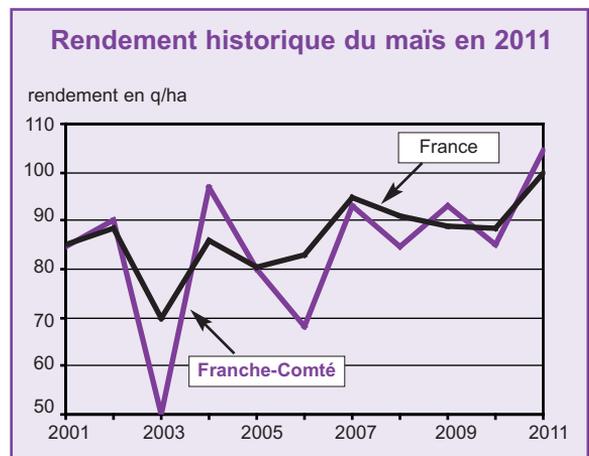
Céréales

Céréales							
unités : S = surface en ha R = rendement en q/ha P = production en quintaux		Doubs	Jura	Haute-Saône	T. de Belfort	Franche-Comté	France
Blé tendre	S	8 010	18 405	38 545	2 775	67 735	4 990 098
	R	62	68	66	72	66	68
	P	495 520	1 248 750	2 541 730	199 580	4 485 580	339 885 747
Orges	S	6 475	8 240	15 260	735	30 710	1 544 608
	R	52	56	56	65	55	57
	P	337 700	458 880	850 900	47 650	1 695 130	87 747 795
Maïs	S	4 925	10 420	14 230	2 590	32 165	1 593 207
	R	105	109	102	106	105	100
	P	517 125	1 135 780	1 451 460	274 540	3 378 905	158 891 941
Triticale	S	2 540	1 920	3 140	330	7 930	391 010
	R	55	50	53	65	53	51
	P	139 700	96 000	166 420	21 450	423 570	19 859 391
Autres céréales	S	1 740	1 370	1 910	135	5 155	675 096
	R	43	40	41	42	42	47
	P	75 670	54 560	78 895	5 630	214 755	31 690 507
Total céréales	S	23 690	40 355	73 085	6 565	143 695	9 194 019
	R	66	74	70	84	71	69
	P	1 565 715	2 993 970	5 089 405	548 850	10 197 940	638 075 381

Source : Agreste - SAA semi-définitive 2011



Source : Agreste - SAA



Source : Agreste - SAA

Oléagineux

Définition

Colza : il est destiné à l'huilerie pour la production d'huile alimentaire ou à destination industrielle. Ainsi, le colza énergétique destiné à produire du biocarburant est compté ici. En revanche, le colza fourrager est comptabilisé dans les cultures fourragères.

Soja : il est destiné, soit à la trituration pour produire de l'huile, soit à l'incorporation dans l'alimentation animale.

Tournesol : comme le colza, il est destiné à l'huilerie pour la production d'huile alimentaire ou pour la fabrication de carburant.

Présentation

La sole oléagineuse augmente de 1,4% entre 2010 et 2011, grâce notamment à l'augmentation des superficies en colza et dans une moindre mesure, à celles en soja. A lui seul, le colza représente 73% des superficies en oléagineux.

La Haute-Saône est le département franc-comtois développant la plus forte surface oléagineuse avec 63% de l'ensemble, suivi du Jura (27%) et du Doubs (8%).

Malgré une deuxième année consécutive de baisse, la production 2011 de colza est l'une des meilleures des dix dernières années. La production de tournesol augmente de + 20% par rapport à l'année précédente et celle du soja progresse de + 12%.

En 2010, la culture du lin a fait son apparition dans la région, sur 200 ha. Cette plante est cultivée pour sa richesse en oméga3, connus pour protéger l'organisme contre certaines maladies.

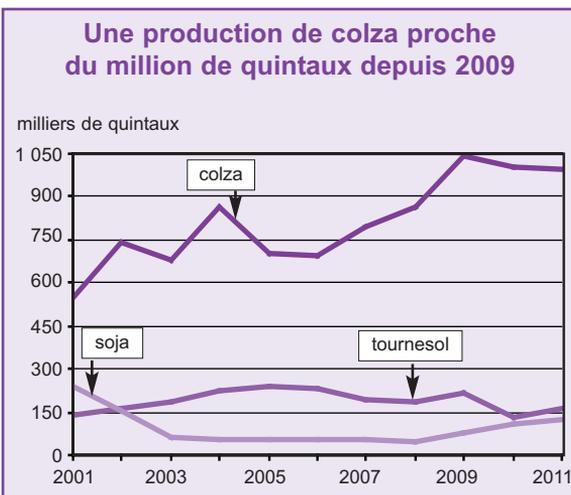
En dix ans, les surfaces d'oléagineux ont évolué différemment selon les cultures. L'évolution de surface la plus forte est celle du colza qui gagne 4 750 ha, soit + 20%. La sole de tournesol est globalement stable à 5 700 ha, avec un pic enregistré en 2006 à 9 500 ha.

Production végétale

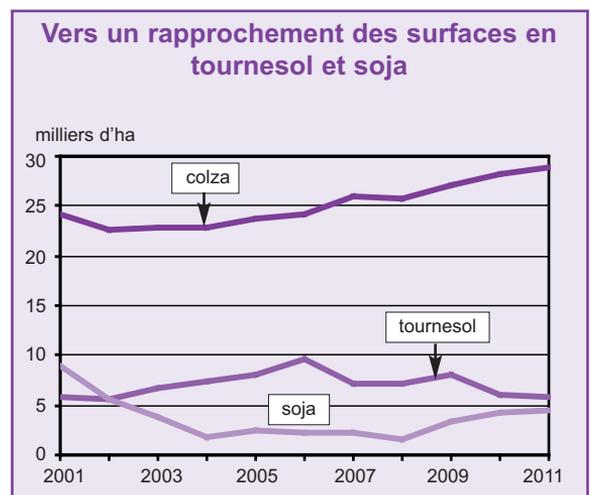
Oléagineux

Oléagineux							
unités : S = surface en ha R = rendement en q/ha P = production en quintaux		Doubs	Jura	Haute-Saône	T. de Belfort	Franche-Comté	France
Colza	S	2 200	5 810	20 350	590	28 950	1 555 937
	R	34	32	35	38	34	35
	P	74 800	185 920	712 250	22 420	995 390	53 688 147
Tournesol	S	330	3 130	2 250	0	5 710	741 480
	R	28	29	27	0	28	25
	P	9 240	90 770	60 750	0	160 760	18 845 641
Soja	S	620	2 575	1 290	0	4 485	41 569
	R	26	27	27	0	27	29
	P	16 120	69 525	34 830	0	120 475	1 225 175
Total oléagineux	S	3 210	11 570	24 010	590	39 380	2 363 934
	R	32	30	34	38	33	31
	P	101 240	347 205	809 990	22 420	1 280 855	74 262 566

Source : Agreste - SAA semi-définitive 2011



Source : Agreste - SAA



Source : Agreste - SAA

Production végétale

Protéagineux

Définition

Les **protéagineux** sont des plantes annuelles appartenant au groupe des légumineuses, cultivées pour leur richesse en protéines.

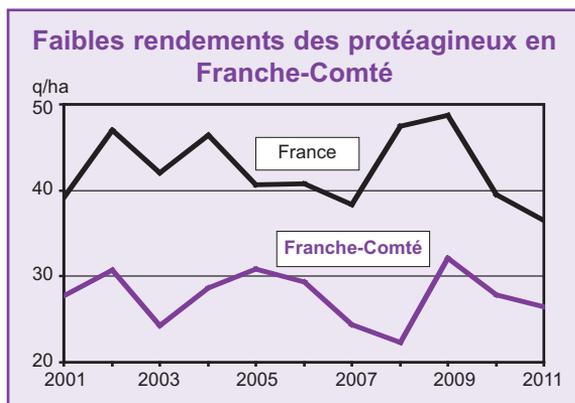
Les principaux protéagineux produits en France sont le pois, la fève et le lupin.

Présentation

Malgré un triplement des surfaces en pois et fèves depuis 2001, ces cultures restent marginales en Franche-Comté. Les rendements demeurent faibles dans la région, à l'instar de ceux enregistrés en 2011. Quant au lupin, la surface plantée diminue d'année en année.

Protéagineux							
unités : S = surface en ha R = rendement en q/ha P = production en quintaux		Doubs	Jura	Haute-Saône	T. de Belfort	Franche-Comté	France
Féveroles et fèves	S	50	145	300	25	520	91 409
	R	22	22	25	20	24	38
	P	1 100	3 190	7 500	500	12 290	3 445 379
Pois protéagineux	S	80	130	320	0	530	183 418
	R	28	28	30	0	29	36
	P	2240	3 640	9 600	0	15 480	6 636 414
Lupin doux	S	10	0	15	0	25	3 486
	R	25	0	25	0	25	21
	P	250	0	375	0	625	74 923
Total protéagineux	S	140	275	635	25	1075	278 313
	R	26	25	28	20	26	36
	P	3 590	6 830	17 475	500	28 395	10 156 716

Source : Agreste - SAA semi-définitive 2011



Source : Agreste - SAA

Cultures fourragères

Définition

Maïs fourrage : il comprend le maïs récolté plante entière, ensilé et utilisé comme fourrage pour l'alimentation du bétail. Le maïs pour déshydratation est compris dans ce poste également. Le maïs grain ensilé est compté en céréales.

Présentation

En Franche Comté, le maïs constitue l'essentiel des cultures fourragères (99%). Depuis 20 ans, les surfaces sont stables, proche de 20 000 ha. En 2011, les très bons rendements en maïs ont permis de constituer des réserves avec moins de surfaces. Une partie des surfaces consacrées habituellement au fourrage a ainsi pu être récoltée en maïs grain, dont le prix était très attractif.

Maïs fourrage							
unités :		Doubs	Jura	Haute-Saône	T. de Belfort	Franche-Comté	France
S	= surface en ha						
R	= rendement en q/ha						
P	= production en quintaux						
Maïs	S	3 800	2 750	10 190	1 000	17 740	1 412 574
	R	140	150	140	150	142	134
	P	532 000	412 500	1 426 600	150 000	2 521 100	188 813 861

Source : Agreste - SAA semi-définitive 2011



Source : Agreste - SAA

Prairies de moins de 5 ans

Définition

Prairies artificielles : prairies annuelles ensemencées exclusivement en légumineuses (trèfle, luzerne, sainfoin, lotier, etc...). Le rendement tient compte des différentes coupes au cours de la campagne.

Prairies temporaires : prairies ensemencées en graminées fourragères ou en mélange avec des légumineuses. Elles sont fauchées ou pâturées. Leur flore est composée d'au moins 20% de graminées semées. Ces prairies sont dites temporaires jusqu'à leur 6^{ème} année d'exploitation.

Présentation

Avec 3 900 ha en 2011, la surface des prairies artificielles retrouve son niveau du début de la décennie précédente.

En revanche, la surface des prairies temporaires est en baisse constante depuis plusieurs années. Elle a perdu 14 000 ha en dix ans, soit parce que ces prairies n'ont pas été ressemées, soit parce qu'elles ont été retournées et ensemencées en cultures annuelles. La majeure partie de ces hectares perdus est désormais classée en prairies permanentes.

En 2011, les prairies de moins de cinq ans représentent 31% du total de la surface des prairies dans le Jura alors que, dans les trois autres départements comtois, cette part ne représente que 16%.

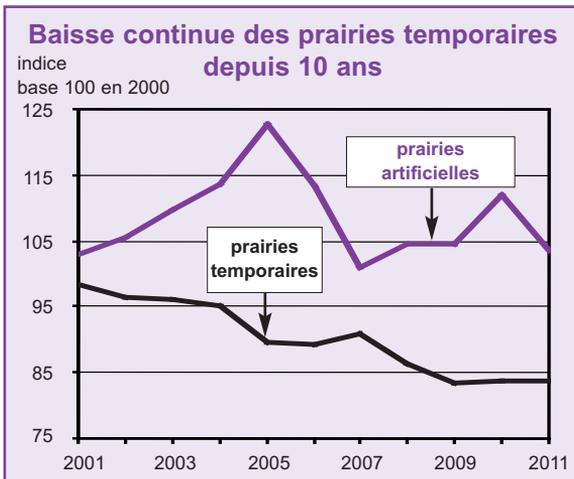
Si l'on excepte l'année 2003 atypique du fait de la sécheresse, les rendements annuels des prairies temporaires oscillent entre 60 et 75 quintaux/hectare en Franche-Comté.

Production végétale

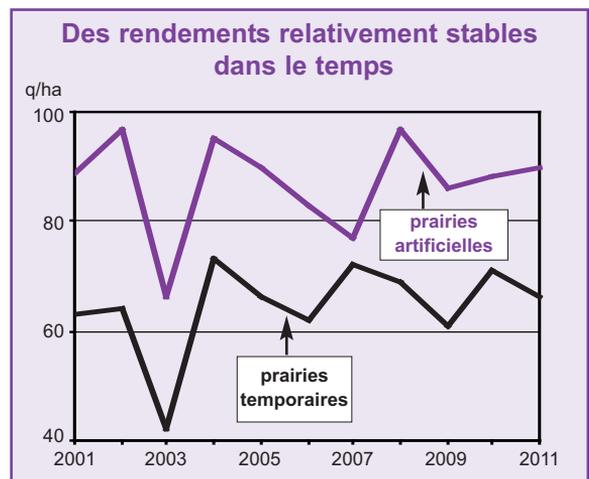
Prairies de moins de 5 ans

Prairies de moins de 5 ans						
unités : S = surface en ha R = rendement en q/ha P = production en quintaux		Doubs	Jura	Haute- Saône	T. de Belfort	Franche-Comté
Luzerne	S	0	0	270	0	270
	R	0	0	100	0	100
	P	0	0	27 000	0	27 000
Total prairies artificielles	S	760	800	2 200	150	3 910
	R	90	90	90	102	90
	P	68 400	72 000	198 000	15 300	353 700
Total prairies temporaires	S	26 000	28 600	15 600	1 440	71 640
	R	59	73	65	71	66
	P	1 534 000	2 087 800	1 014 000	102 240	4 738 040
Total prairies de moins de 5 ans	S	26 760	29 400	17 800	1 590	75 550
	R	60	73	68	74	67
	P	1 602 400	2 159 800	1 212 000	117 540	5 091 740

Source : Agreste - SAA semi-définitive 2011



Source : Agreste - SAA



Source : Agreste - SAA

Surfaces toujours en herbe

Définition

Surfaces toujours en herbe (STH) : prairies destinées à la production de plantes fourragères herbacées vivaces. Elles comprennent les prairies semées depuis plus de cinq ans et les prairies naturelles non semées, dont la production est d'au moins 1 500 unités fourragères à l'hectare. Cette production suffit à couvrir les besoins d'une unité gros bétail (par exemple un gros bovin ou cinq brebis) à l'hectare pendant six mois.

Surfaces toujours en herbe (STH) peu productives : il s'agit de parcours, landes productives, alpages... Ces surfaces en herbe sont essentiellement pâturées. Une partie de la superficie est souvent occupée par une végétation ligneuse ou semi-ligneuse. Leur production est inférieure au seuil de 1 500 unités fourragères à l'hectare.

Les surfaces toujours en herbe peuvent être soit exploitées en propre par les exploitations (STH des exploitations) soit exploitées sous forme collective (STH hors exploitations).

Les données présentées ici concernent les deux formes d'exploitation.

Présentation

Entre 2000 et 2011, la STH franc-comtoise n'a que très faiblement progressé (+ 1 400 ha). Néanmoins, un retournement de tendance a eu lieu en 2004. De 2000 à cette date, la STH a reculé de 3 800 ha, dans le prolongement du mouvement entamé au cours de la décennie précédente. A partir de 2004, le phénomène s'est inversé. La STH a ainsi progressé de 5 200 ha entre cette date et 2011. Ces surfaces supplémentaires proviennent, en partie, des prairies temporaires qui n'ont pas été retournées et qui sont désormais classées en prairies permanentes.

Les rendements des surfaces toujours en herbe sont en règle générale le reflet de la météo de l'année. En 2011, la sécheresse du printemps a affecté la production de tous les départements comtois. La première coupe a été largement impactée par ces conditions météorologiques. Les coupes suivantes, ont nettement réduit le déficit.

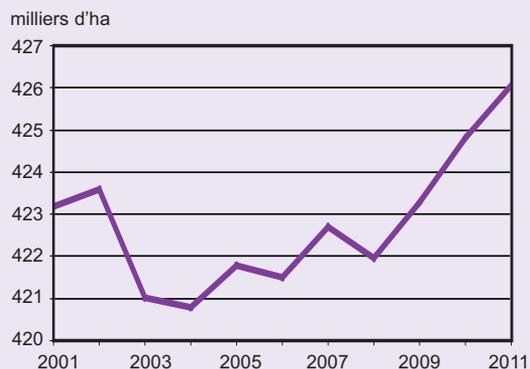
Production végétale

Surfaces toujours en herbe

Surfaces toujours en herbe (STH)						
unités :		Doubs	Jura	Haute-Saône	T. de Belfort	Franche-Comté
S = surface en ha						
R = rendement en q/ha						
P = production en quintaux						
Prairies naturelles ou semées depuis plus de 6 ans	S	157 150	96 600	110 000	10 220	373 970
	R	52	44	56	65	51
	P	8 171 800	4 250 400	6 160 000	664 300	19 246 500
STH peu productives	S	19 100	22 300	9 900	780	52 080
	R	24	23	23	24	23
	P	458 400	512 900	227 700	18 720	1 217 720
Total STH	S	176 250	118 900	119 900	11 000	426 050
	R	49	40	53	62	48
	P	8 630 200	4 763 300	6 387 700	683 020	20 464 220

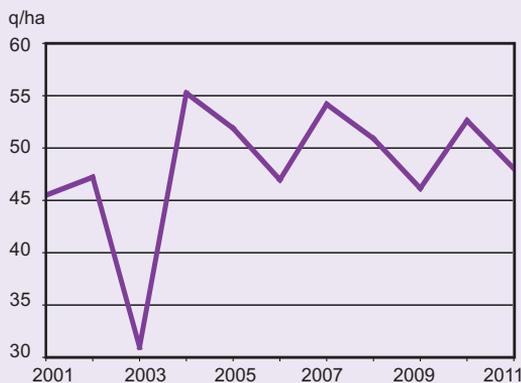
Source : Agreste - SAA semi-définitive 2011

Les surfaces toujours en herbe en hausse depuis 2004



Source : Agreste - SAA

Les rendements des STH, reflet de la météo de l'année



Source : Agreste - SAA

Production végétale

Vignes

Définition

Les vignes sont classées en vignes à raisin de table et vignes à raisin de cuve.

En 2010, dans le cadre de la nouvelle organisation commune de marché viti-vinicole, les pays de l'Union Européenne ont adopté une nomenclature commune pour le classement des produits de la vigne. La production des vins bénéficiant d'une indication géographique (AOP/IGP avec ou sans cépage) est encadrée par une réglementation stricte définie au niveau européen.

Vins à appellation d'origine protégée (AOP) avec ou sans mention de cépage hors vins doux naturels (VDN) et hors vins pour eaux-de-vie : ils doivent répondre à certaines conditions d'aire de production, de cépages, de rendement, de degré alcoolométrique. Ce poste comprend les vins tranquilles et ceux qui seront transformés en « Crémant du Jura ».

Vins avec indication géographique protégée (IGP) avec ou sans mention de cépage : les aires de production sont délimitées géographiquement et la liste des cépages donnant droit à appellation est fixée par la réglementation. L'ensemble des vins produits dans la région hors aire AOP des vins du Jura peuvent prétendre à l'indication géographique « Vins de Franche-Comté » complétée ou non par le nom du cépage et l'unité géographique.

Récolte de vins sans indication géographique : figurent notamment ici les vins de table, les vins à usages industriels (fabrication de vinaigre), les VDN autres qu'en AOP, les vins de liqueurs, les vins sans alcool et les boissons faiblement alcoolisées à base de moût de raisin (« pétillants » de raisin).

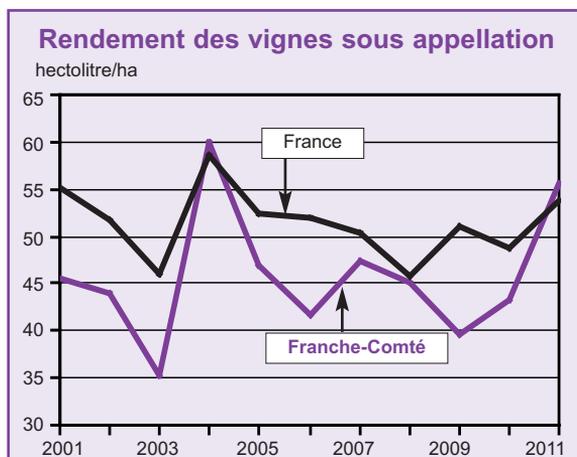
Deux autres catégories, Vins doux naturels en AOP et Vins pour eaux de vie AOP existent mais ne sont pas mentionnées ici car non produites en Franche-Comté.

Présentation

Le vignoble franc-comtois en production s'étend sur une superficie relativement stable de 2 300 hectares, essentiellement sur les coteaux du Revermont dans le département du Jura. L'ensemble de la récolte viticole est vinifié.

La Franche-Comté compte 4 AOP (« Côtes du Jura », « Arbois », « Château-Chalon » et « L'Etoile ») et 2 AOP produits (« Crémant du Jura » et « Macvin du Jura »).

La récolte agronomique de vin a atteint un très bon niveau en 2011. L'absence de gel tardif, des conditions estivales en avril-mai qui ont préservé les vignes de toute pression phytosanitaire et des pluies à partir de juin qui ont rempli les grappes, ont permis une récolte abondante. Dans le Jura, le rendement des vins en AOP a atteint 56 hl/ha, soit l'un des meilleurs de la décennie. Selon les cépages, les rendements sont de 20 à 50% supérieurs aux rendements 2010.



Source : Agreste - SAA

Le vignoble en Franche-Comté					
	Doubs	Jura	Haute-Saône	Franche-Comté	France
Surface (en ha)	37	2 128	133	2 298	764 152
Rendement en raisin (q/ha)	48	73	52	72	86
Production de raisin (quintaux)	1 782	156 274	6 867	164 923	65 907 477

Source : Agreste - SAA semi-définitive 2011

Production de vin en Franche-Comté						
unités : S = surface en ha R = rendement en hl/ha P = production en quintaux		Doubs	Jura	Haute-Saône	Franche-Comté	France
Ensemble	S	37	2 128	133	2 298	758 398
	R	36	55	39	54	67
	P	1 340	117 499	5 163	124 002	51 107 752
Récolte agronomique en AOP hors VDN	S	0	1 968	0	1 968	434 118
	R	0	56	0	56	54
	P	0	109 300	0	109 300	23 330 725
<i>dont vin blanc</i>	P	0	77 013	0	77 013	8 470 229
<i>dont vins rouge et rosé</i>	P	0	32 287	0	32 287	14 860 496
Récolte agronomique en IGP	S	13	10	79	102	188 197
	R	39	46	47	46	75
	P	510	464	3 716	4 690	14 121 971
<i>dont vin blanc</i>	P	425	313	1 827	2 565	3 352 536
<i>dont vins rouge et rosé</i>	P	85	151	1 889	2 125	10 769 435
Récolte de vins sans IG	S	24	150	54	228	50 171
	R	35	52	27	44	92
	P	830	7 735	1 447	10 012	4 616 808
<i>dont vin blanc</i>	P	360	4 462	470	5 292	1 504 693
<i>dont vins rouge et rosé</i>	P	470	3 273	977	4 720	3 112 115

Source : Agreste - SAA semi-définitive 2011

Production animale

Cheptel bovin

Définition

Vaches : femelles ayant vêlé au moins une fois. Les femelles qui ont été saillies ou inséminées mais qui n'ont eu que des avortements sont comptabilisées avec les génisses.

Vaches laitières : vaches dont le lait est commercialisé ou utilisé pour la consommation familiale.

Vaches nourrices, vaches allaitantes : vaches dont le lait sert principalement à nourrir les veaux. Elles sont le plus souvent têtées.

Génisses laitières : femelles de plus d'un an destinées à devenir des vaches laitières.

Génisses nourrices : femelles de plus d'un an destinées à devenir des vaches nourrices.

Génisses de boucherie : femelles maigres ou en finition destinées à la boucherie, quelle que soit leur race.

Mâles de type laitier/viande : mâles maigres ou en engraissement, castrés (bouvillons, bœufs) ou non (taurillons), maigres ou en finition, destinés à la boucherie.

Présentation

L'élevage bovin est largement dominant en Franche-Comté. 60% du potentiel de production agricole est lié aux bovins. Le cheptel franc-comtois de vaches, de près de 243 000 têtes, ne représente toutefois que 3% du cheptel français.

L'élevage bovin régional est avant tout un élevage laitier. Quatre vaches franc-comtoises sur cinq sont des vaches laitières. Cependant, depuis 10 ans, alors que les effectifs de vaches allaitantes se maintiennent, ceux de vaches laitières reculent de presque - 10%. Grâce à l'amélioration de la productivité des vaches laitières, les éleveurs franc-comtois réussissent en effet à produire autant, voire plus, de lait avec moins de vaches (cf. thème « production du lait et contrôle laitier »). Le cheptel franc-comtois de vaches laitières résiste cependant mieux à l'érosion que le cheptel français, qui subit une baisse de - 15% entre 2001 et 2011.

Le Doubs est le département où l'élevage bovin est le plus spécialisé laitier. Près de la moitié des vaches laitières franc-comtoises sont dans des élevages du Doubs et 93% des vaches du Doubs sont des laitières. Par contre, six vaches nourrices sur dix sont dans des élevages haut-saônois.

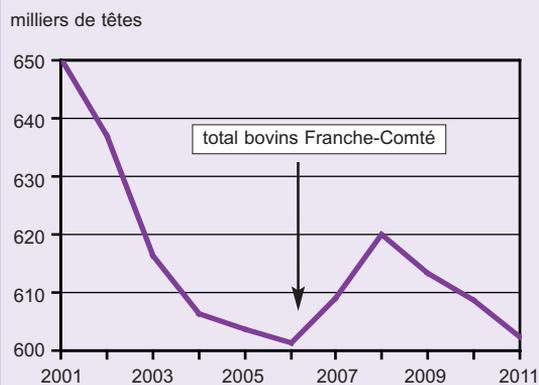
La région se caractérise par un faible développement de l'engraissement. Les effectifs de veaux de boucherie et de bovins de plus d'un an en engraissement ne représentent en effet qu'un quart du nombre de vaches, contre un tiers au niveau national.

Cheptel bovin						
Unité : têtes	Doubs	Jura	Haute-Saône	T. de Belfort	Franche-Comté	France
Total vaches	98 840	60 420	75 760	7 830	242 850	7 759 366
<i>dont vaches laitières</i>	92 110	51 030	47 600	5 070	195 810	3 656 299
<i>dont vaches nourrices</i>	6 730	9 390	28 160	2 760	47 040	4 103 067
Total bovins de moins d'un an *	54 680	34 500	51 380	4 730	145 290	4 836 377
<i>dont femelles de moins d'un an</i>	44 260	25 500	30 720	2 900	103 380	2 871 116
<i>dont mâles de moins d'un an</i>	10 420	9 000	20 660	1 830	41 910	1 965 261
Total bovins de 1 à 2 ans	46 910	28 920	39 050	3 500	118 380	3 289 028
<i>dont génisses laitières</i>	36 470	19 240	16 300	1 540	73 550	1 150 174
<i>dont génisses nourrices</i>	2 100	810	9 050	790	12 750	942 068
<i>dont génisses de boucherie</i>	2 250	3 850	2 940	300	9 340	355 634
<i>dont mâles laitiers</i>	3 950	2 460	5 120	400	11 930	331 891
<i>dont mâles viande</i>	2 140	2 560	5 640	470	10 810	509 261
Total bovins de plus de 2 ans	30 940	21 130	27 830	2 490	82 390	2 414 945
<i>dont génisses laitières</i>	25 390	15 300	14 580	1 160	56 430	806 066
<i>dont génisses nourrices</i>	1 570	1 000	7 240	650	10 460	879 259
<i>dont génisses de boucherie</i>	1 850	3 420	2 770	310	8 350	322 271
<i>dont mâles laitiers</i>	1 300	660	1 360	100	3 420	140 325
<i>dont mâles viande</i>	830	750	1 880	270	3 730	267 024
Veaux de boucherie	3 860	4 640	4 800	230	13 530	671 417
Total bovins	235 230	149 610	198 820	18 780	602 440	18 971 133

* hors veaux de boucherie

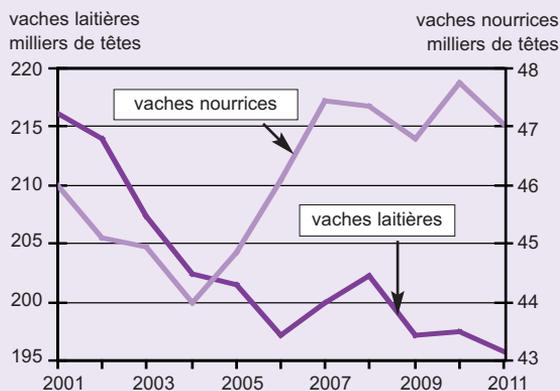
Source : Agreste - SAA semi-définitive 2011

Le cheptel bovin franc-comtois revient à son niveau de 2006



Source : Agreste - SAA

Maintien du nombre de vaches nourrices depuis 2007 en Franche-Comté



Source : Agreste - SAA

Production bovine

Définition

La production animale franc-comtoise englobe les animaux élevés et finis dans la région, quel que soit leur lieu d'abattage. L'animal doit séjourner au moins 2 mois dans le département où il est fini. Cette règle s'applique aux équins, porcins, ovins ou caprins. Pour les bovins, le séjour doit être de 3 mois. Le poids moyen exprimé en kg net est un poids carcasse, c'est-à-dire sans tête, ni pattes, ni viscères.

Veaux de boucherie : veaux, mâles ou femelles, destinés à être abattus à moins de 6 mois. Cette catégorie comprend :

- les veaux «sous la mère» issus généralement d'une vache de race à viande et nourris par le lait de leur mère,
- les veaux «de batterie» issus généralement d'une vache laitière, élevés et engraisés en batterie avec des aliments d'allaitement achetés.

Vaches de réforme : vaches dont on a décidé la fin de carrière, vendues pour être abattues.

Présentation

La production bovine franc-comtoise est constituée à 60% de femelles. Les vaches de réforme laitières représentent à elles seules près d'un tiers des tonnages en 2011. Concernant les vaches de réforme, la tendance de fond est néanmoins à l'augmentation de la part des nourrices. En lien direct avec l'évolution des cheptels, cette part augmente de 6 points pour atteindre 27% des tonnages de vaches en 2011.

Depuis 2003, les tonnages produits sont en déclin, à l'instar des tonnages bovins français. La production a néanmoins connu un sursaut en 2009, atteignant 39 000 tonnes. La même tendance a été observée à l'échelon national, mais de façon moins marquée. Ce sursaut était dû, d'une part à un pic de réformes de vaches laitières, la conjoncture laitière médiocre incitant les éleveurs à accentuer les réformes. D'autre part, la production de viande de mâles s'est maintenue à un niveau élevé. En effet, l'apparition en France en 2007 de la Fièvre catarrhale ovine (FCO), maladie virale transmise par l'intermédiaire de moucheron, entraîne des restrictions de mouvements et désorganise le marché des bovins maigres. Les éleveurs sont contraints d'engraisser sur place leurs broutards. Le surcroît de production de mâles s'atténue progressivement à partir de 2010.

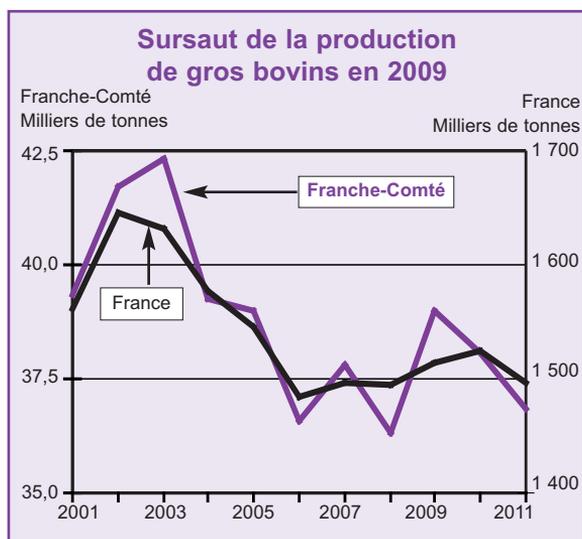
Les veaux de boucherie représentent 8% du tonnage bovin franc-comtois. En dix ans, les volumes produits ont fortement chuté de - 42%. Au niveau national la chute est moindre mais reste importante (- 26%).

Production animale

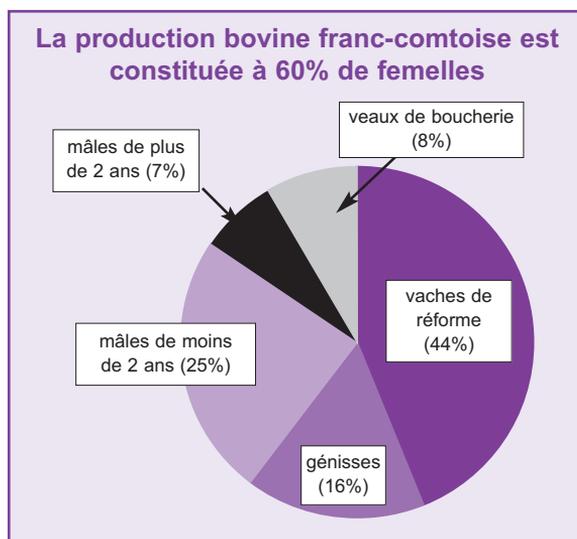
Production bovine

Production de viande bovine							
NB = nombre de têtes PT = poids total net (tonne de viande)		Doubs	Jura	Haute-Saône	T. de Belfort	Franche-Comté	France
Veaux de boucherie	NB	5 080	11 420	9 030	405	25 935	1 379 030
	PT	543	1 269	1 160	47	3 020	184 479
Total femelles	NB	22 820	18 020	24 270	2 350	67 460	2 252 106
	PT	7 114	5 954	8 341	792	22 200	795 522
<i>dont vaches de réforme</i>	NB	18 060	13 030	17 180	1 540	49 810	1 604 455
	PT	5 596	4 212	5 898	511	16 217	572 068
<i>dont génisses de plus de 2 ans</i>	NB	4 280	4 660	6 460	710	16 110	501 182
	PT	1 418	1 668	2 282	257	5 624	186 986
Total mâles	NB	7 455	6 160	14 700	1 160	29 475	1 314 115
	PT	2 833	2 499	5 839	457	11 628	515 913
<i>dont mâles de 1 à 2 ans</i>	NB	4 900	4 920	11 300	880	22 000	925 297
	PT	1 878	2 007	4 585	345	8 815	369 304
<i>dont mâles de plus de 2 ans</i>	NB	2 440	1 150	2 900	270	6 760	300 272
	PT	936	475	1 156	109	2 675	122 670
TOTAL GROS BOVINS	NB	35 355	35 600	48 000	3 915	122 870	4 945 251
	PT	10 490	9 721	15 340	1 296	36 848	1 495 914

Source : Agreste - SAA semi-définitive 2011



Source : Agreste - SAA semi-définitive 2011



Source : Agreste - SAA semi-définitive 2011

Cheptels porcin, ovin, caprin, équin

Définition

Porcelets : mâles ou femelles âgés de moins de 2 mois.

Jeunes porcs de 20 à moins de 50 kg : jeunes verrats ou jeunes truies, porcs d'engraissement.

Truies de 50 kg et plus : regroupe les truies-mères et les cochettes de plus de 50 kg. Les truies-mères sont les femelles ayant eu au moins une portée. Les cochettes n'ont encore jamais mis bas mais sont destinées au remplacement des truies-mères. Les jeunes truies destinées à l'engraissement et les truies de réforme ne sont pas comptabilisées dans cette rubrique.

Verrats de 50 kg et plus : Porcs mâles reproducteurs, non compris les réformes.

Porcs à l'engrais de 50 kg et plus : Porcs mâles castrés ou non, ou femelles en cours d'engraissement.

Agnelles : agnelles, saillies ou non, élevées en vue de remplacement des brebis-mères, laitières ou nourrices, des élevages.

Brebis-mères : toutes femelles ovines ayant déjà agnelé au moins une fois, même si elles sont en instance de réforme ou réformées.

Chevaux lourds : chevaux de races lourdes, étalons, juments, chevaux, poulains, pouliches destinés à la boucherie ou à la traction sans considération d'âge.

Chevrettes : jeunes femelles saillies ou non destinées au renouvellement du cheptel des chèvres.

Chèvres : femelles de l'espèce caprine ayant déjà mis bas, y compris les femelles de réforme.

Présentation

Du fait de la prédominance de l'élevage bovin, les autres espèces d'élevage (y compris les volailles) sont minoritaires en Franche-Comté. Elles ne représentent que 11% des Unités gros bétail (UGB), unité utilisée afin de comparer des effectifs d'animaux d'espèces différentes.

L'espèce porcine est la deuxième espèce d'élevage de la région, avec 5% des UGB. Avec 112 000 porcins, la Franche-Comté compte moins de 1% des effectifs porcins français. La tendance à la baisse, déjà observée au cours de la décennie 1990-2000, se poursuit depuis (- 6%) et est du même ordre de grandeur qu'en France. Elle s'accélère en 2011, avec un repli de - 4% en une seule année.

Deux tiers des effectifs porcins sont localisés dans le Doubs et le Jura. L'élevage porcin s'est en effet historiquement développé près des fromageries. Cette proximité permet de valoriser le petit lait, coproduit de la fabrication des fromages, dans l'alimentation des porcs à l'engrais. De ce fait, la production porcine franc-comtoise est tournée vers l'engraissement. Ainsi, les engraisseurs purs détiennent deux tiers des porcs à l'engrais, contre un tiers des porcs en France. Mais l'activité de naissage s'est développée récemment, en Haute-Saône notamment. En 2011, la moitié des truies sont dans des élevages haut-saônois, soit dix points de plus en dix ans.

Le cheptel ovin franc-comtois représente moins de 1% du cheptel français. Il a baissé d'un quart en dix ans. Il s'agit presque exclusivement d'élevage pour la viande.

L'élevage équin est très répandu, puisqu'une exploitation agricole franc-comtoise sur cinq détient ce type d'animaux. Mais il s'agit là souvent de très petits ateliers. On estime par ailleurs qu'un équin sur cinq se trouve hors exploitation agricole (particuliers, centres équestres...).

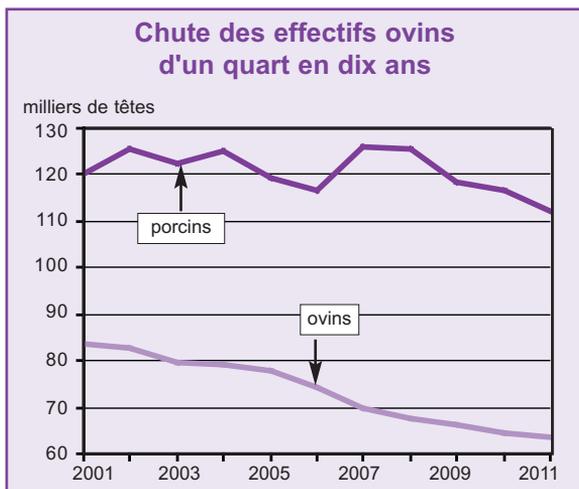
Production animale

Cheptels porcin, ovin, caprin, équin

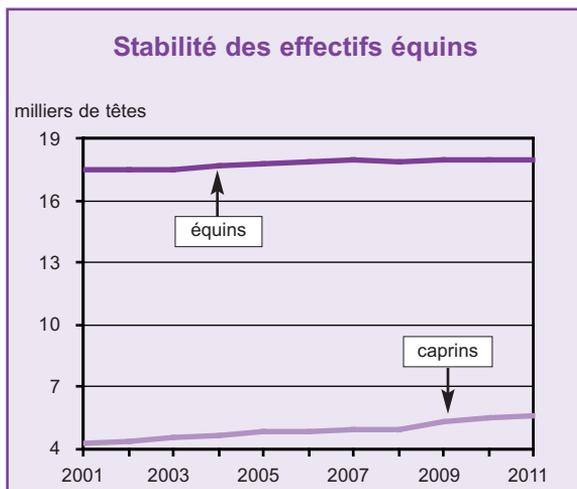
Cheptels porcins, ovins, caprins et équins						
unité : têtes	Doubs	Jura	Haute-Saône	T. de Belfort	Franche-Comté	France
Porcelets	12 210	7 420	12 730	300	32 660	5 019 050
Jeunes porcs de 20 à 50 kg	10 650	4 540	6 340	1 120	22 650	2 111 165
Truies de 50 kg et plus	1 860	1 710	3 550	80	7 200	1 092 622
Verrats de 50 kg et plus	50	140	120	10	320	18 823
Porcs à l'engrais de 50 kg et plus	24 460	11 520	11 980	1 420	49 380	5 641 254
TOTAL PORCINS	49 230	25 330	34 720	2 930	112 210	13 882 914
Chevrettes	255	449	265	51	1 020	303 851
Chèvres	1 193	1 641	1 101	265	4 200	922 501
Autres caprins (y compris boucs)	117	156	88	39	400	115 967
TOTAL CAPRINS	1 565	2 246	1 454	355	5 620	1 342 319
Agnelles	1 260	1 390	4 040	310	7 000	1 101 856
Brebis-mères (y compris réforme)	7 720	11 420	27 850	2 010	49 000	5 108 824
Autres ovins	1 080	1 830	4 270	170	7 350	1 407 273
TOTAL OVINS	10 060	14 640	36 160	2 490	63 350	7 617 953
Chevaux de selle, sport, loisirs et course*	3 330	3 560	3 370	940	11 200	506 795
Chevaux lourds*	2 390	1 530	1 720	160	5 800	73 282
Anes, mulets, bardots*	230	480	220	50	980	48 932
TOTAL EQUIDES* (y compris hors exploitations agricoles)	5 950	5 570	5 310	1 150	17 980	629 009

* estimations à partir de la SAA pour les départements

Source : Agreste - SAA semi-définitive 2011



Source : Agreste - SAA



Source : Agreste - SAA

Production animale

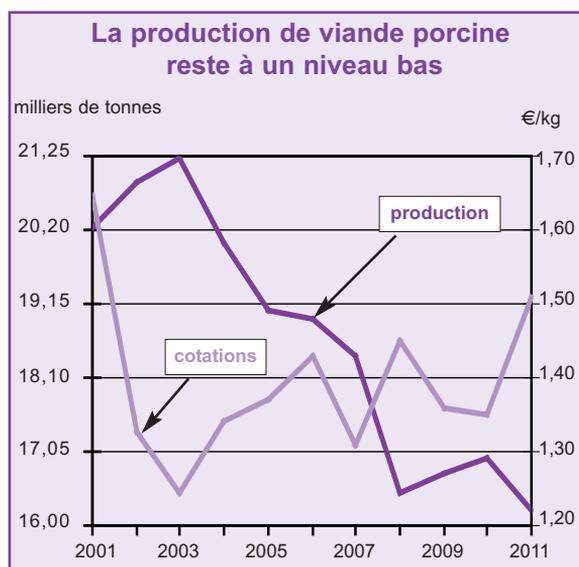
Productions porcine, ovine, caprine

Présentation

En Franche-Comté, la disponibilité en bois et la nécessité de conservation des aliments a généré le développement de la fabrication de charcuteries fumées, telles que les saucisses de Morteau et de Montbéliard. Ces productions sont sous Indication géographique protégée (IGP) depuis 2010 et 2011. Par ailleurs, le porc comtois de petit lait, enregistré en tant qu'IGP porc de Franche-Comté en 2010, contribue à valoriser l'ensemble de la carcasse. Pour améliorer l'approvisionnement de ces filières valorisantes, l'amont agricole s'est fortement impliqué dans l'aval, via la coopérative Franche-Comté Elevage et l'abattoir spécialisé porcin de Valdahon, construit en 1996.

Les débouchés sont donc bien présents en Franche-Comté mais la production porcine peine à se développer. Entre 2000 et 2011, les tonnages produits ont baissé de 15%. Les coûts d'investissement élevés, les problèmes environnementaux, l'acceptation sociétale et la culture « bovine » dominante sont des facteurs limitant le développement de l'élevage porcin.

Avec 16 000 tonnes, la production porcine régionale représente moins de la moitié de la production bovine. La production ovine, d'un millier de tonnes, est encore plus faible. La production caprine est marginale.



Source : Agreste - SAA

Production de viandes porcine, ovine et caprine

NB = nombre de têtes PT = poids total net (tonne de viande)		Doubs	Jura	Haute-Saône	T. de Belfort	Franche-Comté	France	
Porcins	NB	102 120	41 820	47 430	5 665	197 035	24 853 290	
	PT	8 430	3 485	3 822	465	16 202	2 205 851	
	<i>dont porcs charcutiers</i>							
	NB	101 000	41 000	46 000	5 600	193 600	24 347 132	
	PT	8 354	3 410	3 677	460	15 900	2 142 507	
Ovins	NB	6 985	13 414	29 503	2 161	52 063	6 297 289	
	PT	147	271	606	45	1 069	115 149	
	<i>dont agneaux</i>							
	NB	5 845	10 855	23 799	1 753	42 252	4 630 414	
	PT	114	210	447	34	805	82 805	
Caprins	NB	462	545	1 120	226	2 353	1 125 849	
	PT	6	9	15	3	33	11 346	

Source : Agreste - SAA semi-définitive 2011

Effectifs et productions avicoles et cunicoles

Définition

Les effectifs sont estimés au 1^{er} décembre, à l'exception des dindes, des dindons, des pintades et des oies, pour lesquels l'estimation a lieu au 1^{er} octobre.

Poulets de chair : animaux en cours d'engraissement, y compris les coqs et les coquelets.

Poules pondeuses : femelles déjà entrées en ponte, dont les œufs sont destinés à la consommation ou à être mis à couver, y compris les poules réformées.

Lapines reproductrices : femelles de l'espèce ayant mis bas au moins une fois.

Tec (tonne équivalent carcasse) : unité employée pour pouvoir agréger des données en poids concernant des animaux vivants et des viandes sous toutes leurs présentations.

Avicole : relatif à l'élevage de la volaille

Cunicole : relatif à l'élevage des lapins

Présentation

Les productions avicole et cunicole régionales représentent une part infime de la production nationale, moins de 0,5%. 90% des effectifs de volailles sont du genre Gallus. Plus de la moitié des Gallus sont des poules pondeuses ou des poulettes. En termes de production, ce sont les poulets de chair qui dominent avec plus de 2 000 tec, le tonnage de poules de réforme étant cinq fois inférieur.

L'élevage avicole est très répandu puisqu'en 2010, une exploitation sur cinq détient ce type d'animaux. Néanmoins, sur les 9 736 exploitations agricoles que compte la région, moins d'une centaine sont spécialisées. Ces aviculteurs rassemblent à eux seuls les trois quarts des effectifs de volailles.

En dix ans, les effectifs de Gallus franc-comtois ont progressé de 43% quand le cheptel français ne gagnait que 4%. Le nombre de poules pondeuses est resté stable mais celui de poulets de chair a doublé.

Volailles et lapins		
unité : 1 000 têtes	Franche-Comté	France
Poules pondeuses	355	52 149
Poulettes	43	19 537
Poulets de chair	350	146 959
Total Gallus	748	218 645
Total autres volailles	94	68 820
Lapines reproductrices	10	840

Source : Agreste - SAA semi-définitive 2011

Production de viande de volailles et lapins			
NB = nombre de têtes (1 000 têtes) PT = poids total net (tonne de viande)		Franche-Comté	France
Poulets de chair et coquelets	NB	1 111	792 089
	PT	2 027	1 031 164
Autres volailles	NB	410	270 701
	PT	1 159	808 956
Lapins	NB	127	34 610
	PT	207	48 033

Source : Agreste - SAA semi-définitive 2011

Production animale

Production d'œufs - apiculture

Définition

Productions d'œufs : n'est retenue ici que la production d'œufs des élevages professionnels destinés à la commercialisation. La production des basses-cours est exclue.

Apiculture : ne sont retenues ici que les ruches en production, c'est-à-dire qui ont été suivies et exploitées par des exploitants agricoles en possédant au minimum 10. La production de miel est la production récoltée. Il n'est pas tenu compte des quantités laissées dans la ruche pour la nourriture des abeilles en période d'inactivité

Présentation

Les élevages spécialisés dans la production d'œufs de consommation comptent environ 300 000 poules en 2011. Leur production moyenne est légèrement inférieure à la moyenne française. La production d'œufs de consommations est concentrée dans des élevages spécialisés. En effet, 85% de la production est réalisée par de grandes exploitations. Plus de 70% des œufs de consommation de la région sont produits dans le département du Doubs. Avec moins de 1% de la production nationale, cette filière reste marginale. De même, malgré un développement de la filière depuis 10 ans, la production d'œufs à couver reste confidentielle en Franche-Comté.

En 2011, on estime qu'environ 21 000 ruches sont en production en Franche-Comté. Ce nombre est en constante diminution. Ainsi, la Franche-Comté a perdu 30% de son rucher depuis 2000, soit un rythme 2 fois plus élevé que la moyenne nationale. Avec 25 kg de miel produits par ruche, 2011 est la meilleure année depuis l'an 2000 en terme de rendement. Ainsi, malgré la forte diminution du nombre de ruches, ce bon rendement a permis de réaliser une production dans la moyenne de la dernière décennie.

Production d'œufs			
NB = nombre de poules (1 000 poules) PM = production moyenne (œufs/poule) PT = production totale (1 000 œufs)		Franche-Comté	France
œufs de consommation	NB	300	41 570
	PM	280	285
	PT	84 000	11 836 428
œufs à couver	NB	56	10 087
	PM	160	192
	PT	8 960	1 931 928

Source : Agreste - SAA semi-définitive 2011

Apiculture			
NB = nombre de ruches en production PM = production moyenne par ruche (kg) PT = production totale (kg)		Franche-Comté	France
apiculture	NB	21 100	800 261
	PM	25	17
	PT	527 500	13 457 673

Source : Agreste - SAA semi-définitive 2011

Insémination bovine

Définition

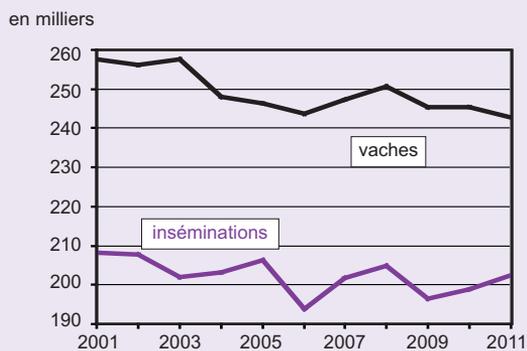
Insémination artificielle première : Il s'agit de la première insémination. Si l'animal n'est pas fécondé, les autres inséminations ne seront pas comptées, car elles concourent à la même gestation.

Présentation

Malgré la baisse du nombre de vaches laitières et la stabilité du nombre de vaches allaitantes, l'activité concernant les inséminations artificielles en Franche-Comté est en augmentation en 2011. Depuis 2003, le nombre d'inséminations est cependant relativement stable aux environs de 200 000 par an.

Dans la région, 83% des vaches sont inséminées artificiellement. Quant à la saisonnalité des inséminations, elle ne varie pas d'une année sur l'autre. Ainsi, la moitié des inséminations sont réalisées entre octobre et janvier.

Le nombre d'inséminations se maintient malgré la baisse du troupeau de vaches



Source : coopératives d'élevages et d'insémination artificielle

Pic d'insémination en automne



Source : coopératives d'élevages et d'insémination artificielle

Production du lait, contrôle laitier

Définition

Le **contrôle laitier** permet de mesurer la quantité de lait produite par les vaches durant leurs lactations successives. Il permet aussi de mesurer la richesse du lait (taux butyreux pour la matière grasse, taux protéique pour la matière azotée). Il a deux vocations essentielles :

- l'amélioration génétique des troupeaux
- le conseil aux producteurs de lait en particulier pour apporter une alimentation adaptée à la production.

La **livraison de lait** est la quantité de lait livrée par les producteurs des départements de Franche-Comté, à un établissement, quelle que soit la localisation géographique de ce dernier.

Présentation

Depuis 2008, le nombre de vaches contrôlées ne cesse de progresser en Franche-Comté en dépit de la diminution du cheptel régional.

Avec 7 000 kg de lait par an et par vache en 2011, la lactation moyenne des vaches franc-comtoises s'établit à un niveau jamais atteint jusqu'ici. En 10 ans, la lactation moyenne a gagné 500 kg par an et par animal. Néanmoins, l'écart avec la moyenne française ne cesse de se creuser. En effet, en moyenne nationale, chaque vache produit annuellement 8 500 kg de lait, soit une augmentation de plus de 1 000 kg par rapport à la lactation moyenne de 2001.

La durée de lactation progresse également pour s'établir à 311 jours en moyenne en 2011 contre 298 jours en 2001.

Conséquence des hausses des lactations et des durées de lactation moyennes, les livraisons de lait des producteurs franc-comtois progressent depuis 2007.

En 2011, elles atteignent 1 150 millions de litres, soit 3% de plus qu'en 2010. Il faut remonter aux années 1985-1986 pour retrouver de tels volumes, soit juste après l'instauration des quotas laitiers. Dans le même temps, le nombre de livreurs a baissé de 3% entre 2010 et 2011, soit - 125 exploitations. Entre 1985 et 2011, le nombre de livreurs a été divisé par trois dans la région.

Production animale

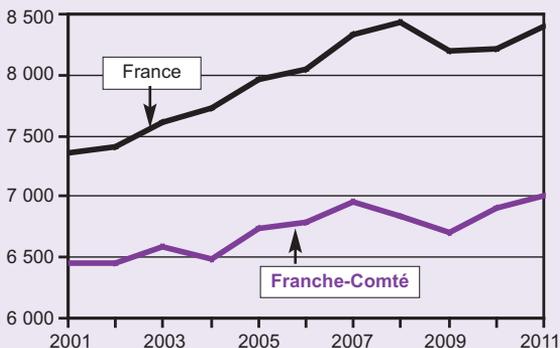
Production du lait, contrôle laitier

Contrôle laitier en 2011					
	Doubs	Jura	Haute-Saône	T. de Belfort	Franche-Comté
Nombre d'élevages contrôlés	1 609	851	631	62	3 153
Nombre de vaches contrôlées dont :	74 446	43 473	36 391	3 694	158 004
- Montbéliarde	72 505	41 271	30 015	2 234	146 025
- Prim' Holstein	1 543	778	5 313	1 313	8 947
- Simmental	0	889	0	0	889
- Autres races	398	535	1 063	147	2 143
Toutes races confondues					
Lactation moyenne (kg de lait/an)	6 945	6 905	7 156	7 835	7 003
Durée de lactation (nombre de jours)	300	303	340	332	311
Matière grasse (kg/tête)	267	259	278	312	268
Taux butyreux (g/kg)	38,4	37,5	38,8	39,9	38,3
Matière protéique (kg/tête)	228	226	234	257	230
Taux de protéine moyen (g/kg)	32,8	32,8	32,7	32,8	32,8

Source : contrôle laitier

Des lactations toujours plus élevées

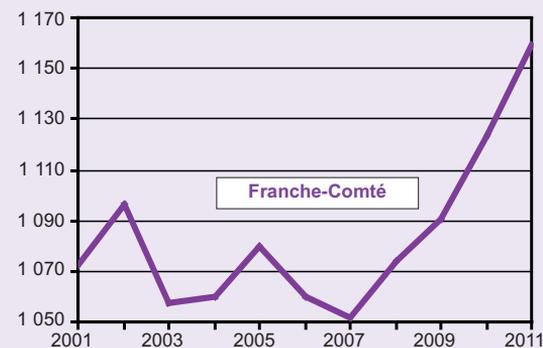
lactation moyenne en kg de lait
toutes races confondues



Source : contrôle laitier

Les livraisons s'envolent

millions de litres



Source : Agreste - Enquête annuelle laitière

Exploitations agricoles

Exploitations agricoles

Exploitations agricoles

Définition

L'exploitation agricole, est définie, au sens de la statistique agricole, comme une unité économique et de production, répondant simultanément aux trois conditions suivantes :

- elle a une **activité agricole** soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales qui lui permet de recevoir des aides découplées de l'outil de production (DPU),

- elle atteint ou dépasse une certaine **dimension**. Le seuil est soit de un hectare de superficie agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une activité de production agricole minimale estimée en nombre d'animaux, en surface ou en volume de production (par exemple une vache, 10 ares de vigne AOP, 10 ruches en production, 5 porcs engraisés, 10 000 œufs produits au cours de l'année, etc...),

- l'exploitation agricole est une unité de production dont la **gestion courante** est **indépendante** de tout autre unité.

Dans le cadre du recensement agricole de 2010, les surfaces agricoles et les cheptels sont valorisés selon des coefficients permettant le calcul de la **production brute standard** (PBS). La PBS décrit un potentiel de production des exploitations et permet de les classer en « **petites exploitations** » quand elle est inférieure à 25 000 euros, en « **moyennes exploitations** » quand elle est comprise entre 25 000 et 100 000 euros, et en « **grandes exploitations** » quand elle est supérieure ou égale à 100 000 euros.

Présentation

Les recensements agricoles enquêtent l'ensemble des unités économiques répondant à la définition statistique de l'exploitation agricole ce qui permet notamment d'étudier l'évolution de l'agriculture française au cours du temps.

En 2010, 9 740 exploitations agricoles ont été recensées en Franche-Comté. Près des deux tiers d'entre elles sont classées en moyennes et grandes exploitations. En dix ans, près de 3 200 exploitations franc-comtoises ont disparu, soit une diminution de 2,8% en moyenne chaque année. Le rythme est cependant inférieur à celui observé entre 1988 et 2000 (- 3,5% par an). Les unités de production qui ont disparu se répartissent équitablement entre petites et moyennes exploitations. A l'inverse, le nombre de grandes exploitations est en progression. Ces dernières représentent désormais 31% des unités productives de la région et concentrent les deux tiers de la SAU.

La baisse tendancielle du nombre d'exploitations, qui s'accompagne d'un agrandissement et d'une professionnalisation des structures, est un phénomène général. Ainsi, la répartition géographique des exploitations franc-comtoises est stable. Elles se répartissent équitablement entre le Doubs, le Jura et un ensemble composé de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort.

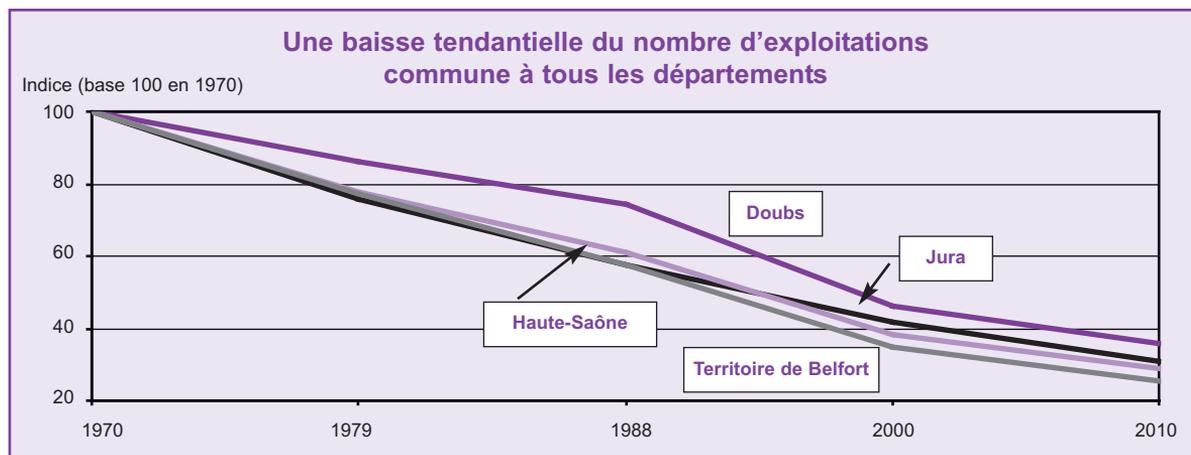
L'Otex « bovins lait » concentre plus de la moitié des exploitations franc-comtoises. Néanmoins, le nombre d'élevages laitiers a diminué de 25% en dix ans.

Exploitations agricoles

Exploitations agricoles

Exploitations agricoles							
TC = temps complet TP = temps partiel	Doubs	Jura	Haute- Saône	T. de Belfort	Franche- Comté	France	
1970							
TC	7 708	7 429	6 986	819	22 942		///
TP	1 646	2 772	2 690	942	8 050		///
Ensemble des exploitations	9 354	10 201	9 676	1 761	30 992		1 587 607
1979							
TC	6 256	5 330	5 427	681	17 694		865 132
TP	1 814	2 405	2 115	681	7 015		397 537
Ensemble des exploitations	8 070	7 735	7 542	1 362	24 709		1 262 669
1988							
TC	4 606	3 674	3 793	493	12 566		645 914
TP	2 346	2 195	2 100	518	7 159		370 841
Ensemble des exploitations	6 952	5 869	5 893	1 011	19 725		1 016 755
2000							
petites exploitations	1 257	1 970	1 543	384	5 154		277 513
moyennes et grandes exploitations	3 048	2 301	2 183	232	7 764		386 294
Ensemble des exploitations	4 305	4 271	3 726	616	12 918		663 807
2010							
petites exploitations	866	1 281	1 060	258	3 465		177 811
moyennes et grandes exploitations	2 478	1 874	1 732	187	6 271		312 182
Ensemble des exploitations	3 344	3 155	2 792	445	9 736		489 993

Source : Agreste - Recensements agricoles



Source : Agreste - Recensements agricoles

Exploitations agricoles

Superficie agricole utilisée

Définition

La **Superficie Agricole Utilisée** (SAU) est constituée de l'ensemble des terres de l'exploitation dédiées à l'activité agricole. La SAU comprend les grandes cultures (céréales, cultures industrielles, légumes secs, fourrages...), les superficies toujours en herbe, les légumes frais, les fleurs, les cultures permanentes (vignes, vergers...), les jachères, les jardins et les vergers familiaux.

Sont exclus de la SAU les sols des bâtiments et cours, les chemins d'exploitations, les landes non productives et les friches, les peupleraies en plein, les taillis, les bois et forêts de l'exploitation ainsi que les territoires non agricoles.

Présentation

En 2011, les exploitations agricoles franc-comtoises utilisent 662 000 ha de SAU. Depuis 2000, la SAU régionale a perdu 5 800 hectares soit une diminution de - 0,8%. La moitié des terres perdues par l'agriculture l'est dans le seul département de la Haute-Saône. En 40 ans, ce sont près de 45 000 ha qui ont été perdus par l'agriculture franc-comtoise.

Compte-tenu de la diminution du nombre d'exploitations, la SAU moyenne des exploitations a progressé de 16 hectares en dix ans, pour atteindre 68 hectares en 2010. Désormais, une exploitation sur deux met en valeur plus de 54 hectares contre 40 hectares en 2000. Enfin, un quart des exploitations de la région a une SAU supérieure à 100 hectares et concentre près des deux tiers des terres agricoles. C'est en Haute-Saône que la ferme moyenne est la plus étendue avec 84 hectares, voire même 129 hectares pour les seules exploitations moyennes et grandes. Et c'est dans le Territoire de Belfort que l'exploitation moyenne est la moins étendue, avec une agriculture comprenant quelques très grosses exploitations et un nombre important de petites exploitations situées en zone péri-urbaine.

Exploitations agricoles

Superficie agricole utilisée

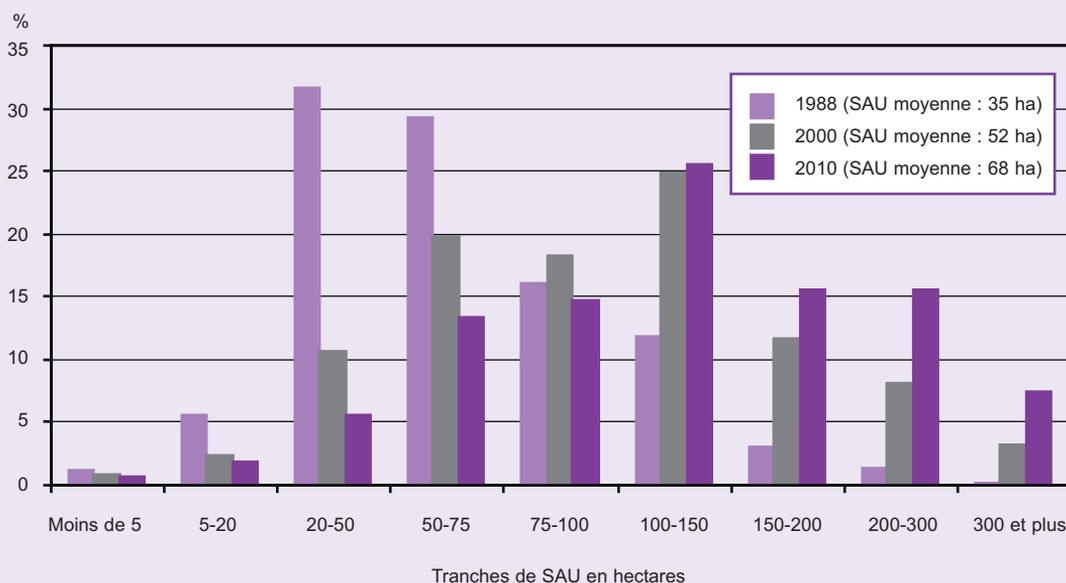
Baisse continue de la superficie agricole utilisée par les exploitations

Unité : ha	Doubs	Jura	Haute-Saône	T. de Belfort	Franche-Comté	France métropolitaine
1970	231 503	201 567	248 974	23 509	705 553	29 904 203
1979	233 037	203 188	245 568	21 745	703 538	29 496 572
1988	225 740	195 727	240 798	20 623	682 888	28 595 799
2000	220 117	189 187	237 824	20 547	667 674	27 856 313
2010	219 610	188 345	233 895	20 215	662 065	27 312 835
2011	218 597	188 433	234 699	20 128	661 857	n.d.

n.d. : non disponible

Source : Agreste - recensements agricoles et SAA 2011 semi-définitive

64% de la SAU concentrée dans des exploitations de plus de 100 ha en 2010



Source : Agreste - Recensements agricoles

Exploitations agricoles

Main-d'œuvre des exploitations

Définition

Unité de travail annuel (UTA) : quantité de travail agricole fournie par une personne occupée à temps plein pendant une année. Cette notion est mesurée en équivalent temps plein (ETP).

Main d'œuvre familiale : elle comprend le chef d'exploitation, les coexploitants et les membres de leur famille (conjoint, ascendants, descendants) à condition qu'ils exercent une activité régulière sur l'exploitation quel que soit leur statut. Le travail fourni par ces autres membres de la famille est appelé **l'aide familial**.

Le reste de la main d'œuvre nécessaire au fonctionnement des exploitation est regroupé dans la ligne « **Salariés et autres** ». Elle comprend la main d'œuvre non familiale salarié occupant un emploi permanent sur l'exploitation et le personnel ayant travaillé sur l'exploitation de manière occasionnelle (saisonniers, stagiaires, personnels d'entreprise de travaux agricoles ou de Cuma,...).

Présentation

En 2010, le fonctionnement des exploitations agricoles franc-comtoises nécessitent l'emploi de 14 000 unités de travail annuel, soit 3 400 UTA de moins qu'en 2000.

Les chefs d'exploitation et les coexploitants fournissent 71% du travail nécessaire, soit 5 points de plus qu'en 2000. En revanche, l'aide familiale s'est fortement réduite. En 2010, elle ne représente que 14% du travail fourni dans les exploitations contre 21% en 2000. Pour compenser le recul de l'aide familiale, près de 400 salariés supplémentaires ont été embauchés entre 2000 et 2010. La part de la main d'œuvre salariée non familiale dans le volume total de travail est ainsi passée de 6 à 9% en dix ans. Enfin, 6% des UTA proviennent de la main d'œuvre occasionnelle.

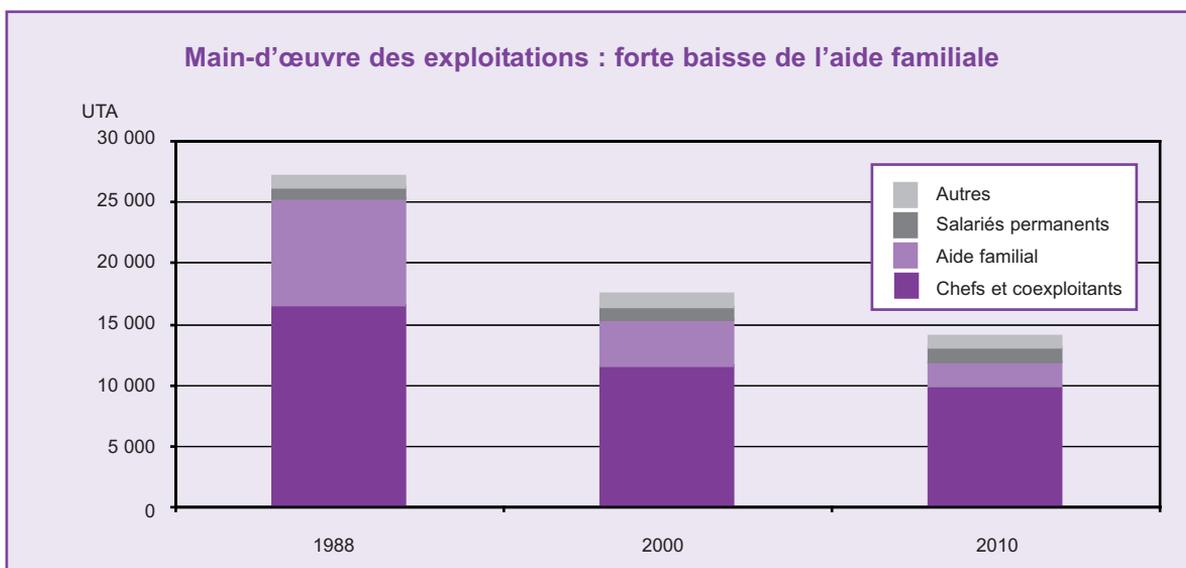
Hormis dans le Territoire de Belfort où la quantité de travail fournie par la main d'œuvre familiale (y compris celle des chefs d'exploitations) a diminué de 32%, l'érosion de la main d'œuvre familiale touche de façon similaire l'ensemble des exploitations des autres départements franc-comtois.

Exploitations agricoles

Main-d'œuvre des exploitations

Main-d'œuvre des exploitations agricoles						
en UTA	Doubs	Jura	Haute-Saône	T. de Belfort	Franche-Comté	France métropolitaine
1979						
Main-d'œuvre familiale	12 692	10 274	10 596	1 466	35 028	1 581 333
Salariés (hors famille) et autres	521	657	373	107	1 658	291 002
Ensemble de la main-d'œuvre	13 213	10 931	10 969	1 573	36 686	1 872 335
1988						
Main-d'œuvre familiale	9 409	7 596	7 258	1 091	25 354	1 214 942
Salariés (hors famille) et autres	611	645	415	83	1 754	230 674
Ensemble de la main-d'œuvre	10 020	8 241	7 673	1 174	27 108	1 445 616
2000						
Main-d'œuvre familiale	6 047	4 535	4 258	553	15 393	718 082
Salariés (hors famille) et autres	633	744	577	87	2 041	239 300
Ensemble de la main-d'œuvre	6 680	5 279	4 835	640	17 434	957 383
2010						
Main-d'œuvre familiale	4 715	3 520	3 308	376	11 919	532 900
Salariés (hors famille) et autres	660	796	622	68	2 146	218 500
Ensemble de la main-d'œuvre	5 375	4 316	3 930	444	14 065	751 400

Source : Agreste - recensements agricoles



Source : Agreste - Recensements agricoles

Exploitations agricoles

Statut des exploitations

Définition

Exploitation individuelle : le chef d'exploitation met en valeur pour son compte des terres, des bâtiments, un cheptel, quel qu'en soit le mode de propriété.

Groupeement agricole d'exploitation en commun (GAEC) : forme sociétaire qui permet à des agriculteurs de s'associer et de réaliser un travail en commun. Tous les associés sont exploitants. Ils partagent la responsabilité économique de l'exploitation et en assurent collégalement la direction.

Exploitation agricole à responsabilité limitée (EARL) : forme de société civile spécialement adaptée à l'agriculture. Elle peut être familiale ou non familiale et comprendre de un à dix associés, pas forcément tous exploitants. Ce statut protège les biens personnels en les séparant du capital de la société.

Présentation

En 2010, une exploitation franc-comtoise sur trois est de forme sociétaire (GAEC, EARL, autres sociétés civiles) contre moins d'une sur quatre en 2000. Cette proportion atteint près de 80% parmi les grandes exploitations.

Parce qu'il donne un statut de coexploitant au conjoint, qu'il protège les biens personnels de l'exploitant et qu'il facilite la transmission, le statut d'EARL connaît un succès croissant. Ainsi, malgré la baisse globale du nombre d'exploitations entre 2000 et 2010, le nombre d'EARL a augmenté de 50%. Leur part a doublé en dix ans pour atteindre 14% en 2010.

A l'inverse, le nombre de GAEC a diminué de 9%, un certain nombre d'entre eux ayant été transformés en EARL. De même, le nombre d'exploitations individuelles s'est fortement réduit. Leur part a baissé de 10 points depuis 2000.

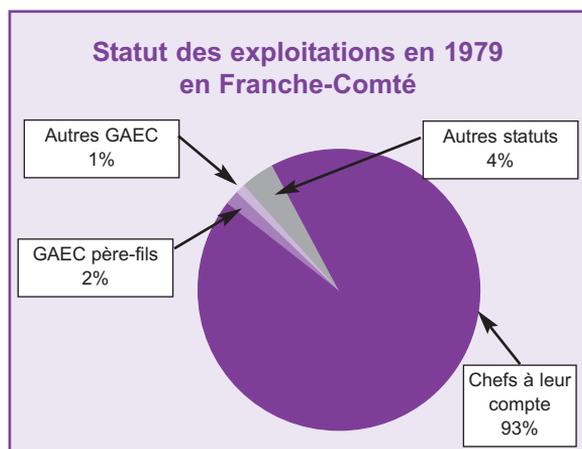
Parce que c'est le département où la part des petites exploitations est la plus élevée, 80% des exploitations du Territoire de Belfort sont encore sous forme individuelle. Avec 37% des exploitations, c'est dans le Doubs que les formes sociétaires sont les plus développées. De plus, ce département concentre 43% des GAEC franc-comtois.

Exploitations agricoles

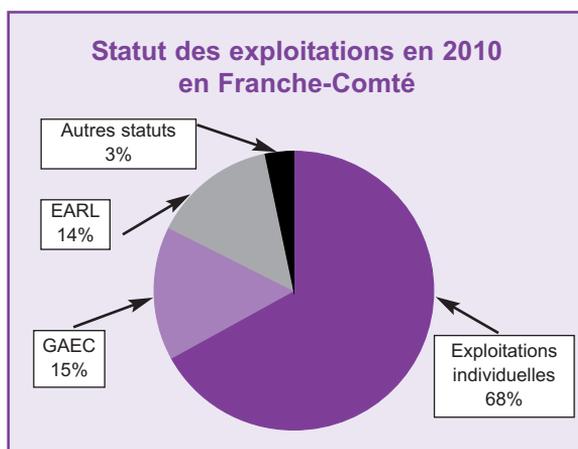
Statut des exploitations

Statut des exploitations						
unité : exploitations	Doubs	Jura	Haute-Saône	T. de Belfort	Franche-Comté	France métropolitaine
1979						
Chefs à leur compte	7 349	7 298	7 097	1 321	23 065	1 214 805
GAEC père-fils	133	142	102	6	383	9 791
Autres GAEC	148	77	67	12	304	5 531
Autres statuts	440	218	276	23	957	32 542
Ensemble des exploitations	8 070	7 735	7 542	1 362	24 709	1 262 669
1988						
Exploitations individuelles	6 158	5 183	5 385	960	17 686	946 078
GAEC	548	490	379	33	1 450	37 716
EARL	12	4	6	0	22	1 539
Autres statuts	234	192	123	18	567	31 422
Ensemble des exploitations	6 952	5 869	5 893	1 011	19 725	1 016 755
2000						
Exploitations individuelles	3 197	3 326	2 934	532	9 989	537 559
GAEC	668	513	422	46	1 649	41 475
EARL	323	295	266	28	912	55 925
Autres statuts	117	137	104	10	368	28 848
Ensemble des exploitations	4 305	4 271	3 726	616	12 918	663 807
2010						
Exploitations individuelles	2 100	2 165	1 903	353	6 521	339 888
GAEC	648	419	392	39	1 498	37 205
EARL	492	457	396	38	1 383	78 610
Autres statuts	104	114	101	15	334	34 290
Ensemble des exploitations	3 344	3 155	2 792	445	9 736	489 993

Source : Agreste - Recensements agricoles



Source : Agreste - Recensement agricole 1979



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Foncier

Valeur vénale des terres

Définition

L'opération de synthèse sur la valeur vénale des terres est menée par le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère de l'Agriculture. Elle vise à établir divers indicateurs de prix, par région agricole pour les principales catégories de terres agricoles.

Jusqu'en 2008, elle s'appuyait sur des tableaux statistiques fournis par Terres d'Europe - Scafr, issus des notifications de vente transmises par les notaires aux sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer) et des rétrocessions opérées par ces dernières. Une synthèse résultant d'arbitrages effectués entre les données statistiques et diverses enquêtes menées auprès d'experts fonciers permettait d'établir la valeur vénale des terres.

En 2008, l'opération a fait l'objet d'une rénovation méthodologique. Menée conjointement par le SSP et Terres d'Europe - Scafr, avec l'appui méthodologique de l'INSEE, cette rénovation a permis d'établir des séries rétropolées de prix sur les terres et prés depuis 1997.

En métropole, deux modes de calculs coexistent suivant le niveau géographique considéré :

- Des moyennes triennales au niveau des petites régions agricoles. Pondérées par la SAU, ces valeurs sont utilisées pour calculer la moyenne départementale.

- Des prix annuels au niveau régional. Un prix de référence a été fixé pour l'année 1997. L'actualisation annuel se fait par l'application d'un indice régional défini par un modèle hédonique multilinéaire, mesurant l'évolution du prix des terres à qualité équivalente des biens. Les prix nationaux sont calculés en faisant la moyenne pondérée des prix régionaux.

Les moyennes des prix des terres libres sont calculées sur les terres et prés non bâtis de plus de 70 ares, épurées des valeurs aberrantes. Les moyennes des prix des terres louées sont calculées sur l'ensemble des biens loués dont la surface est supérieure à un seuil variable et propre à chaque département.

Présentation

Le maintien à un bas niveau des taux d'intérêt réels et l'amélioration sensible des revenus agricoles, ont engendré une hausse de 10% du prix des terres libres et louées en 2011. Malgré cette hausse sensiblement plus élevée qu'en moyenne française, les prix des terres agricoles libres ou louées restent les plus bas des régions françaises. Cette faiblesse des prix en Franche-Comté est étroitement lié à sa forte spécialisation dans l'élevage bovin. En effet, en moyenne nationale, les terres libres des zones d'élevage s'échangent 50% moins chères que dans les zones de grandes cultures. Caractéristiques des régions où le prix des terres est faible, le rendement locatif, calculé comme le rapport entre le loyer et le prix d'un hectare de terre, dépasse 4,5% en Franche-Comté (3,3% au niveau national). Ce rendement élevé explique le faible écart constaté entre les prix des terres libres et celles qui sont louées.

Le département du Jura affiche, en 2011, les prix des terres les moins élevés de France. Par ailleurs, seul le Jura enregistre une baisse de - 5%. Cette diminution est particulièrement sensible dans les zones d'élevage de la partie haute du département. Cette baisse contraste avec les hausses constatées sur les régions agricoles d'élevage similaires du Doubs. Une plus forte densité d'exploitations qui engendre une plus grande concurrence et une politique d'installation plus active dans le Doubs expliquent cette différence. La conjoncture favorable sur le marché des céréales entraîne une tendance haussière en Haute-Saône. Dans le Territoire de Belfort, l'inflation des prix est entretenue par la concurrence de non agriculteurs désireux d'acquérir des parcelles à des fins de loisirs.

Valeur vénale des terres

Valeur vénale des vignes

Les prix par appellation sont harmonisés depuis 2009 grâce à un travail d'expertise conjointe réalisé par la SAFER et les services statistiques des DRAAF. Dans le cadre de cette collaboration, les séries sont publiées au journal officiel dans le barème indicatif de la valeur vénale des terres.

Pour les appellations du vignoble du Jura, les prix de référence sont établis à dire d'experts. Dans un marché peu actif et en régression par rapport à 2010, les valeurs des vignes sont stables avec des dominantes maintenues à 36 000 €/ha pour l'appellation Arbois, 53 000 €/ha pour l'appellation Château-Chalon et 21 000 €/ha pour le vignoble de la zone de l'Etoile. Seule l'appellation Côtes du Jura progresse de 10% à 22 000 €/ha.

Valeur vénale des vignes en appellation protégée en 2011 pour les terres libres à la vente (en € par ha)

Zone d'appellation	Dominante
Vignoble du Jura	29 900
Vignoble Côte du Jura	22 000
Vignoble l'Etoile	21 000
Vignoble Arbois	36 000
Vignoble Château-Chalon	53 000

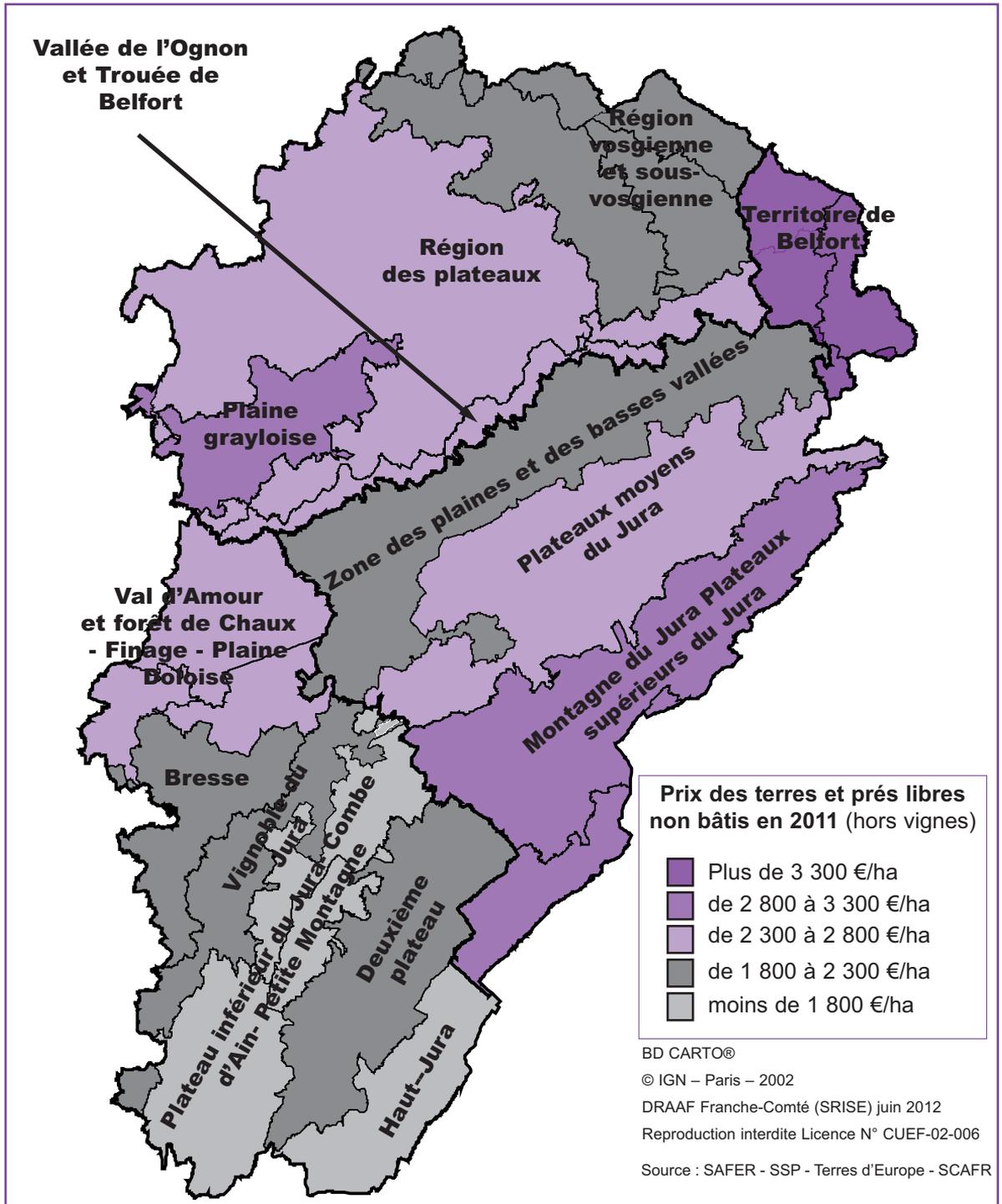
Source : SRISE Franche-Comté

Valeur vénale des terres et prés libres de plus de 70 ares ou loués en 2011 (en € par ha)

Départements et petites régions agricoles	Terres et prés libres de plus de 70 ares	Terres et prés loués
Doubs	2 660	2 490
Zone des Plaines et des basses vallées	2 290	2 280
Montagne du Jura - Plateaux supérieurs du Jura	2 960	2 490
Plateaux moyens du Jura	2 560	2 670
Jura	2 010	1 810
Vignoble du Jura	2 130	1 770
Bresse	2 240	1 700
Deuxième Plateau	2 000	1 890
Haut-Jura	1 700	1 370
Val d'Amour et forêt de Chaux - Finage - Plaine Doloise	2 370	2 390
Plateau Inférieur du Jura - Combe d'Ain - Petite Montagne	1 500	1 340
Haute-Saône	2 460	2 250
Région vosgienne et sous-vosgienne	2 000	1 960
Région des Plateaux	2 500	2 250
Plaine Grayloise	2 890	2 580
Vallée de l'Ognon et Trouée de Belfort	2 690	2 350
Territoire de Belfort	3 760	3 430

Source : SAFER - SSP - Terres d'Europe - SCAFR

Valeur vénale des terres



Indice des prix du fermage

Définition

Avant parution de la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 27 juillet 2010, l'évaluation du prix des fermages pour le loyer des terres nues et des bâtiments d'exploitation résultait de la loi du 2 janvier 1995. Celle-ci a exprimé en monnaie cette composante du bail rural avec une actualisation selon un indice départemental des fermages. Après une légère progression entre 1995 à 2000, l'évolution de cet indice s'est inversée jusqu'en 2006, conduisant à une baisse de rémunération des propriétaires bailleurs.

C'est pourquoi, en 2007, le ministère de l'agriculture a ouvert une concertation avec les organisations professionnelles, pour faire évoluer les critères de fixation de cet indice. Il a été retenu que les prix des fermages soient fixés annuellement sur une indexation unique applicable au niveau national, reposant sur une moyenne pondérée de deux indices :

- pour 60 %, de l'indice d'évolution national du revenu brut d'entreprise agricole à l'hectare, constaté au cours des cinq dernières années ;
- pour 40 %, sur l'évolution du niveau général des prix, mesurée par l'indice du prix du produit intérieur brut de l'année.

Ce choix a pour conséquence de supprimer toute référence à des indices sectoriels ou départementaux. Outre d'être plus robuste, il présente les avantages de la clarté pour les usagers, de la simplicité pour son calcul et d'éviter les disparités régionales.

Le choix d'un indice national unique ne concerne que les modalités de l'indexation des fermages mais n'uniformise pas les fermages sur l'ensemble du territoire. **Elle n'a pas d'incidence sur la fixation du montant du loyer lors de la conclusion du bail, qui résulte d'un accord contractuel à l'intérieur du barème préfectoral déterminant les minima et maxima des valeurs locatives dans le département considéré ou par région naturelle.** Lors du renouvellement du bail, les contractants peuvent réviser l'évaluation du loyer.

Présentation

L'indice national des prix du fermage 2012 s'établit à 103,95. Cela signifie que l'indice a augmenté de 3,95% entre 2009 (année base 100) et 2012.

Après la baisse de -1,63% entre 2009 et 2010, l'indice des fermages augmente pour la deuxième année consécutive. En 2012, cette hausse s'établit à + 2,67%.

Indice national des prix du fermage		
Champ : France métropolitaine	Indice (base 100 en 2009)	Evolution annuelle en %
2009	100,00	///
2010	98,37	- 1,63%
2011	101,25	+ 2,92%
2012	103,95	+ 2,67%

Sources : Agreste - RICA et comptes par catégorie d'exploitations ; Insee, comptes de la Nation

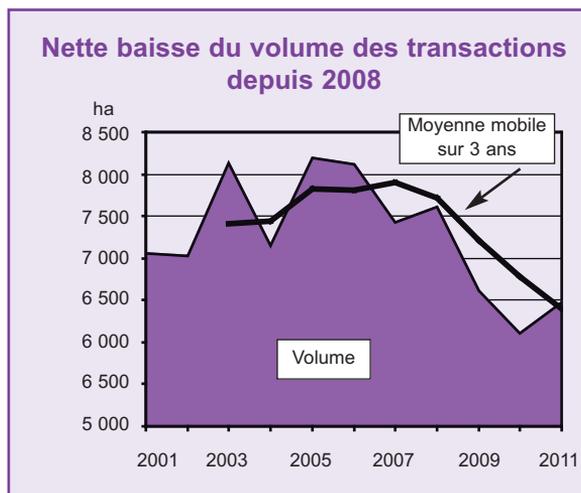
Marché foncier agricole et activité de la Safer

Définition

Les données présentées sur le marché du foncier agricole sont communiquées par la Société d'Aménagement foncier et d'établissement rural (Safer).

En effet, les Safer ont entre autre pour mission de contribuer au maintien et au développement de l'agriculture en favorisant l'installation et la transmission des exploitations agricoles, y compris des exploitations sous forme sociétaires, et en contribuant au développement et à la restructuration du parcellaire des exploitations. Pour remplir cette mission, les Safer possèdent un droit de préemption sur les biens agricoles. Afin de pouvoir exercer ce droit, les notaires ont obligation de signifier à la Safer les ventes de biens agricoles d'une surface de plus de 25 ares. Cette surface est inférieure à ce seuil pour les cultures spécialisées, par exemple 6 ares pour les vignes AOC.

Avertissement : Les prix moyens mentionnés ici sont différents de ceux de la valeur vénale des terres présentés dans les pages précédentes. En effet, sont pris en compte ici toutes les ventes de plus de 25 ares, y compris les ventes de terrains à bâtir alors que la méthodologie de la valeur vénale des terres vise à ne retenir que les parcelles à vocation agricole.



Source : Safer de Franche-Comté

Présentation

En 2011, 6 500 hectares ont été échangés sur le marché du foncier agricole, soit une hausse de 6,1 % par rapport à 2010. En lien avec l'amélioration de la conjoncture agricole régionale, l'année 2011 marque une reprise de l'activité foncière après plusieurs années de baisse. En effet, entre 2006 et 2010, les surfaces échangées ont diminué de 25% pour atteindre un plancher de 6 000 hectares en 2010. Les volumes échangés annuellement sur le marché du foncier agricole sont faibles et ne représentent que 1% de la superficie agricole utilisée. C'est en Haute-Saône et dans le Jura que le marché du foncier agricole est le plus actif.

Les prix moyens des transactions s'échelonnent de 5 250 € en Haute-Saône à 7 550 € dans le Jura pour une moyenne régionale de 6 350 €. Après la forte hausse du prix moyen des transactions constatées en 2010, le prix moyen des transactions se stabilise en 2011 en Franche-Comté, sauf dans le Territoire de Belfort. Dans ce département, le prix moyen sur le foncier agricole s'établit, en 2011, à 5 885 € soit une baisse de près de 50% par rapport au prix constaté en 2008. Cette évolution n'est pas forcément significative de la véritable valeur des terres agricoles car le marché est étroit et soumis à une forte pression de la périurbanisation fluctuante selon les années.

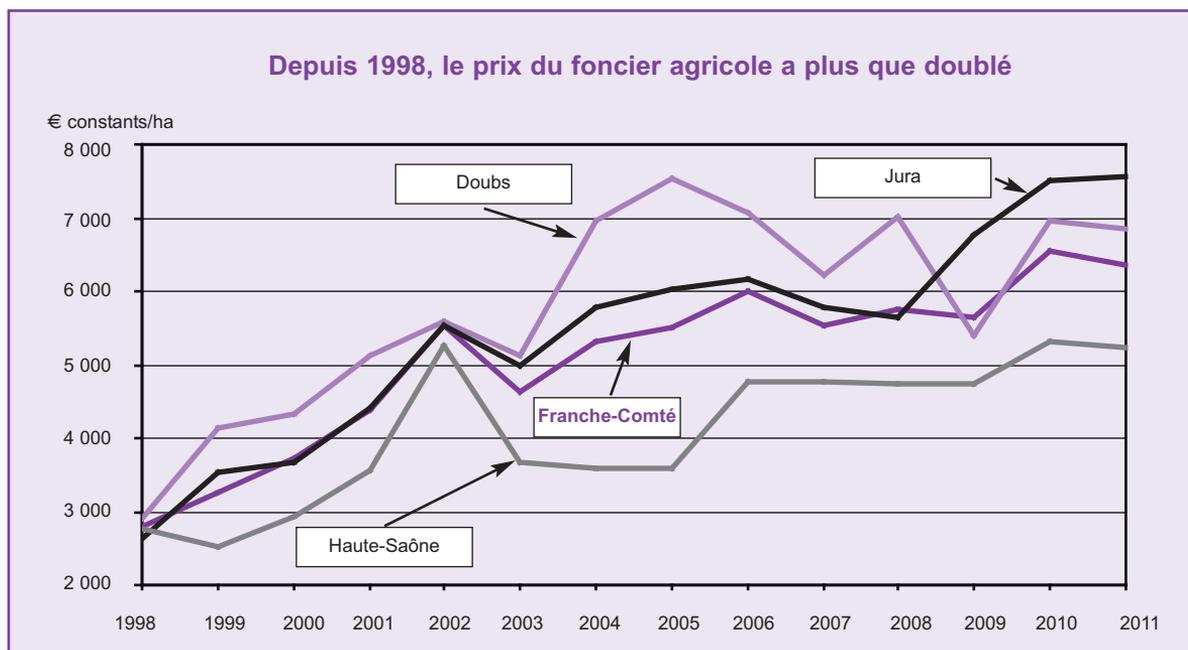
Le marché du foncier agricole non bâti représente 87% des surfaces échangées en 2011 mais seulement 40% de la valeur. Soumis à la pression de la périurbanisation mais aussi à la concurrence des non agriculteurs à la recherche de terrains de loisirs, les prix pratiqués dans le Territoire de Belfort sont nettement plus élevés qu'ailleurs en Franche-Comté.

En 2011, la Safer a acquis 1 891 ha pour 208 opérations. En contrepartie, elle a rétrocédé 1 804 hectares. Conséquence, son stock foncier a légèrement augmenté pour s'établir à 491 hectares fin 2011. La Safer Bourgogne-Franche-Comté est nettement plus active sur les marchés du Jura et de la Haute-Saône. Les volumes des ces deux départements représentent plus de 85% de son activité en 2011.

Marché foncier agricole et activité de la Safer

Stabilisation des prix moyens entre 2010 et 2011							
Marché foncier agricole		2010			2011		
		Surface (ha)	Valeur (milliers d'€)	Prix moyen (€/ha)	Surface (ha)	Valeur (milliers d'€)	Prix moyen (€/ha)
Ensemble des parcelles de plus de 25 ares	Doubs	1 557	10 828	6 954	1 362	9 323	6 845
	Jura	2 035	15 257	7 497	2 099	15 881	7 566
	Haute-Saône	2 333	12 378	5 306	2 824	14 806	5 243
	Territoire de Belfort	178	1 483	8 331	192	1 130	5 885
	Franche-Comté	6 103	39 946	6 545	6 477	41 140	6 352
dont foncier non bâti	Doubs	1 221	4 033	3 303	1 289	4 037	3 132
	Jura	1 604	4 245	2 647	1 632	4 214	2 582
	Haute-Saône	1 999	4 757	2 380	2 500	7 011	2 804
	Territoire de Belfort	177	1 313	7 418	192	940	4 896
	Franche-Comté	5 001	14 348	2 869	5 613	16 202	2 887

Source : Safer de Franche-Comté



Source : Safer de Franche-Comté

Moyens de production

AVERTISSEMENT

Les statistiques présentées dans les tableaux suivants s'appuient sur les livraisons de produits par l'industrie et les importateurs aux distributeurs. Les livraisons et les consommations d'amendements et d'engrais pour un département ou la région, diffèrent pour trois raisons :

- les achats par les distributeurs pour une campagne donnée ne sont pas forcément utilisés durant cette campagne en raison de la variation de stocks,
- les livraisons sont comptabilisées, pour un département, en fonction du siège social du distributeur dont l'activité dépasse les limites départementales. Il faut donc être prudent dans l'interprétation des chiffres départementaux,
- les engrais et amendements achetés une année donnée par les exploitants agricoles peuvent être épandus sur une année ultérieure et entrent dans les variations de stocks de l'exploitation.

Néanmoins il est intéressant d'observer les évolutions d'approvisionnement qui, sur le long terme, donne une bonne idée de l'évolution des pratiques des exploitants agricoles.

Moyens de production

Les amendements

Définition

L'amendement du sol consiste à lui incorporer une substance destinée à en modifier la constitution physico-chimique. Malgré la richesse en calcaire de la quasi-totalité des sols franc-comtois, l'épandage d'amendements calciques et magnésiens est fréquent dans la région car souvent le calcium et le magnésium disponibles sont inférieurs aux besoins des cultures. En outre, en améliorant le pH du sol, ils en améliorent la structure et en facilitent l'utilisation agricole.

Pour être efficace, le calcaire et le magnésium doivent se rencontrer dans le sol sous une forme soluble. C'est donc sous une forme "active" qu'ils sont apportés, jouant ainsi leur rôle dans l'amélioration de la structure et du pH du sol et dans l'apport de nutriments pour les plantes.

Depuis 2004, les sous-produits de l'industrie sucrière, riches en chaux qui a servi à épurer le sucre, sont comptabilisés dans les amendements utilisés.

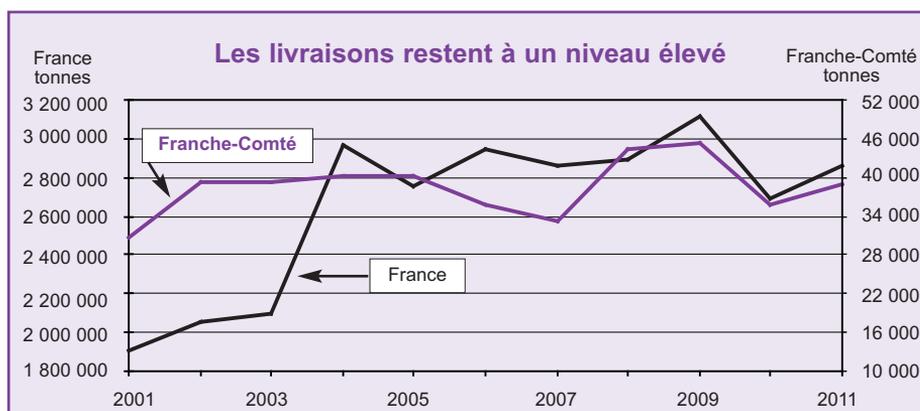
Présentation

Les livraisons de la campagne 2010-2011 (du 1^{er} mai 2010 au 30 avril 2011) aux distributeurs franc-comtois s'élèvent à 39 000 tonnes. Cette livraison est en augmentation de près de 10% par rapport à la dernière campagne, mais elle reste inférieure de 13% par rapport à la moyenne des campagnes 2007-2009.

La baisse des livraisons d'amendements au cours de la campagne 2009-2010 est aussi observée au niveau national, et peut s'expliquer par l'effondrement des cours des céréales fin 2009. L'augmentation des livraisons lors de la campagne 2010-2011 permet de se rapprocher des valeurs des années antérieures. Plus orienté vers les grandes cultures, le département de Haute-Saône est le principal utilisateur d'amendements avec près de 50% du tonnage régional. Depuis les quatre dernières campagnes, les quantités livrées dans le Doubs progressent. Dans le même temps, elles diminuent dans le Jura.

Livraisons d'amendements (campagne 2010-2011)					
Quantité en tonnes	Doubs	Jura	Haute-Saône	T. de Belfort	Franche-Comté
Total	12 007	7 385	19 252	446	39 090
<i>dont amendements crus</i>	3 650	6 028	16 670	378	26 726
<i>dont amendements cuits</i>	s	413	s	0	3 043

Source : Association Nationale Professionnelle des Engrais et des Amendements (ANPEA)



Source : Association Nationale Professionnelle des Engrais et des Amendements (ANPEA)

Définition

Les différents types d'engrais :

- les engrais simples qui apportent
 - de l'azote (N),
 - du phosphore (P),
 - du potassium (K),
- les engrais composés binaires qui apportent deux des éléments fertilisants,
- les engrais composés ternaires qui contiennent les trois éléments.

On désigne les engrais composés par une formule de 3 nombres représentant dans l'ordre la quantité d'azote (N), de phosphore (P) et de potassium (K) contenue dans 100 kg de produit commercial. Par exemple, un engrais 10.20.20 contient 10% d'azote, 20% de phosphore et 20% de potassium.

Les engrais organo-minéraux sont des mélanges de matières organiques d'origine animale et/ou végétale et de matières minérales. Ils sont bien adaptés au maraîchage, à l'horticulture et aux cultures pérennes, arbres fruitiers et vignes.

Présentation

Depuis le début des années 90, les livraisons d'azote par surface fertilisable sont relativement stables alors que celles de phosphore et de potasse ont tendance à reculer avec une diminution moyenne de l'ordre de 3,5% par campagne. Au-delà de ces tendances, les livraisons d'engrais subissent d'importantes variations qui sont en lien avec les aléas climatiques et avec la volatilité du prix des céréales et du coût des engrais. Les livraisons d'azote ont atteint un pic durant les campagnes 2007/2008 et 2008/2009 avec 40 800 tonnes. Ce pic est à mettre en lien avec la flambée du prix des céréales. En revanche, les livraisons d'azote diminuent de 24% pour la campagne 2009/2010 suite à l'effondrement des cours des céréales. En 2010/2011, dans un contexte de prix agricoles en hausse, les livraisons d'azote se redressent de 20% au niveau régional, 15% au niveau national. Les livraisons de potasse et phosphate se redressent également mais restent significativement en repli avec des niveaux inférieurs de l'ordre de 40% par rapport à la campagne 2003/2004.

Livraisons d'engrais en Franche-Comté durant la campagne 2010 - 2011

Quantité en tonnes et évolution par rapport à la campagne précédente (en %)	Quantité de produit		Éléments fertilisants			
	Tonnes	Evolution en %	Tonnes de N	Tonnes de P ₂ O ₅	Tonnes de K ₂ O	Evolution en %
simple N	101 658	+ 19,1	33 273			+ 21,6
<i>dont ammonitrate</i>	75 583	+ 9,6	23 562			+ 10,4
simple P	8 962	+ 116,7		2 893		+ 122,6
<i>dont super phosphate</i>	5 045	+ 147,4		2 304		+ 150,5
simple K	14 285	+ 68,2			8 436	+ 68,0
<i>dont chlorure de potassium</i>	13 659	+ 67,2			8 195	+ 67,2
binaire PK	6 341	+ 87,2		1 052	1 348	+ 112,3
autres composés (NP, NK, NPK, OM)	26 325	+ 6,2	3 954	5 726	1 971	+ 11,3
Total	157 571	+ 24,9	37 226	9 670	11 755	+ 29,5
Évolution en %			+ 20,0	+ 50,3	+ 50,6	

Source : UNION des industries de la fertilisation (Unifa)

Moyens de production

La fertilisation

Définition

Les éléments fertilisants sont comptés au poids de l'élément N pour l'azote, de P_2O_5 pour le phosphore, de K_2O pour le potassium dans 100 kg d'engrais.

La superficie fertilisable regroupe les terres labourables, les surfaces toujours en herbe (à l'exclusion des parcours et pâtures), les cultures fruitières, maraîchères et florales, les vignes, les jardins familiaux et les pépinières.

La campagne de fertilisation porte sur la période du 1^{er} mai au 30 avril, sauf pour les engrais azotés dont la campagne commence le 1^{er} juin.

Présentation

Le prix des engrais et amendements est fortement corrélé à ceux de l'énergie, en particulier le gaz pour les engrais azotés.

La hausse du prix de l'énergie, amorcée depuis février 2009, s'accélère en 2010. Entre décembre 2009 et 2010, les prix de l'énergie progressent de 26%. Ces prix poursuivent leur augmentation en 2011 et se stabilisent en août après un repli sensible au printemps.

Les prix des engrais suivent cette progression avec un léger décalage dans le temps.

Durant la campagne 2010-2011, les livraisons d'éléments fertilisants progressent de 30% en Franche-Comté, soit près de 10 points au-dessus de l'évolution nationale. Cette augmentation atteint + 55% dans le département du Jura.

Le taux de fumure minérale à l'hectare est nettement moins élevé en Franche-Comté (avec 86,3 kg/ha) qu'en moyenne française (131,5 kg/ha).

Éléments fertilisants durant la campagne 2010 - 2011

Quantité en tonnes et évolution par rapport à la campagne précédente (en %)	Doubs		Jura		Haute-Saône		T. de Belfort		Franche-Comté	
	Qté	Evol.	Qté	Evol.	Qté	Evol.	Qté	Evol.	Qté	Evol.
azote total N	8 195	+ 6,5	20 176	+ 34,9	8 724	+ 11,5	131	- 76,3	37 226	+ 20,0
phosphore total P_2O_5	1 563	- 10,7	6 670	+ 136,6	1 406	- 18,4	31	- 78,4	9 670	+ 50,3
potassium total K_2O	2 105	- 0,2	8 602	+ 68,6	902	+ 86,2	146	+ 29,6	11 755	+ 50,6
Total	11 863	+ 2,7	35 448	+ 55,0	11 032	+ 10,0	308	- 62,0	58 651	+ 29,5
surface fertilisable (ha)	218 471		195 735		245 262		20 021		679 489	

Source : Unifa 2011

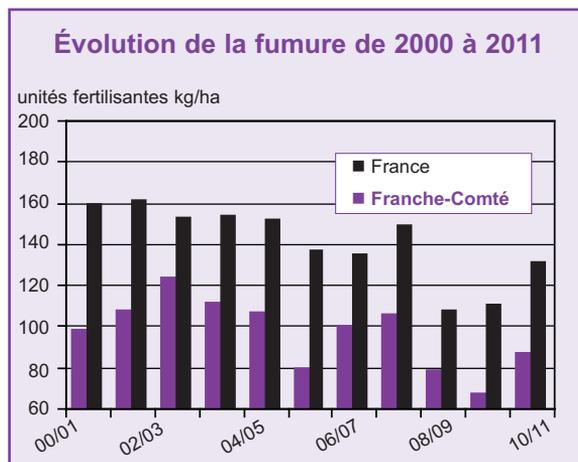
Présentation suite

L'importance des surfaces en prairies, moins fertilisées, explique cet écart. La tendance d'évolution nationale de la fumure est à la baisse. Celle-ci est plus contrastée au niveau régional avec des pics pour les campagnes 2003/2004 et 2007/2008 en lien avec les flambées des cours des céréales.

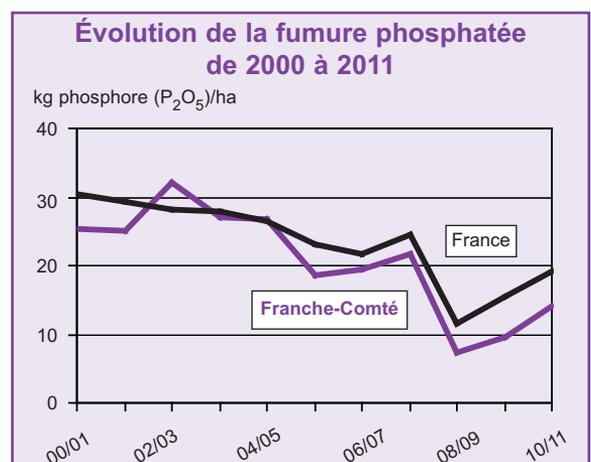
Ces augmentations conjoncturelles régionales de la fumure sont particulièrement marquées pour l'azote dont l'utilisation repart à la hausse

depuis la dernière campagne.

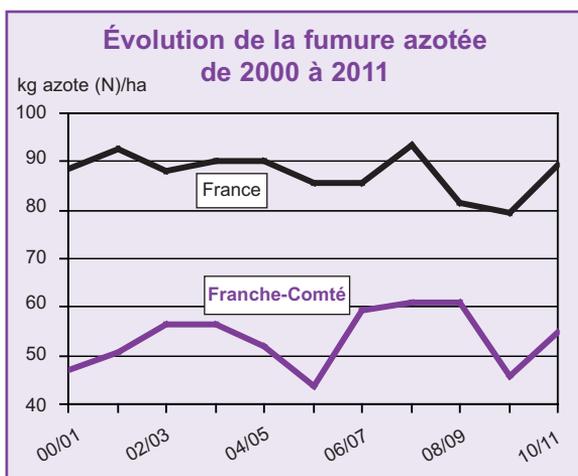
Les fumures phosphatées et potassiques poursuivent leur tendance baissière avec une chute lors de la campagne 2008/2009 qui peut s'expliquer par l'effondrement du prix des céréales, même si une légère reprise est constatée cette dernière année.



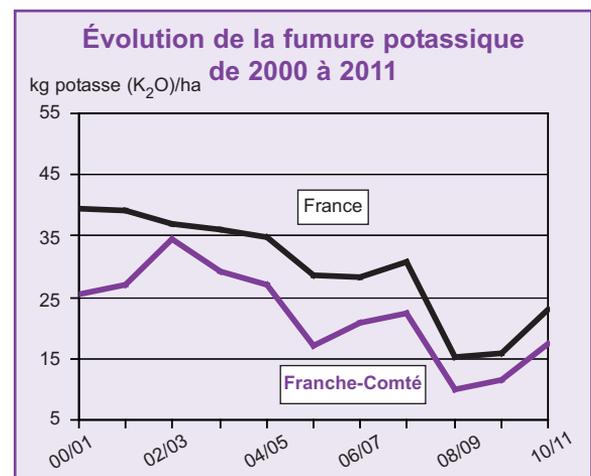
Source : Unifa



Source : Unifa



Source : Unifa



Source : Unifa

Moyens de production

IPAMPA

Définition

L'observation régulière des prix de certains moyens de production agricole est une opération effectuée par le SSP, en étroite collaboration avec l'INSEE. Outre la fourniture de quelques prix absolus, cette enquête fournit aussi la base statistique nécessaire au calcul d'indices régionaux et nationaux sur les coûts de production.

Ces indices reposent sur le recueil de renseignements détaillés auprès d'un échantillon représentatif de 250 revendeurs, coopératives ou distributeurs, répartis sur l'ensemble du territoire. Ces entreprises qui commercialisent les produits considérés sont interrogées sur les prix pratiqués au stade de la distribution mais aussi sur les conditions de vente (ristournes, délais de paiement...).

Les résultats calculés par le SSP sont mis à disposition des services régionaux de l'information statistique et économique et peuvent ainsi fournir des points de repère utiles aux entreprises qui collaborent à l'établissement de ces indices.

L'Indice des Prix des Consommations Intermédiaires (IPCI) sert notamment à l'élaboration des comptes de l'agriculture.

L'Indice des Prix des Biens d'Investissement de l'Agriculture (IPBIA) est le pendant de l'IPCI pour les biens d'investissement de l'agriculture.

L'Indice des Prix d'Achat des Moyens de Production Agricole (IPAMPA) permet de suivre l'évolution des prix des biens et des services utilisés par les exploitations dans leur activité agricole. Il regroupe les indices IPCI et IPBIA.

L'indice est calculé dans la nouvelle base 100 en 2005.

Présentation

En Franche-Comté, l'Indice général des produits intrants a progressé de près de 10 points entre 2010 et 2011.

Cette augmentation est liée à la progression du prix du pétrole qui impacte fortement les postes « énergie et lubrifiants » et surtout « engrais et amendements » de respectivement 24 et 30 points. Les « engrais azotés simples », plus directement indexés sur le prix du gaz, augmentent de 36 points en un an.

La progression des cours des grandes cultures provoque la hausse du coût des « aliments pour animaux » de près de 20 points sur une année. Les élevages porcins sont particulièrement impactés avec une progression de près de 30 points du coût des éléments pour porcins.

Au-delà de ces trois principaux postes de dépenses aliments, engrais et énergie, tous les indices des consommations intermédiaires progressent de manière plus ou moins prononcées.

Les produits de protection des cultures sont les consommations intermédiaires dont le prix diminue légèrement.

Indices IPAMPA par produit en Franche-Comté						
Base 100 en 2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Indice général des produits intrants	102,8	108,6	122,0	115,5	116,0	125,5
Biens et services de consommation courante	103,0	109,9	127,1	116,9	116,6	129,3
Semences	100,0	101,8	111,4	114,8	112,0	112,5
Energie et lubrifiants	107,6	108,3	131,5	99,6	118,5	142,1
Engrais et amendements	105,3	117,8	186,2	157,4	132,5	161,7
Engrais simples	106,5	116,8	177,3	138,4	123,2	158,2
Engrais simples azotés	106,9	116,7	173,3	130,4	119,2	155,5
Engrais simples phosphatés	101,5	123,0	212,8	177,7	145,6	190,5
Engrais simples potassiques	106,0	114,0	207,9	228,1	165,5	172,0
Engrais composés	103,8	120,8	207,7	188,6	147,7	172,0
Engrais binaires N P	104,5	126,0	218,5	172,1	139,1	173,0
Engrais binaires P K	103,6	121,6	229,1	207,0	162,4	183,5
Engrais ternaires	103,7	118,5	194,1	189,1	145,8	167,9
Produits de protection des cultures	100,1	99,8	103,4	107,0	105,9	105,2
Fongicides	99,1	97,7	102,0	106,8	105,4	104,1
Insecticides et acaricides	99,5	98,9	99,6	101,1	100,7	100,7
Herbicides	100,7	100,7	104,1	107,0	104,7	104,0
Autres produits phytosanitaires divers	100,0	100,7	104,4	108,3	110,5	110,0
Aliments des animaux	102,0	116,7	130,3	115,6	116,4	135,1
Aliments simples	100,0	111,8	136,0	125,6	123,3	138,0
Aliments composés	102,1	117,0	130,0	115,0	116,0	135,0
Aliments pour veaux	105,9	125,3	117,3	102,5	112,1	126,5
Aliments pour gros bovins	100,6	112,7	132,9	119,5	117,2	136,2
Aliments pour porcins	102,0	122,6	142,8	117,3	118,2	147,7
Aliments pour volailles	101,3	117,7	136,2	120,4	119,7	139,4
Matériels et petits outillages	103,3	105,7	112,6	110,2	106,3	110,0
Entretien et réparation du matériel	103,8	108,3	114,2	119,3	122,6	125,6
Entretien et réparation des bâtiments	104,6	108,6	113,5	114,9	117,4	121,3
Produits et services vétérinaires	102,7	104,4	106,9	108,9	110,9	113,8
Frais généraux	101,8	104,3	106,6	109,1	110,5	112,4
Biens d'investissement	102,4	106,1	112,1	112,8	114,7	118,2
Matériel agricole	100,8	103,4	108,3	112,4	113,0	115,1
Matériel de culture	99,8	102,9	109,9	114,0	113,9	117,0
Matériel de récolte	101,5	105,1	108,6	111,8	114,0	115,6
Tracteurs	100,1	101,5	105,1	109,4	110,0	112,3
Ouvrages	106,2	112,2	120,6	113,7	118,5	125,2

Revenus agricoles

Revenus agricoles

Comptes de Franche-Comté

Définition

En cohérence avec le compte national (même champ, même cadre comptable, mêmes indicateurs de revenu), les comptes régionaux de l'agriculture sont établis par les services régionaux de l'information statistique et économique (SRISE) pour l'ensemble des régions françaises et l'Outre-mer. Le total France comprend les DOM et correspond au compte national. Un total « France métropolitaine » est également calculé et sert de calage pour les comptes des régions de métropole.

Désormais, les comptes ne sont établis dans leur séquence complète qu'au niveau régional.

Deux principaux indicateurs de revenu calculés pour les comptes régionaux et identiques à ceux du compte national sont présentés :

● Le **résultat agricole**, constitué de la valeur ajoutée nette au coût des facteurs : cet indicateur mesure le revenu des facteurs engagés par l'activité agricole. Il s'agit de l'indicateur de revenu des comptes européens.

Résultat agricole = production au prix du marché + aides à la production - consommation intermédiaire + subventions d'exploitation - impôts liés à la production - consommation de capital fixe

● Le **revenu net d'entreprise agricole (RNEA)**, solde final des comptes après déduction des charges. C'est l'indicateur qui retrace le mieux le revenu final de l'activité de production de l'année.

Revenu net d'entreprise agricole = résultats agricole - charges salariales - charges locatives - charges d'intérêts

Le RNEA est proche du résultat courant avant impôts (RCAI) du RICA.

Toutefois, pour rendre compte de la diversité des agricultures, le SSP continue de publier certains indicateurs au niveau départemental. Il s'agit :

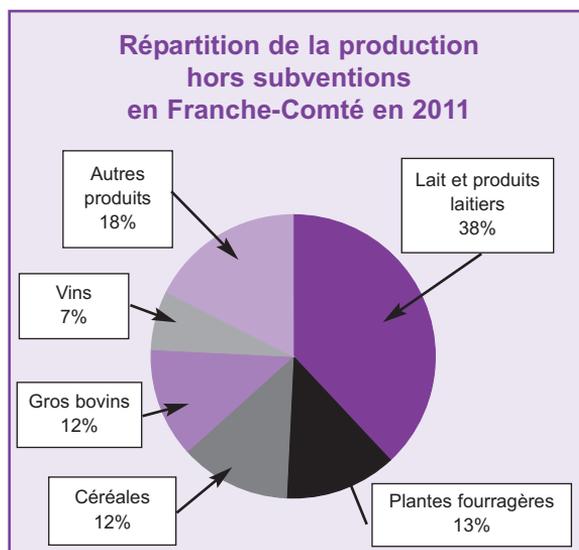
- du compte de production, le compte de production régional étant la sommation des départements,
- des principales données de structure (nombre d'actifs, nombre d'établissements, SAU),
- du montant des aides directes (subventions d'exploitation) reçues par les agriculteurs,
- d'un indicateur d'évolution du revenu (RCAI) dont

le calcul repose sur une utilisation conjointe des résultats du compte régional et de ceux du RICA par OTEX au niveau régional.

● Le **résultat courant avant impôt (RCAI)** est égal à la somme de la production et des subventions de laquelle sont déduits les consommations intermédiaires, les charges de personnel, les impôts et taxes ainsi que les dotations aux amortissements. Le RCAI par UTANS, unité de travail non salarié, tient compte de la présence éventuelle de plusieurs co-exploitants non salariés sur l'exploitation. C'est l'indicateur reflétant le mieux le revenu des exploitants.

A partir de 2010, les chiffres publiés ne tiennent plus compte de la réévaluation des actifs immobilisés. Ainsi, la valeur des dotations aux amortissements diminue au profit du RCAI, ce qui rend les résultats du RICA plus cohérents avec les règles comptables des centres de gestion.

Les indicateurs de revenu sont calculés en valeur réelle (déflatée du prix du produit intérieur brut) et présentés soit globalement, soit en moyenne par unité de main d'œuvre totale pour le résultat ou par unité de main d'œuvre non salarié (UTANS) pour le revenu.



Source : Agreste - comptes de l'agriculture

Présentation

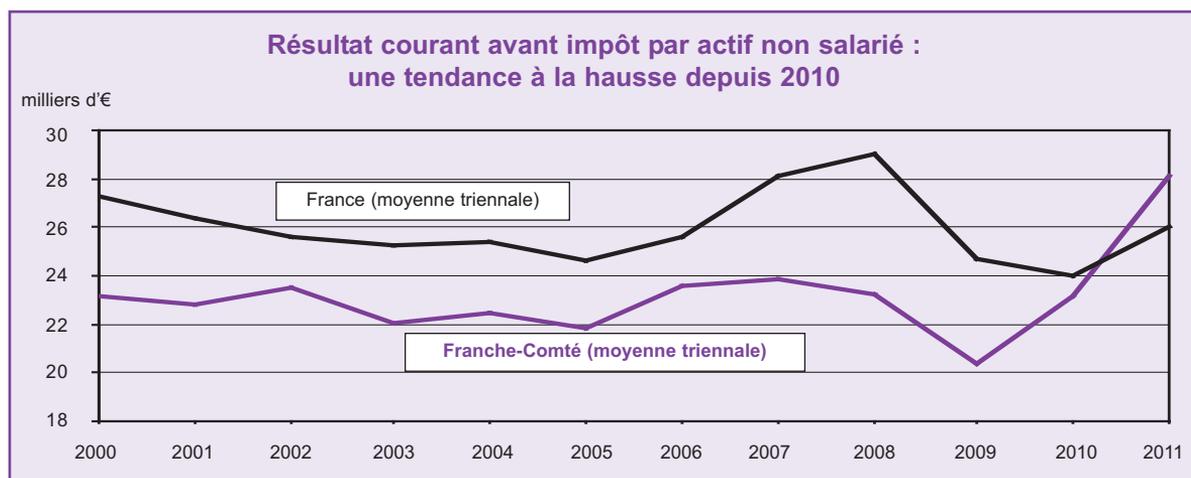
En 2011, le Revenu courant avant impôt (RCAI) des exploitants agricoles franc-comtois augmente de 8% après s'être redressé de manière spectaculaire en 2010. Cette hausse permet au revenu agricole moyen régional d'atteindre un niveau élevé de 35 300 €, supérieur à la moyenne nationale.

Ces bons résultats s'expliquent par la bonne valorisation des principales productions régionales. En effet, la valeur de la production franc-comtoise croît de 10,9% en 2011, après une hausse de 7% en 2010. Après la flambée des cours des céréales et des oléo-protéagineux de 2010, la hausse de leur prix de vente s'est ralentie mais reste supérieure à 10%. Le prix moyen du lait en 2011, notamment celui vendu en conventionnel, a augmenté de 3,8% et l'indice de prix des bovins a augmenté de 5% après une hausse de 3% en 2010. Tiré par des exportations en hausse, le prix de vente du vin jurassien a continué de progresser de + 6%.

De plus, la sécheresse printanière a permis un développement végétatif idéal de la vigne et une récolte abondante. Au contraire, le manque d'eau a affecté le rendement des céréales à paille et la récolte de foin. La pluviométrie estivale a cependant permis de compenser une partie de ces déficits puisque la récolte de maïs a

été exceptionnelle, les regains de bon niveau et le pâturage tardif en saison.

Malgré la maîtrise de la consommation d'intrants – aliments pour animaux, produits pétroliers et engrais – la hausse de leur prix engendre une forte augmentation des consommations intermédiaires (+ 8% en valeur). Cette hausse pèse de manière variable sur le revenu des exploitants. Les éleveurs, confrontés à la hausse des coûts de l'alimentation animale et à un surcoût lié à la sécheresse du printemps ont été les plus pénalisés. Ainsi, le revenu des éleveurs de bovins viande diminue. Par contre, le revenu des éleveurs laitiers continue d'augmenter de 3,4%. Les dépenses accrues de 25% en engrais et de 15% en produits pétroliers ont également pesé sur la trésorerie des céréaliers. Néanmoins, leur revenu croît de 23% et explique la progression du revenu des agriculteurs de Haute-Saône, département le plus céréalier de Franche-Comté. Les bonnes conditions sanitaires des vignes en 2011 ont permis de moins les traiter. Les exploitations viticoles ont ainsi été les moins affectées par la hausse des charges. En moyenne nationale, leur revenu bondit de près de 50% et tire vers le haut le revenu moyen de l'ensemble des exploitants jurassiens.



Source : Agreste - comptes de l'agriculture

Revenus agricoles

Comptes de Franche-Comté

Comptes de l'agriculture de la Franche-Comté (Base 2000)					
unité : millions d' €	2007	2008	2009	2010	2011
Production hors subventions	1 085,42	1 128,66	1 102,52	1 180,82	1 309,72
Produits végétaux	424,02	421,25	413,21	446,35	521,33
<i>dont céréales</i>	139,81	109,98	89,59	147,97	163,51
<i>dont oléagineux</i>	31,83	36,45	34,86	49,15	61,33
<i>dont fourrages</i>	152,71	174,02	193,79	152,00	170,57
<i>dont vins</i>	63,61	62,84	56,73	60,33	87,42
Produits animaux	610,63	654,27	634,69	679,01	732,17
<i>dont gros bovins</i>	166,77	160,05	144,77	151,87	161,72
<i>dont veaux</i>	23,87	22,74	21,72	22,35	22,59
<i>dont ovins</i>	3,94	4,27	4,08	4,16	4,15
<i>dont porcins</i>	24,74	26,28	24,10	25,23	26,57
<i>dont lait et produits laitiers</i>	370,43	420,47	420,32	455,49	496,78
Production des services	50,77	53,14	54,62	55,46	56,22
+ Aides à la production	26,66	27,28	25,49	7,16	6,84
Produits végétaux	14,97	15,27	13,85	0,14	0,21
<i>dont protéagineux</i>	0,07	0,05	0,06	0,14	0,21
Produits animaux	11,89	12,01	11,64	7,02	6,63
<i>dont gros bovins</i>	10,40	10,37	10,17	6,20	5,82
- Consommations intermédiaires	645,86	716,88	726,26	683,95	738,25
<i>dont engrais et amendements</i>	52,70	64,71	72,35	56,79	71,39
<i>dont produits de protection des cultures</i>	31,01	35,15	35,11	34,36	34,87
<i>dont aliments intraconsommés</i>	175,19	196,32	207,18	178,57	193,91
<i>dont aliments achetés</i>	126,15	147,07	127,21	116,72	131,49
+ Subventions aux exploitations	163,35	161,36	166,68	204,80	207,28
- Impôts sur la production	20,72	22,67	23,25	22,91	23,48
- Consommation de capital fixe	201,63	223,41	212,46	211,61	212,24
= Résultat agricole	407,42	354,34	332,72	474,31	549,87
- Autres charges	114,10	120,60	125,59	126,89	128,40
= Revenu net d'entreprise agricole	293,32	233,74	207,13	347,42	421,47

Source : Agreste - comptes de l'agriculture

unité : milliers d'€	Résultat courant avant impôts par actif non salarié (RCAI par UTANS)				
Ensemble des exploitations moyennes et grandes	23,57	19,75	15,54	32,65	35,27
<i>dont OTEX céréales, oléagineux, protéagineux (COP)</i>	40,19	30,68	6,97	50,29	61,92
<i>dont OTEX bovins lait</i>	19,73	18,26	18,33	31,41	32,48
<i>dont OTEX bovins mixte</i>	23,72	23,84	10,05	22,84	21,32
<i>dont OTEX polyculture, polyélevage</i>	30,44	17,93	7,26	38,48	43,84

Source : Agreste - RICA - comptes par catégories d'exploitation

Revenus agricoles

Comptes du Doubs

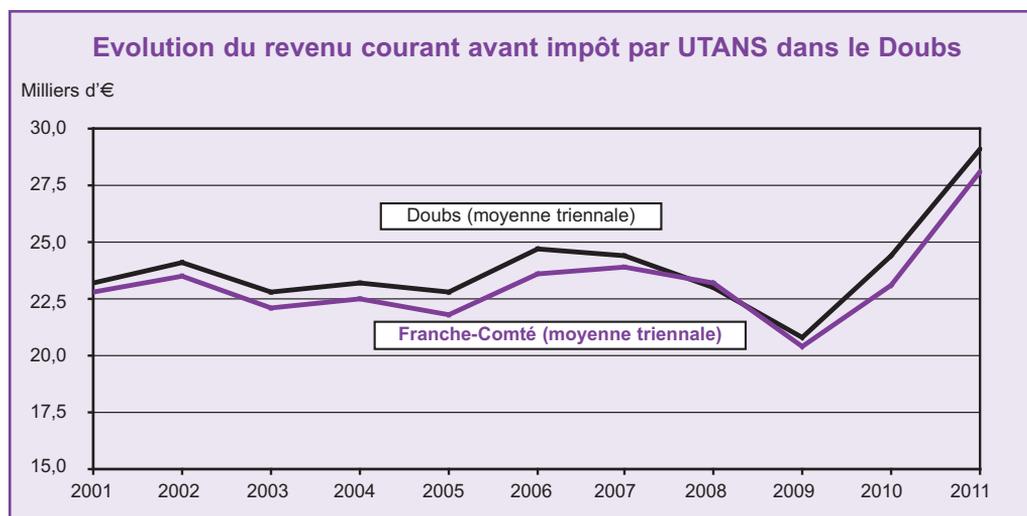
Comptes de production du Doubs (Base 2000)

unité : millions d' €	2007	2008	2009	2010	2011
Production hors subventions	373,00	403,00	407,91	420,48	453,24
Produits végétaux	90,51	95,43	98,20	93,30	104,08
<i>dont céréales</i>	22,41	18,39	14,58	23,98	26,69
<i>dont oléagineux</i>	2,27	2,49	2,12	3,34	4,20
<i>dont fourrages</i>	56,29	64,56	71,37	55,84	63,26
<i>dont vins</i>	0,05	0,05	0,04	0,05	0,06
Produits animaux	263,66	287,87	289,46	306,62	328,31
<i>dont gros bovins</i>	57,22	55,52	51,17	52,76	57,00
<i>dont veaux</i>	12,24	11,65	11,97	12,01	11,55
<i>dont ovins</i>	0,44	0,48	0,46	0,47	0,47
<i>dont porcins</i>	10,73	11,83	11,22	11,63	10,32
<i>dont lait et produits laitiers</i>	174,56	199,97	206,42	221,49	240,72
Production des services	18,83	19,70	20,25	20,56	20,85
Aides à la production	4,30	4,38	4,09	0,93	0,88
Produits végétaux	2,27	2,35	2,09	0,02	0,02
<i>dont protéagineux</i>	0	0	0	0,02	0,02
Produits animaux	2,03	2,03	2,00	0,91	0,86
<i>dont gros bovins</i>	1,82	1,80	1,80	0,81	0,76

Source : Agreste - comptes de l'agriculture

RCAI moyen par UTANS (milliers d'€)	2007	2008	2009	2010	2011
	21,8	19,8	18,6	33,3	34,4

Source : Agreste - RICA - Indicateurs de revenus départementaux



Source : Agreste - RICA - Indicateurs de revenus départementaux

Revenus agricoles

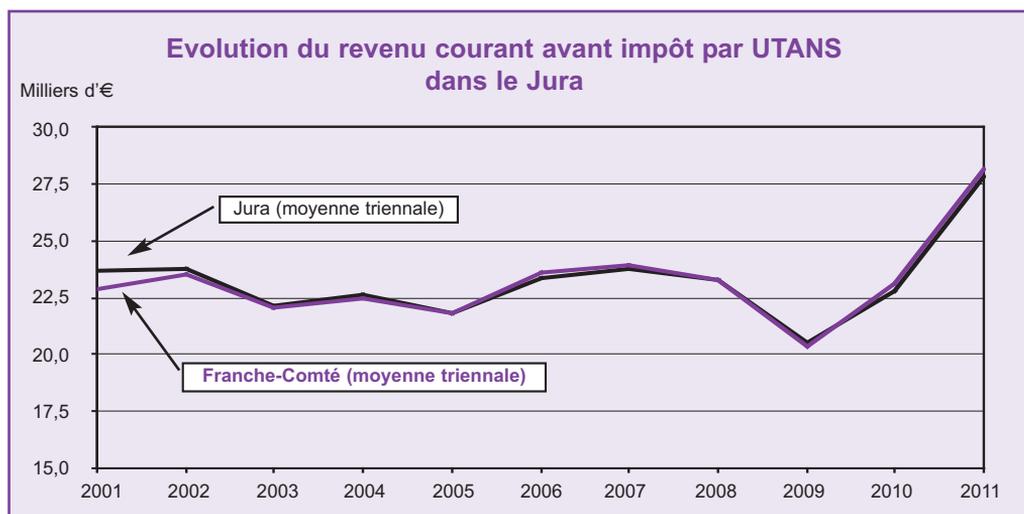
Comptes du Jura

Comptes de production du Jura (Base 2000)					
unité : millions d' €	2007	2008	2009	2010	2011
Production hors subventions	324,91	328,96	331,72	350,34	404,35
Produits végétaux	164,09	162,17	155,97	166,11	207,77
<i>dont céréales</i>	40,23	30,77	25,44	41,01	45,99
<i>dont oléagineux</i>	9,62	10,59	10,74	14,08	17,20
<i>dont fourrages</i>	43,57	49,38	54,81	42,97	48,59
<i>dont vins</i>	61,69	61,22	54,92	58,66	85,46
Produits animaux	147,22	152,58	161,12	169,37	181,51
<i>dont gros bovins</i>	32,89	29,97	29,71	29,60	31,42
<i>dont veaux</i>	6,07	5,87	5,19	5,50	5,70
<i>dont ovins</i>	1,02	1,11	1,06	1,08	1,08
<i>dont porcins</i>	4,62	4,50	3,33	3,53	4,04
<i>dont lait et produits laitiers</i>	98,64	107,42	118,32	126,04	135,46
Production des services	13,60	14,21	14,63	14,86	15,07
Aides à la production	6,96	7,13	6,62	1,62	1,56
Produits végétaux	4,11	4,21	3,82	0,04	0,06
<i>dont protéagineux</i>	0,03	0,02	0,02	0,04	0,06
Produits animaux	2,85	2,92	2,80	1,58	1,50
<i>dont gros bovins</i>	2,35	2,36	2,30	1,39	1,31

Source : Agreste - comptes de l'agriculture

RCAI moyen par UTANS (milliers d'€)	24,1	19,8	15,2	31,8	35,5
-------------------------------------	------	------	------	------	------

Source : Agreste - RICA - Indicateurs de revenus départementaux



Source : Agreste - RICA - Indicateurs de revenus départementaux

Revenus agricoles

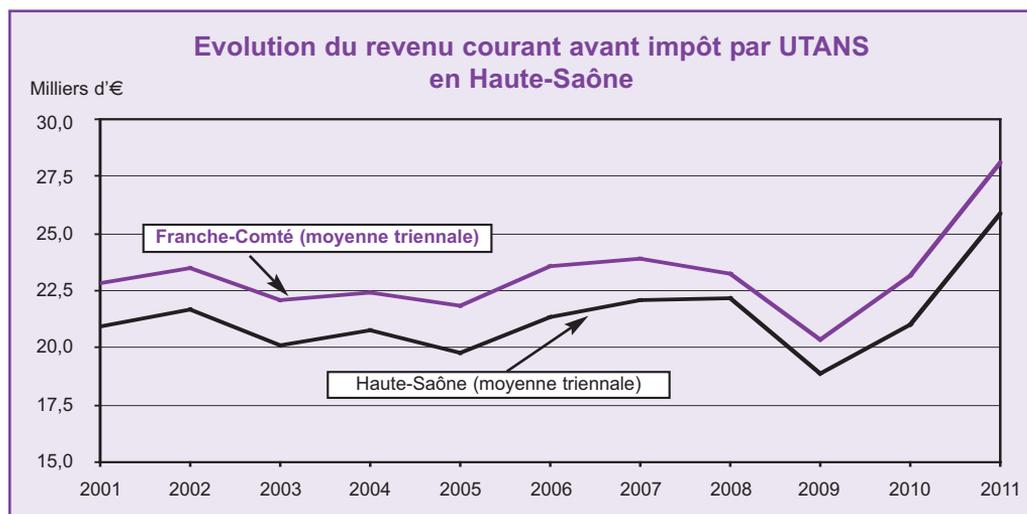
Comptes de Haute-Saône

Comptes de production de la Haute-Saône (Base 2000)					
unité : millions d' €	2007	2008	2009	2010	2011
Production hors subventions	355,92	364,51	324,59	377,04	415,32
Produits végétaux	156,72	151,72	138,74	173,49	194,12
<i>dont céréales</i>	71,37	56,27	45,62	76,72	83,03
<i>dont oléagineux</i>	19,11	22,71	21,34	30,88	38,78
<i>dont fourrages</i>	48,44	55,10	53,71	48,69	53,91
<i>dont vins</i>	1,87	1,57	1,77	1,62	1,90
Produits animaux	182,51	195,29	167,89	185,31	202,72
<i>dont gros bovins</i>	71,24	69,46	59,43	64,58	68,14
<i>dont veaux</i>	5,30	4,99	4,35	4,62	5,13
<i>dont ovins</i>	2,32	2,51	2,39	2,44	2,43
<i>dont porcins</i>	8,97	9,49	9,10	9,62	11,73
<i>dont lait et produits laitiers</i>	87,96	102,18	86,29	97,68	108,67
Production des services	16,69	17,50	17,96	18,24	18,48
Aides à la production	14,43	14,57	13,65	4,19	4,00
Produits végétaux	8,03	8,12	7,41	0,07	0,12
<i>dont protéagineux</i>	0,04	0,03	0,04	0,07	0,12
Produits animaux	6,40	6,45	6,24	4,12	3,88
<i>dont gros bovins</i>	5,66	5,64	5,50	3,61	3,38

Source : Agreste - comptes de l'agriculture

RCAI moyen par UTANS (milliers d'€)	23,7	18,8	11,9	31,1	33,8
-------------------------------------	------	------	------	------	------

Source : Agreste - RICA - Indicateurs de revenus départementaux



Source : Agreste - RICA - Indicateurs de revenus départementaux

Revenus agricoles

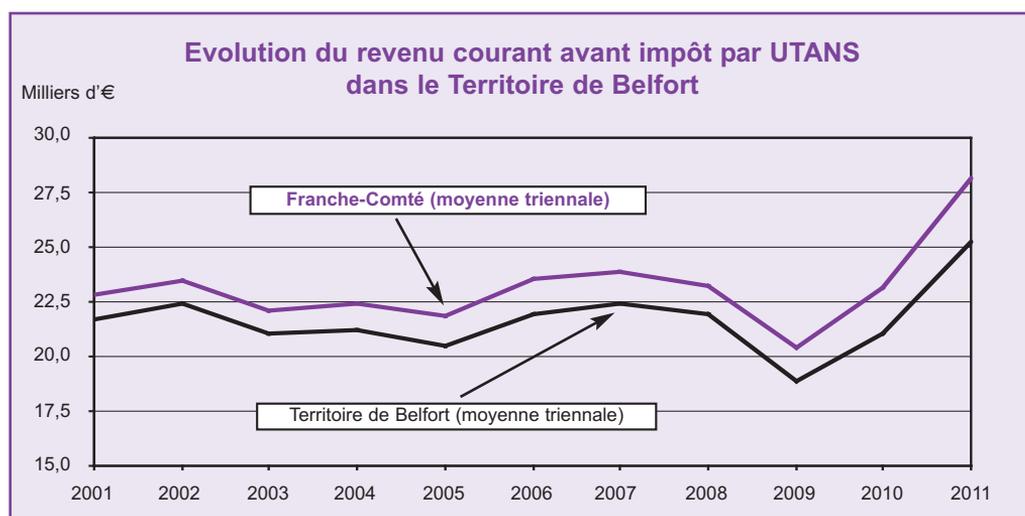
Comptes du Territoire de Belfort

Comptes de production du Territoire de Belfort (Base 2000)					
unité : millions d' €	2007	2008	2009	2010	2011
Production hors subventions	31,59	32,19	38,30	32,96	36,81
Produits végétaux	12,70	11,93	20,30	13,45	15,36
<i>dont céréales</i>	5,80	4,55	3,95	6,26	7,80
<i>dont oléagineux</i>	0,83	0,66	0,66	0,85	1,15
<i>dont fourrages</i>	4,41	4,98	13,90	4,50	4,81
<i>dont vins</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Produits animaux	17,24	18,53	16,22	17,71	19,63
<i>dont gros bovins</i>	5,42	5,10	4,46	4,93	5,16
<i>dont veaux</i>	0,26	0,23	0,21	0,22	0,21
<i>dont ovins</i>	0,16	0,17	0,17	0,17	0,17
<i>dont porcins</i>	0,42	0,46	0,45	0,45	0,48
<i>dont lait et produits laitiers</i>	9,27	10,90	9,29	10,28	11,93
Production des services	1,65	1,73	1,78	1,80	1,82
Aides à la production	1,17	1,20	1,13	0,42	0,40
Produits végétaux	0,56	0,59	0,53	0,01	0,01
<i>dont protéagineux</i>	0,00	0,00	0,00	0,01	0,01
Produits animaux	0,61	0,61	0,60	0,41	0,39
<i>dont gros bovins</i>	0,57	0,57	0,57	0,39	0,37

Source : Agreste - comptes de l'agriculture

RCAI moyen par UTANS (milliers d'€)	22,7	18,4	13,5	30,0	31,5
-------------------------------------	------	------	------	------	------

Source : Agreste - RICA - Indicateurs de revenus départementaux



Source : Agreste - RICA - Indicateurs de revenus départementaux

Réseau d'information comptable agricole (Rica)

Définition

Le RICA, Réseau d'Information Comptable Agricole, est une opération communautaire de recueil d'informations comptables individuelles auprès de 80 000 exploitations « grandes et moyennes » dans les 25 états membre de l'Union Européenne. Cette analyse micro-économique est réalisée selon des définitions et des règles communes. Elle permet de comparer les résultats obtenus pour les différents types d'agriculture européenne.

En France, l'échantillon 2010 est composé de 7 450 exploitations représentatives de 312 000 exploitations « grandes et moyennes ». En Franche-Comté, l'échantillon comprend 222 exploitations représentatives des 6 270 exploitations « moyennes ou grandes ».

Une nouvelle typologie

Chaque exploitation a un coefficient de pondération qui tient compte de son OTEX (orientation technico-économique) et de sa taille.

Jusqu'en 2009, les OTEX étaient constituées sur la base de la marge brute standard (MBS). Mais suite à la réforme de la PAC et au découplage des aides liées à la production, l'indicateur MBS a été abandonné au profit de la PBS (production brute standard). Ainsi une nouvelle typologie des exploitations est mise en place au niveau européen. Elle s'applique pour la première fois en France avec le recensement agricole de 2010 ainsi qu'au RICA pour l'exercice 2010.

Dans la région, quatre OTEX ont un échantillon suffisant pour être représentatifs et diffusibles. Il s'agit des OTEX Céréales, oléagineux, protéagineux (1500), Bovins Lait (4500), Bovins mixtes (4700) et Polyculture-polyélevage (6184).

Présentation

Après 2 années de baisse consécutive, le revenu courant avant impôt (RCAI) des exploitations agricoles franc-comtoises se redresse de manière spectaculaire en 2010. Il s'établit à un niveau élevé avec 49 600 € en moyenne par exploitation et dépasse ainsi le niveau national. Au palmarès des régions, la Franche-Comté se positionne au 10^{ème} rang devant les régions limitrophes telles que la Bourgogne, l'Alsace ou encore Rhône-Alpes. Rapporté au nombre d'actif non salarié, le RCAI par exploitants double et passe de 15 100 € en 2009 à 32 600 € en 2010.

Cette embellie profite à toutes les exploitations, quelle que soit leur orientation économique. Pour les exploitations céréalières ou combinant grandes cultures et élevage, la progression de leur revenu est spectaculaire passant respectivement de 8 670 € et 12 900 € à plus de 60 000 €, un niveau jamais atteint. Ceci s'explique essentiellement par la flambée des prix de vente des céréales et des oléagineux (+ 50% en moyenne sur un an) et dans une moindre mesure, par la baisse de leurs charges, notamment d'engrais (- 31%). De même, le revenu des éleveurs laitiers bondit de 71% pour s'établir à 48 630 €. L'augmentation de 9% du prix de vente du lait standard et la bonne tenue du prix du lait vendu pour produire des fromages sous signe de qualité qui poursuit sa progression lente mais régulière explique cette évolution. Enfin la hausse de 3% de l'indice des prix de la viande bovine permet de soutenir le revenu des éleveurs de bovins destinés à la production de viande.

Par ailleurs, en 2010, les exploitations d'élevage bénéficient de la mise en œuvre du « bilan de santé » de la Politique Agricole Commune (PAC) avec une redistribution de certaines aides au profit des zones de montagne et des éleveurs en système herbager. Cette redistribution affecte très positivement les exploitations de la région, notamment les élevages en système extensif qui produisent du lait destiné aux filières sous signe de qualité. Ce sont donc les éleveurs laitiers, notamment en zone de montagne,

.../...

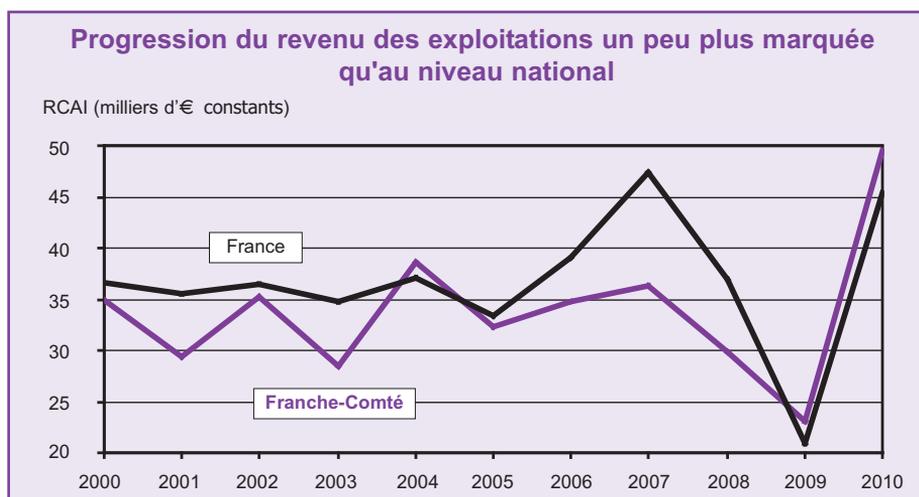
Revenus agricoles

Réseau d'information comptable agricole (Rica)

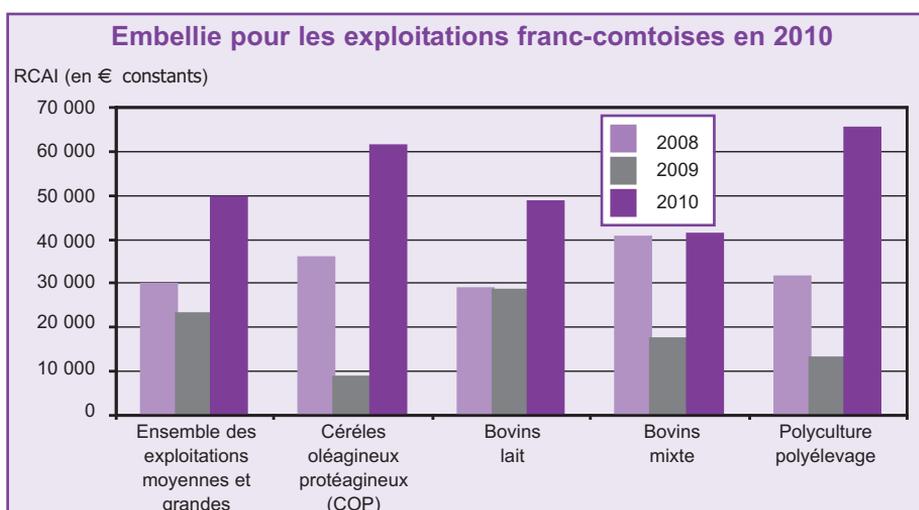
Présentation suite

qui profitent le plus de ces aides au détriment des céréaliers en plaine. Les subventions des premiers augmentent de 26% tandis qu'elles baissent légèrement pour les céréaliers. Malgré tout, en 2010, une exploitation céréalière touche en moyenne 5 000 € de subvention en plus qu'un élevage laitier.

En 2010, le montant moyen des subventions d'une exploitation franc-comtoise représente 25% de la valeur de la production contre seulement 19% en moyenne nationale. Avec plus de 28%, c'est pour les exploitations classées en polyculture - polyélevage que ce ratio est le plus élevé.



Source : Agreste - Rica



Source : Agreste - Rica

Revenus agricoles

Réseau d'information comptable agricole (Rica)

Résultats 2010 du RICA par exploitation en Franche-Comté					
	Bovins lait	Polyculture- polyélevage	Grandes cultures	Franche- Comté	France
Echantillon RICA*	123	24	21	222	7 449
Nombre d'exploitations représentées*	3 909	736	578	6 271	312 182
CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES					
SAU : Superficie agricole utilisée (en ha)	100,0	169,1	142,1	111,1	83,8
<i>dont surface en fermage</i>	83,4	123,4	107,8	88,6	68,0
<i>dont surface toujours en herbe</i>	82,1	60,5	10,3	71,3	18,9
Effectifs d'animaux (en unité gros bétail)	81,9	109,8	4,9	82,2	80,5
UTA (unités de travail annuel) totales	1,6	2,1	1,4	1,7	2,1
<i>dont non salariées</i>	1,5	1,7	1,2	1,5	1,5
FINANCEMENT ET ÉLÉMENTS DU BILAN (en milliers d'euros)					
Fonds de roulement net	74,6	125,7	102,8	88,7	107,2
Autofinancement	33,0	63,6	56,3	38,1	34,8
Actif immobilisé	253,8	309,0	215,3	251,8	234,1
<i>dont capital d'exploitation</i>	234,4	265,8	158,4	224,8	178,0
Actif circulant	108,5	175,9	138,6	128,3	153,8
<i>dont stocks</i>	52,6	108,7	80,8	72,5	92,8
Capitaux propres	227,4	274,7	234,4	232,3	229,3
Endettement total	135,4	210,6	119,9	148,2	159,7
Taux d'endettement (en %)	37,4	43,4	33,9	39,0	41,2
SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION (en milliers d'euros)					
Production de l'exercice nette des achats d'animaux	142,0	212,5	175,6	153,5	173,0
+ rabais, remises, ristournes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,4
- charges d'approvisionnement	42,4	82,1	63,2	50,4	58,6
- autres achats, charges externes	40,7	51,0	32,0	40,6	44,4
= Valeur ajoutée hors fermage	59,0	79,5	80,4	62,5	70,5
+ subventions et indemnités d'assurances	34,7	60,1	40,4	38,3	32,5
- loyers et fermages	10,1	16,5	12,5	10,9	12,1
- impôts et taxes	1,4	3,0	2,7	1,8	2,2
- charges de personnel	0,9	5,5	4,7	3,2	12,3
= Excédent brut d'exploitation (EBE)	81,3	114,7	100,9	84,9	76,5
+ autres produits de gestion courante	0,2	0,5	0,5	0,2	0,5
- dotations aux amortissements	29,3	42,8	36,4	31,2	27,1
= Résultat d'exploitation	52,1	72,4	65,0	53,9	49,9
+ produits financiers	0,3	0,3	1,1	0,3	0,6
- charges financières	3,7	7,4	4,8	4,6	5,1
= Résultat courant avant impôts RCAI	48,6	65,2	61,3	49,6	45,4

* Le champ couvert par le RICA est celui des exploitations moyennes et grandes

Source : Agreste - Rica

Aides agricoles

Préambule

Les concours publics à l'agriculture et aux territoires ruraux se composent de soutien aux marchés et aux revenus, d'aides au développement rural et de mesures liées à la sécurité sanitaire. Ils sont à 80% versés sous formes d'aides directes aux exploitations dans le cadre de la Politique agricole commune (PAC). Le présent chapitre traite uniquement de ces aides directes. Il ne vise pas l'exhaustivité mais présente les principales mesures.

Aides agricoles

PAC et aides directes

Définition

La **Politique agricole commune (PAC)** a été créée dans les années soixante pour garantir la sécurité alimentaire de l'Union européenne, tout en procurant un niveau de vie équitable aux agriculteurs et en assurant des prix raisonnables aux consommateurs. Un soutien des marchés et au revenu est institué grâce aux organisations communes de marché reposant sur des prix d'intervention.

A partir de la réforme de 1992, le soutien par les prix est progressivement abandonné et compensé par des aides directes aux productions, à l'hectare ou par animal. L'Agenda 2000, adopté suite à l'accord de Berlin de 1999, approfondit le volet socio-structurel créé en 1992 et initie une politique de développement rural, pilotée grâce aux aides dites du **second pilier**. Le 2nd pilier regroupe notamment les aides au développement rural et les aides agri-environnementales. Elles sont gérées par programme d'une durée de sept ans, le programme actuel 2007-2013 ayant succédé à la première génération 2000-2006. Les aides liées à la production agricole constituent quant à elles le **1^{er} pilier** de la PAC. Le financement des aides du 1^{er} pilier est uniquement communautaire, alors que les aides du 2nd pilier sont cofinancées par des aides nationales (d'Etat, de collectivités locales, des agences de l'eau, ...).

L'accord de Luxembourg de 2003 entre en application en France en 2006. Il introduit la conditionnalité, la subsidiarité, la modulation et le découplage des aides.

Conditionnalité : versement des aides conditionné au respect de directives et règlements européens ayant trait à l'environnement.

Subsidiarité : marges de manœuvre laissées aux Etats membres pour adapter les évolutions prescrites par le texte européen à leur modèle d'agriculture et d'occupation du territoire.

Modulation : une partie des aides du 1^{er} pilier

sont réduites au profit du 2nd pilier.

Découplage : les aides du 1^{er} pilier précédemment attribuées sur la base des surfaces cultivées ou du nombre d'animaux détenus ne sont plus liées aux productions. Chaque exploitant est attributaire de **Droits à paiement unique (DPU)**, en euros par hectare, calculés sur la base de références historiques, les aides perçues pendant les trois années 2000 à 2002. Le découplage est partiel ou total selon les aides. Pour activer ses DPU et toucher l'aide découplée, un exploitant doit disposer de surfaces agricoles maintenues dans un état agronomique satisfaisant. Il n'est en revanche pas tenu d'avoir une production agricole.

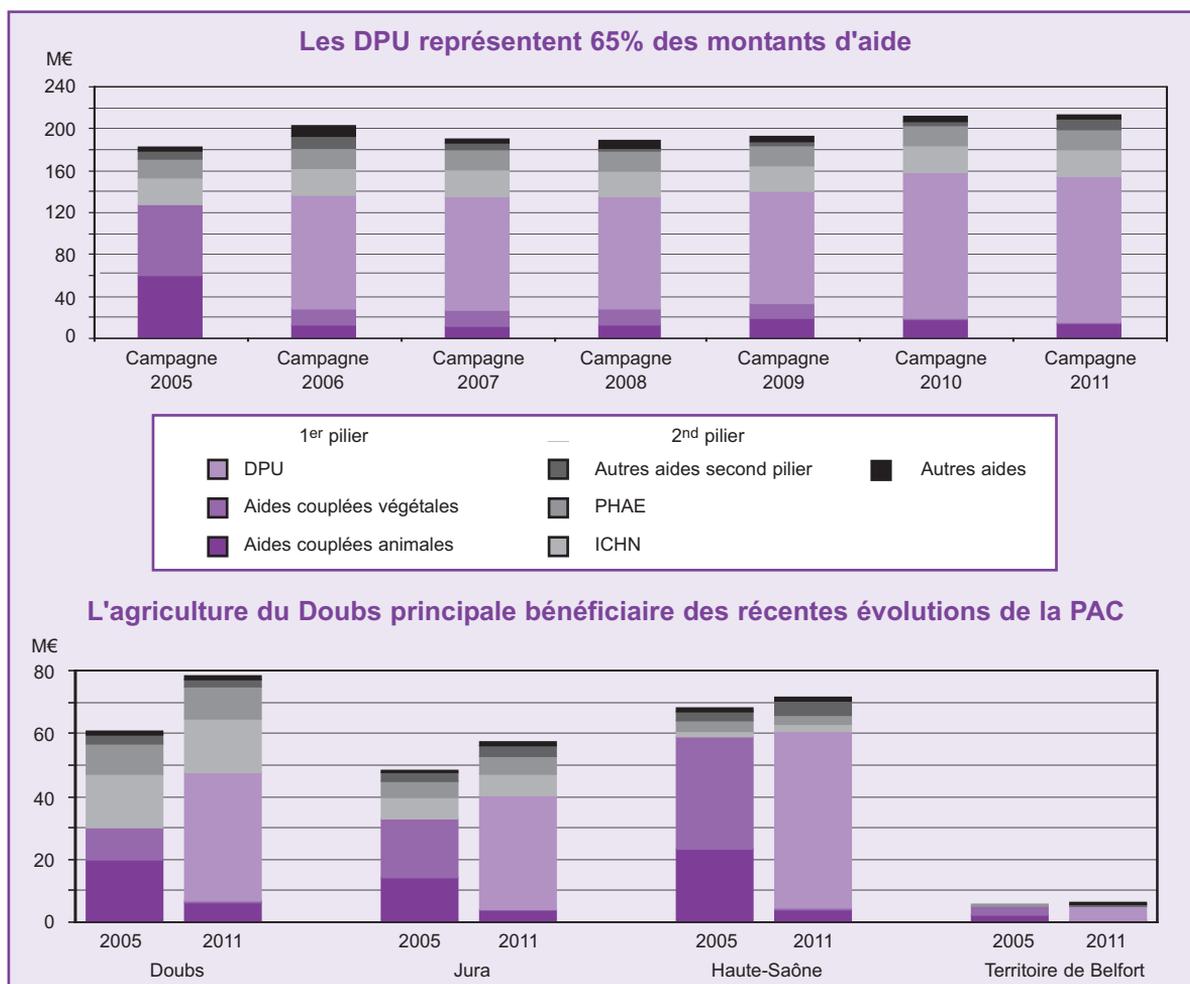
L'accord de Luxembourg s'accompagne d'une clause de rendez-vous que constitue le « bilan de santé » de la PAC. Ce bilan a abouti au règlement européen 73/2009, entré en application en 2010. Il accentue le découplage des aides du 1^{er} pilier. Comme l'y autorise l'article 63 du règlement, la France a choisi d'affecter les ressources ainsi dégagées à la création de nouveaux DPU, dont notamment le DPU herbe. Par ailleurs, l'article 68 a réorienté un pourcentage des aides, couplées et découplées, vers de nouveaux soutiens couplés aux productions fragiles et aux productions durables et vers des dispositifs de couverture des risques climatiques et sanitaires. La Franche-Comté est particulièrement concernée par la nouvelle aide à la production laitière en montagne. Enfin, le bilan de santé accroît la modulation.

Présentation

Plus de 210 millions d'euros d'aides directes ont été versés aux agriculteurs franc-comtois au titre de 2011. C'est 30 millions de plus qu'en 2005. Depuis leur mise en place en 2006, les DPU constituent la part la plus importante des aides. Cette part s'accroît avec la poursuite du découplage des aides et atteint 65% en 2011.

La modulation renforce le second pilier. Le bilan de santé consolide les productions fragiles dont la production laitière de montagne et crée un nouveau DPU, le DPU herbe. Ces récentes évolutions de la PAC sont globalement favorables à la Franche-Comté, région d'élevage laitier herbager située en grande partie en zone de montagne. Un quart des aides directes régionales aux exploitations proviennent du second pilier, soit en proportion deux fois plus qu'en France. Tous les départements profitent de cette évolution, mais à des degrés très divers. Le Doubs en est le grand gagnant. L'agriculture de ce département devient la principale bénéficiaire des aides devant celle de la Haute-Saône.

lutions de la PAC sont globalement favorables à la Franche-Comté, région d'élevage laitier herbager située en grande partie en zone de montagne. Un quart des aides directes régionales aux exploitations proviennent du second pilier, soit en proportion deux fois plus qu'en France. Tous les départements profitent de cette évolution, mais à des degrés très divers. Le Doubs en est le grand gagnant. L'agriculture de ce département devient la principale bénéficiaire des aides devant celle de la Haute-Saône.



Source : Agreste - SISA et comptes de l'agriculture (données 2010 semi-définitives, données 2011 provisoires)

Aides agricoles

Droits à paiement unique

Présentation

Au titre de 2011, les exploitations agricoles de Franche-Comté ont touché plus de 135 millions d'euros de paiement unique. En moyenne, ce sont les exploitations de Haute-Saône qui détiennent le plus de Droits à paiement unique (DPU) : plus d'une centaine par exploitation. Leur DPU ont aussi plus de valeur. Ceci est un héritage des aides couplées aux surfaces, la Haute-Saône étant le département franc-comtois où les céréales ont le plus d'importance. En conséquence, les exploitations haut-saônoises touchent en moyenne 26 348 € contre 15 515 €

– le minimum régional – pour celles du Doubs. L'écart s'est cependant réduit avec le bilan de santé de la PAC. En 2009 encore, la moyenne des paiements uniques dans les exploitations haut-saônoises était presque le double de celle des exploitations du Doubs. La revalorisation des DPU et l'attribution des nouveaux DPU herbe ont notablement profité à l'agriculture du Doubs. Le DPU moyen par hectare est ainsi passé de 142 € en 2009 à 186 € en 2011, soit une augmentation de + 31%.

Des DPU plus nombreux et dont la valeur augmente

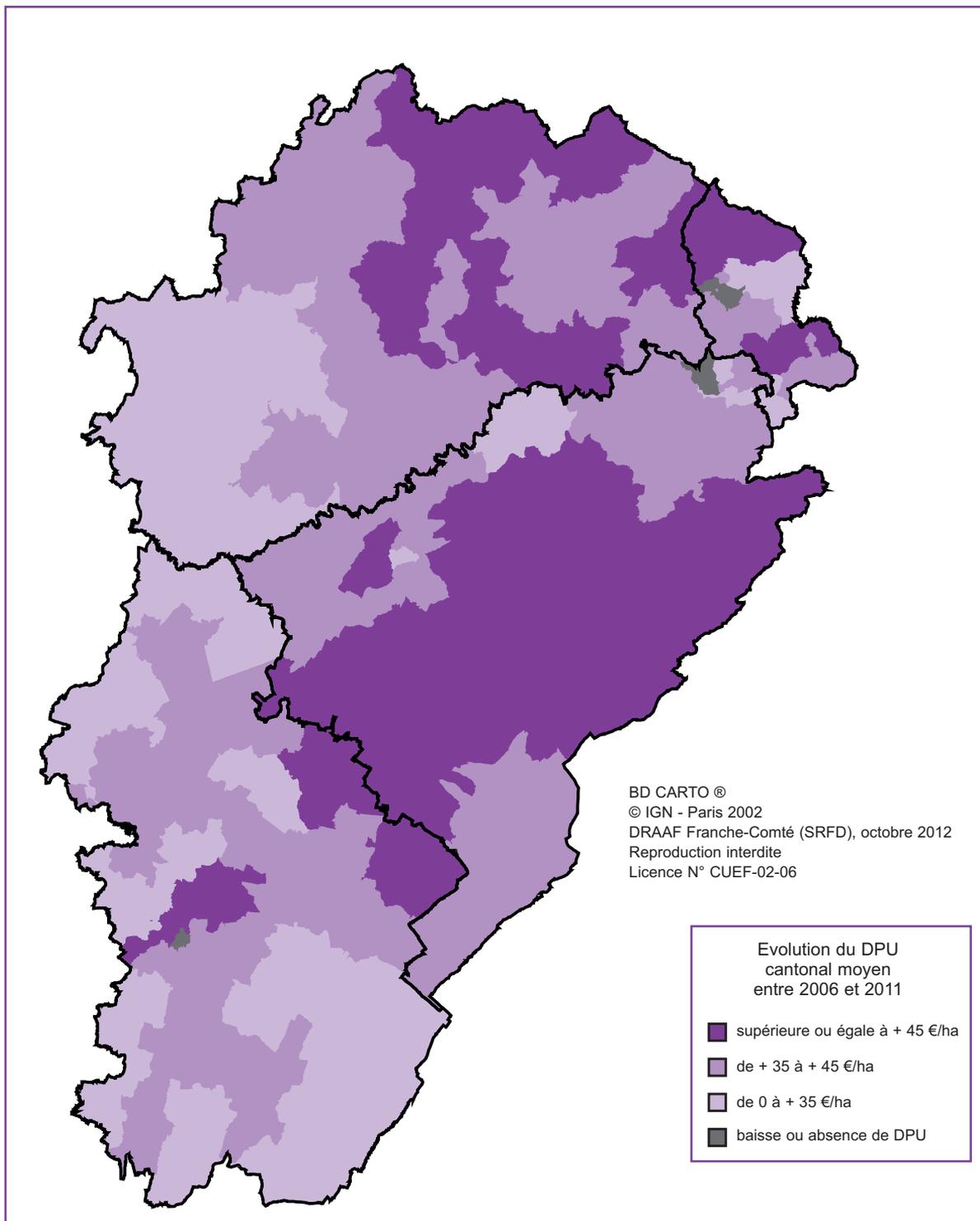
Cam- pagne		Doubs	Jura	Haute-Saône	T. de Belfort	Franche- Comté
2006	nombre de bénéficiaires	2 856	2 045	2 306	278	7 485
	montant après modulation (€)	30 055 033	28 682 539	46 686 825	3 722 791	109 147 188
2007	nombre de bénéficiaires	2 758	1 995	2 250	270	7 273
	montant après modulation (€)	29 693 338	28 594 018	46 199 125	3 693 388	108 179 869
2008	nombre de bénéficiaires	2 685	1 948	2 174	258	7 065
	montant après modulation (€)	29 604 571	28 652 561	46 081 708	3 666 822	108 005 662
2009	nombre de bénéficiaires	2 635	1 916	2 149	259	6 959
	nombre de DPU détenus*	203 044	171 181	221 987	18 368	614 580
	montant après modulation (€)	28 920 701	28 146 390	45 252 242	3 592 320	105 911 653
2010	nombre de bénéficiaires	2 626	1 910	2 151	260	6 947
	nombre de DPU détenus*	216 115	183 058	231 415	19 149	649 737
	montant après modulation (€)	40 426 093	35 779 288	55 527 341	4 445 939	136 178 661
2011	nombre de bénéficiaires	2 574	1 874	2 100	255	6 803
	nombre de DPU détenus*	214 370	181 840	231 031	18 918	646 158
	montant après modulation (€)	39 935 322	35 482 561	55 331 370	4 404 723	135 153 976

Source : Agreste - SISA

* la donnée relative au nombre de DPU détenus est disponible uniquement pour les années 2009 à 2011

Aides agricoles

Droits à paiement unique



Aides agricoles

Aides liées aux productions végétales et animales

Définition

Les **aides aux surfaces**, déjà découplées à 75% depuis 2006, n'existent plus à compter de 2010. En 2010 et 2011, seule perdure l'aide aux protéagineux. Son découplage total a lieu en 2012. D'autres aides liées aux productions végétales sont créées en 2010, notamment l'aide à l'assurance récolte et l'aide couplée à l'Agriculture biologique (AB).

L'**aide à l'assurance récolte** consiste en une prise en charge partielle des cotisations d'assurance multirisque climatique. Ce n'est donc pas à proprement parler une aide couplée mais elle reste liée à la production.

Le **soutien à l'AB** est versé pour chaque hectare engagé en AB. Son montant à l'hectare varie selon la culture. En 2011, ce soutien est scindé en deux volets. Le premier est dédié à la conversion, le second au maintien des surfaces en AB.

Parmi les primes compensatrices animales, la prime à l'abattage des gros bovins et des veaux et la prime à la brebis sont totalement découplées en 2010. La **Prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA)** est maintenue mais elle est découplée à 25%. Elle encourage l'élevage bovin allaitant à caractère extensif. Seules les femelles de race à viande peuvent être primées. De nouvelles aides couplées aux productions animales sont créées en 2010, dont l'aide au lait de montagne et l'aide ovine.

L'**aide à la production laitière de montagne** est destinée aux éleveurs dont au moins 80% de la SAU se trouve en zone de piémont ou de montagne. Elle est calculée en fonction du quota détenu, à hauteur de 20 € / 1 000 litres.

Le montant unitaire de base pour l'**aide aux ovins** est de 21 € par brebis en 2011. Il est majoré de 3 € par tête pour les exploitants ayant contractualisé leurs débouchés.

Présentation

Avec le découplage accru, le montant global des aides liées aux productions est passé de 26,4 millions d'euros en 2009 à 15,5 millions en 2011, soit - 41%.

Les aides couplées végétales ne représentent plus en 2011 que le douzième de leur niveau de 2009. Le soutien à l'AB, auparavant géré au sein du 2nd pilier, en constitue la plus grande partie, avec plus d'un million d'euros, dont 38% consacrés à la seule conversion. Les montants unitaires aux surfaces en conversion sont en effet plus élevés que ceux accordés aux surfaces déjà en bio : 200 €/ha contre 100 €/ha pour les cultures annuelles et 100 €/ha contre 80 €/ha pour les prairies.

L'aide à l'assurance récolte mise en place en 2010 monte en puissance en 2011. Plus de 700 000 € lui sont consacrés.

L'aide à la production laitière de montagne constitue désormais la principale aide couplée animale. Elle profite surtout à l'agriculture du Doubs. Grâce à cette aide, le Doubs est le seul département franc-comtois où le montant 2011 d'aide liée aux productions est supérieur au montant 2009.

Malgré l'augmentation de 1% du nombre de vaches primées entre 2009 et 2010, les montants totaux de PMTVA baissent de 22% en raison du découplage. Le nombre de vaches primées est stable entre 2010 et 2011. Plus de la moitié d'entre elles sont élevées dans des exploitations haut-saônoises.

La nouvelle aide ovine apporte 785 000 € d'aide directe aux exploitations de la région, contre 534 000 € pour la prime à la brebis en 2009. Le nombre de brebis primées baisse de 10% entre 2009 et 2010 et surtout le nombre de bénéficiaires est divisé de moitié. Le seuil d'éligibilité, de 10 brebis pour la prime à la brebis, a en effet été relevé à 50 brebis pour l'aide ovine.

Aides agricoles

Aides liées aux productions végétales et animales

Les aides liées aux productions en 2011					
données campagne 2011	Doubs	Jura	Haute-Saône	T. de Belfort	Franche-Comté
Assurance récolte					
nombre de bénéficiaires	201	154	265	35	655
montant (€)**	119 317	184 264	361 498	39 331	704 411
Aides couplées végétales					
nombre de bénéficiaires	125	173	248	14	560
montant (€)**	153 758	335 017	757 004	27 842	1 273 621
Aides couplées animales					
nombre de bénéficiaires	2 002	992	630	98	3 722
montant (€)**	5 722 414	3 471 996	3 926 944	392 924	13 514 278
Total des aides liées aux productions					
nombre de bénéficiaires	2 127	1 178	972	130	4 407
montant (€)**	5 995 489	3 991 277	5 045 447	460 097	15 492 310

Source : Agreste - SISA

Principales aides couplées en 2011					
données campagne 2011	Doubs	Jura	Haute-Saône	T. de Belfort	Franche-Comté
Principales aides couplées animales					
Aide à la production laitière de montagne					
nombre de bénéficiaires	1 841	722	49	6	2 618
quota primé (tonnes)	244 807	97 970	5 385	770	348 932
montant (€)**	4 874 646	1 993 383	105 999	14 014	6 988 041
PMTVA					
nombre de bénéficiaires	171	240	478	87	976
nombre de vaches primées	4 283	7 376	19 265	2 069	32 993
montant (€)**	744 479	1 288 886	3 323 573	361 022	5 717 959
Aide ovine					
nombre de bénéficiaires	36	45	143	7	231
nombre de brebis primées	4 906	8 626	23 761	810	38 103
montant (€)**	99 357	176 836	492 577	16 544	785 315
Principales aides couplées végétales					
Maintien en agriculture biologique					
nombre de bénéficiaires	49	81	70	7	207
surfaces (ha)*	999	2 638	3 954	117	7 707
montant (€)**	82 466	224 045	355 347	11 229	673 086
Conversion en agriculture biologique					
nombre de bénéficiaires	14	19	33	2	68
surfaces (ha)*	r	497	2 675	s	3 608
montant (€)**	r	59 575	208 200	s	409 405
Prime aux protéagineux et aide supplémentaire aux protéagineux					
nombre de bénéficiaires	21	51	71	3	146
montant (€)**	16 692	47 711	104 815	5 040	174 257

Source : Agreste - SISA

* nombre d'hectares pour lesquels l'aide a été demandée

** montants d'aide après retenues dont modulation

s : secret statistique

r : secret induit

Aides agricoles

ICHN

Définition

Les zones défavorisées, qui comprennent les zones défavorisées simples, les zones de piémont et les zones de montagne, ont été définies en 1976. En Franche-Comté, elles regroupent 96% de la SAU et 95% des exploitations dont 29% sont en zone de montagne, 17% en zone de piémont et 49% en zone défavorisée simple. Les exploitations de ces zones bénéficient d'aides destinées à compenser les handicaps que constituent l'altitude et ses effets climatiques, la pente et la faible densité de population.

L'**Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN)** fait partie des aides dites du 2nd pilier. C'est une aide à l'hectare accordée aux agriculteurs dont 80% de la SAU se trouve en zone défavorisée et qui exploitent des surfaces fourragères. Ils doivent respecter un taux de chargement défini au niveau départemental. L'aide est plafonnée à 50 hectares par exploitation.

Présentation

En 2011, les ICHN atteignent 25,6 millions d'euros en Franche-Comté. Depuis 2007, elles ont augmenté malgré la baisse du nombre de bénéficiaires. A l'occasion du bilan de santé de la PAC, l'aide unitaire a en effet été revalorisée pour les 25 premiers hectares. Par ailleurs, l'agrandissement des exploitations se traduit par une augmentation du montant moyen par dossier. L'aide moyenne est ainsi passée de 5 832 € par dossier en 2007 à 6 937 € en 2011.

La zone de montagne est la principale bénéficiaire de cette aide. Elle compte 58% des exploitations touchant l'ICHN, qui reçoivent 79% des montants. Plus des trois quarts des bénéficiaires du Doubs sont situés en zone de montagne. De ce fait, le département reçoit les deux tiers des montants régionaux. A l'opposé, les exploitations de Haute-Saône et du Territoire de Belfort perçoivent en moyenne moins d'aide.

Une révision de la définition des zones défavorisées est en cours. La Commission européenne propose que seuls des critères biophysiques, tels que la nature des sols ou la pente par exemple, soient pris en compte, à l'exclusion de tout critère social ou démographique. Les départements dits de plaine, Haute-Saône et Territoire de Belfort, pourraient voir leur appartenance aux zones défavorisées remise en question. Des discussions sont en cours pour limiter l'impact de cette révision.

Le Doubs concentre deux tiers des montants d'aide ICHN

données campagne		Doubs	Jura	Haute-Saône	T. de Belfort	Franche-Comté
2007	nombre de bénéficiaires	2 190	1 087	637	74	3 988
	montant (€)	16 137 456	5 260 029	1 687 173	173 004	23 257 662
2008	nombre de bénéficiaires	2 144	1 055	626	72	3 897
	montant (€)	16 013 950	6 108 597	1 688 932	196 720	24 008 199
2009	nombre de bénéficiaires	2 092	1 033	588	69	3 782
	montant (€)	16 271 679	6 258 652	1 714 082	184 960	24 429 373
2010	nombre de bénéficiaires	2 065	1 018	535	59	3 677
	montant (€)	16 925 692	6 674 820	1 821 208	199 737	25 621 457
2011	nombre de bénéficiaires	2 041	1 005	576	61	3 683
	montant (€)	16 869 141	6 626 649	1 855 786	199 217	25 550 794

Source : Agreste - SISA

La zone de montagne perçoit plus des trois quarts des montants d'aide ICHN

données campagne 2011	Doubs	Jura	Haute-Saône	T. de Belfort	Franche-Comté
Zone défavorisée simple					
nombre de bénéficiaires	76	129	486	27	718
montant (€)	186 849	278 174	1 293 206	54 298	1 812 527
moyenne par bénéficiaire (€)	2 459	2 156	2 661	2 011	2 524
Zone de piémont					
nombre de bénéficiaires	401	382	20	16	819
montant (€)	1 670 597	1 626 442	88 628	62 647	3 448 314
moyenne par bénéficiaire (€)	4 166	4 258	4 431	3 915	4 210
Zone de montagne					
nombre de bénéficiaires	1 564	494	70	18	2 146
montant (€)	15 011 695	4 722 033	473 952	82 273	20 289 953
moyenne par bénéficiaire (€)	9 598	9 559	6 771	4 571	9 455
Ensemble					
nombre de bénéficiaires	2 041	1 005	576	61	3 683
montant (€)	16 869 141	6 626 649	1 855 786	199 217	25 550 794
moyenne par bénéficiaire (€)	8 265	6 594	3 222	3 266	6 937

Source : Agreste - SISA

Aides agricoles

Mesures agroenvironnementales

Définition

Les **Mesures agroenvironnementales (MAE)** font partie de l'axe 2 « environnement et espace rural » du 2nd pilier. Les MAE sont des engagements d'une durée de cinq ans visant l'adoption de pratiques agricoles favorables à l'environnement. La palette des dispositifs d'intervention contient des mesures applicables dans tout l'hexagone, faisant partie du socle national. Elle propose aussi des mesures optionnelles retenues ou non par les régions dans leur volet régional.

Les MAE répondent à différentes logiques : «entrée de gamme», territoire, système et enjeu spécifique. Les MAE d'«entrée de gamme» permettent une amélioration individuelle modérée mais concernent un grand nombre d'exploitations. Tel est le cas de la **Prime herbagère agroenvironnementale (PHAE)** et de la **MAE rotationnelle (MAER)**. La PHAE accompagne les surfaces en herbe gérées de façon extensive par la fauche ou le pâturage. La MAER, mesure ouverte uniquement en 2010, encourage la diversification des assolements et l'allongement des rotations dans les systèmes de grandes cultures. Les **MAE territorialisées (MAET)** sont ciblées spécifiquement à l'échelle d'un territoire. Elles permettent de répondre aux enjeux environnementaux qui y sont identifiés, notamment la qualité de l'eau ou la biodiversité (cf. page 108). La **MAE conversion à l'Agriculture biologique (AB)** accompagne la transition du système d'exploitation vers une agriculture plus durable. Enfin, des MAE peuvent être mises en place pour répondre à un enjeu très spécifique. Ainsi en Franche-Comté les **MAE protection des races menacées et apiculture** ont été retenues.

Présentation

La PHAE de la programmation 2007-2013, dite PHAE2, constitue la quatrième génération de prime à l'herbe, créée en 1993. Elle succède ainsi à la prime à l'herbe, la Prime au maintien des systèmes d'élevage extensifs (PMSEE) et enfin à la PHAE1 (programmation 2000-2006). Elle est donc largement connue des agriculteurs. De plus, elle appartient au socle national. Tout contribue donc à faire de la PHAE une mesure de masse. En 2010, la PHAE (1+2) concerne 39% des agriculteurs de la région. 58% des prairies sont engagées, ce qui représente 40% de la SAU des exploitations régionales. C'est dans le Doubs que la PHAE est la plus répandue. Trois quarts des prairies y sont engagées et 62% des exploitations émergent à cette aide. En moyenne en 2011, les exploitations franc-comtoises ont engagé 70 hectares en PHAE.

Les MAET sont par nature plus ciblées. En 2010, à peine 6% des exploitations avaient souscrit un engagement, pour une surface équivalente à 1,3% de la SAU. Les surfaces engagées sont plus faibles que pour la PHAE, en moyenne 16 hectares par exploitation, mais le montant unitaire de l'aide plus élevé, en rapport avec le niveau de contraintes.

Sur la période 2008 à 2011, des paiements conséquents au titre des Contrats d'agriculture durable (CAD) et de leurs prédécesseurs les Contrats territoriaux d'exploitation (CTE), ont encore lieu.

Mesures agroenvironnementales

Les paiements des MAE frôlent les 30 millions d'euros en 2011

données année civile de versement des aides		PHAE (1)	MAER	CAD et CTE (2)	MAET	conversion AB	protection des races menacées	Ensemble
2008	nombre de bénéficiaires	3 706	-	616	67	25	-	///
	montant (milliers €)	18 774	-	2 818	182	93	-	21 867
2009	nombre de bénéficiaires	3 334	-	683	202	31	19	///
	montant (milliers €)	17 400	-	3 165	924	136	9	21 634
2010	nombre de bénéficiaires	3 721	-	306	178	51	65	///
	montant (milliers €)	21 060	-	1 155	623	314	34	23 186
2011	nombre de bénéficiaires	3 694	320	149	575	131	112	///
	montant (milliers €)	21 534	2 555	528	3 533	1 746	61	29 957

Source : Agreste - SISA

(1) PHAE : PHAE1 + PHAE2

(2) CTE et CAD sont des mesures de la programmation 2000-2006

Les MAET, des mesures très ciblées

données campagne			Doubs	Jura	Haute-Saône	T. de Belfort	Franche-Comté
PHAE (1)	2010	bénéficiaires	2 069	1 041	634	58	3 802
		surfaces engagées (ha)	138 040	77 216	44 230	3 000	262 486
		montant (€)	10 351 940	5 814 558	3 315 321	198 644	19 680 463
	2011	bénéficiaires	2 030	1 021	613	55	3 719
		surfaces engagées (ha)	137 357	77 267	43 413	2 590	260 627
		montant (€)	10 341 275	5 786 152	3 245 414	189 852	19 562 694
MAET	2010	bénéficiaires	201	139	152	47	539
		surfaces engagées (ha)	3 096	2 628	2 104	726	8 554
		montant (€)	540 909	642 696	485 359	213 402	1 882 366
	2011	bénéficiaires	209	166	237	47	659
		surfaces engagées (ha)	3 249	3 082	3 411	752	10 494
		montant (€)	563 887	754 075	781 693	209 872	2 309 526

Source : Agreste - SISA et ASP - OSIRIS

(1) cumul des PHAE1 (programmation 2000-2006) et PHAE2 (programmation 2007-2013)

Installation

Définition

Un jeune qui s'installe en agriculture peut bénéficier :

- d'une **Dotatation d'installation aux jeunes agriculteurs (DJA)**,
- de prêts bonifiés,
- de déductions de charges sociales et fiscales.

Les conditions d'attribution des aides à l'installation ont été révisées à plusieurs reprises. Les exigences relatives à la capacité professionnelle du candidat et à la viabilité économique du projet ont été renforcées au cours du temps. Le critère originel de surface minimale à l'installation n'est désormais plus utilisé que pour qualifier l'activité agricole du jeune (à titre principal ou secondaire). Le candidat, âgé de 18 à 39 ans, doit être titulaire d'un diplôme de niveau IV (bac professionnel ou brevet de technicien agricole). Il doit suivre un Parcours de professionnalisation personnalisé (PPP) composé de formations et de stages adaptés à son profil et à son projet. Il doit présenter un Plan de développement de l'exploitation (PDE). Ce PDE présente l'évolution de l'exploitation sur cinq ans et comporte un plan de financement. Au terme de ces cinq années, l'exploitation doit permettre de dégager un revenu au moins égal au SMIC net annuel. Le Préfet décide de l'attribution de l'aide après avis de la Commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA). Le montant moyen de la DJA varie de 8 000 € en zone de plaine jusqu'à 35 900 € en zone de montagne.

Les **prêts** à moyen terme spéciaux jeunes agriculteurs sont dits **bonifiés** car l'Etat prend en charge une partie des intérêts pendant les neuf premières années. Leur durée maximale est de quinze ans. Ils financent les investissements prévus au PDE. La bonification maximale est de 11 800 € en zone de plaine et de 22 000 € en zone défavorisée et de montagne.

Présentation

Le nombre d'installations aidées connaît des variations annuelles importantes. En croissance entre 2004 et 2008, il est à nouveau orienté à la baisse depuis. Les DJA s'élèvent à 2,7 millions d'euros en 2011. La bonification des prêts accordés en 2011 représente une subvention équivalente du même ordre de grandeur, 2,9 millions d'euros.

Dans le cadre de la politique en faveur de l'installation, le rapprochement des candidats à l'installation et des exploitations sans successeur est facilité par les répertoires départementaux pour l'installation. Le Programme pour l'installation et le développement des initiatives locales (PIDIL) a permis la réalisation de ces répertoires. D'autres actions, tant à destination des repreneurs éventuels que des cédants, sont aidées.

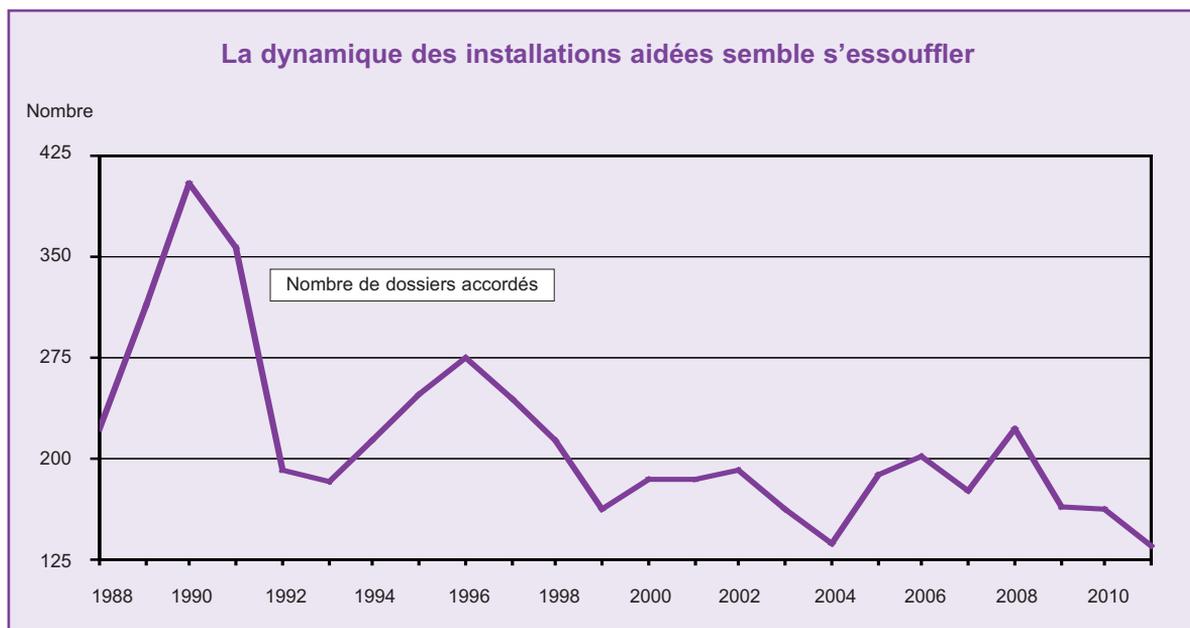
Dans le cadre du PIDIL, les jeunes agriculteurs titulaires des DJA bénéficient également dans un certain nombre de cas d'aides supplémentaires accordées par les collectivités territoriales. La Région intervient notamment pour accompagner les installations hors cadre familial. La somme de l'aide à la trésorerie, versée par le Conseil régional, et des compléments DJA, versés par les Conseils généraux, s'est élevée à 648 000 € en 2010 et 795 000 € en 2011. La majorité des autres actions est destinée aux cédants pour les encourager à installer des jeunes. A ce titre, l'Etat a mobilisé 95 000 € en 2010 et 152 000 € en 2011.

A cela s'ajoute les crédits d'animation versés aux chambres d'agriculture, qui représentaient 212 000 € en 2010 et 185 000 € en 2011.

Montant des aides nationales et européennes accordées de 2009 à 2011						
données année civile		Doubs	Jura	Haute-Saône	T. de Belfort	Franche-Comté
Dotations aux jeunes agriculteurs						
2009	bénéficiaires	95	45	55		165
	montant (€)	1 427 950	810 333	939 246		3 177 529
2010	bénéficiaires	58	56	49		163
	montant (€)	1 345 650	1 063 910	831 610		3 241 170
2011	bénéficiaires	70	35	25	5	135
	montant (€)	1 554 800	698 643	416 668	78 050	2 748 161
Prêts bonifiés						
2009	nombre de prêts bonifiés	158	77	130		365
	subvention équivalente (€)	1 530 313	552 384	1 245 778		3 328 475
2010	nombre de prêts bonifiés	142	121	90	4	357
	subvention équivalente (€)	1 138 643	934 371	751 817	10 777	2 835 608
2011	nombre de prêts bonifiés	200	86	97	10	393
	subvention équivalente (€)	1 657 371	423 558	761 247	31 406	2 873 582

Source : ASP

Montant = montant des aides d'Etat et de l'Union européenne engagées dans l'année civile



Source : ASP, Agreste - SISA

Aides agricoles

Modernisation

Définition

Les aides à la modernisation des exploitations font partie de l'axe 1 du 2nd pilier consacré à l'amélioration de la compétitivité de l'agriculture et de la sylviculture.

Le **Plan de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE)** a été mis en place en 2005 pour les filières bovine, ovine et caprine. Dans ces filières, le parc de bâtiments est en effet assez ancien. L'extension à d'autres filières animales (avicole, cunicole, équine et asine) a été décidée en 2007. Le PMBE finance les investissements de construction, d'extension et de rénovation des bâtiments, de traitement des effluents, des salles de traite, des ouvrages de stockage d'aliments et de fourrage, etc. Les critères d'éligibilité et les priorités sont adoptés au niveau régional. Le PMBE fait suite aux dispositifs d'aides à l'investissement existant en France depuis le milieu des années 1970. Il a notamment pris le relais du Plan de maîtrise des pollutions d'origine agricole (PMPOA) pour les aides liées à la gestion des effluents en 2007.

Le **Plan végétal pour l'environnement (PVE)** et le **Plan de performance énergétique (PPE)** répondent aux orientations du Grenelle de l'environnement. Le **PVE** sert les objectifs de la directive cadre sur l'eau. Son but principal est la reconquête de la qualité des eaux grâce à la réduction des pollutions par les produits phytosanitaires et les fertilisants.

Lancé en 2009, le **PPE** vise à accroître le nombre d'exploitations agricoles à faible dépendance énergétique. Il finance le diagnostic énergétique des exploitations et surtout leurs investissements permettant une économie d'énergie ou la production d'énergies renouvelables. Sont par exemple éligibles l'isolation des bâtiments, les récupérateurs de chaleur sur tank à lait, les chauffe-eau solaires, les pré-refroidisseurs de lait et le séchage solaire en grange. Le plafond d'investissement, de 40 000 €, est porté à 500 000 € pour les unités de méthanisation.

Présentation

Le PMBE, qui intéresse particulièrement la filière bovine très présente en Franche-Comté, constitue la mesure phare en matière de modernisation des exploitations. Les montants engagés en 2011 représentent en effet près des trois quarts de l'ensemble des crédits dédiés à la modernisation. Mais les autres plans connaissent un succès croissant.

En 2010, le Conseil général du Jura modifie ses conditions d'intervention dans le PVE, induisant une hausse du nombre de dossiers aidés. Par ailleurs, deux types d'investissements sont éligibles au sein du PVE : les investissements dits productifs (les matériels qui améliorent les pratiques culturales, qui économisent l'eau, qui accroissent l'efficacité des pulvérisateurs, les matériels économes en eau...) et les investissements dits non productifs (les équipements spécifiques au site de l'exploitation tels que les aires de lavage du pulvérisateur). A compter de 2011, l'aide devient plus incitative suite au changement des modalités de financement des investissements non productifs par l'Agence de l'eau, unique financeur national de cette mesure. Le montant d'aide est ainsi presque multiplié par quatre entre 2010 et 2011.

Les six projets régionaux d'installation de méthanisation ont tous été initiés en 2009. La première entrée en service a eu lieu en novembre 2010, la dernière début 2012. Pour ce volet du PPE, géré sous forme d'appel à projet national, les aides n'ont été ouvertes qu'en 2009 et 2010. En effet, les tarifs EDF de rachat d'électricité ont été revus à la hausse en 2011. Une aide aux investissements n'était donc plus justifiée.

Les engagements du PPE hors méthanisation sont multipliés par deux entre 2010 et 2011. Les installations de séchage solaire en grange sont en effet éligibles depuis 2011, ce qui a suscité de nombreux projets.

Les autres dispositifs tels que l'aide à la transformation ou l'aide à la diversification ont connu un démarrage effectif mi 2008.

Une modernisation de plus en plus respectueuse de l'environnement

données année civile		2008	2009	2010	2011
PMBE	nombre de bénéficiaires	165	167	160	137
	montant global des projets (€) ⁽¹⁾	29 290 596	27 069 222	31 316 945	25 824 920
	montant engagé (€)	3 702 441	4 964 849	5 492 462	4 484 550
PVE (2)	nombre de bénéficiaires	16	11	21	34
	montant global des projets (€)	312 850	213 033	451 626	872 593
	montant engagé (€)	37 458	46 190	141 475	555 111
PPE hors méthanisation	nombre de bénéficiaires	-	28	67	92
	montant global des projets (€)	-	2 923 526	1 048 418	3 279 243
	montant engagé (€)	-	282 603	481 211	998 127
Méthanisation	nombre de bénéficiaires	-	6	0	0
	montant global des projets (€)	-	5 698 285	0	0
	montant engagé (€)	-	1 457 951	0	0
Autres dispositifs d'aide à la modernisation	nombre de bénéficiaires	9	14	21	7
	<i>dont aide à la transformation</i>	4	8	12	3
	<i>dont aide à l'investissement pour les JA</i>	3	4	4	3
	<i>dont aide à la diversification</i>	1	2	4	1
	<i>dont aide aux productions spécialisées</i>	1	0	1	0
	montant global des projets (€)	415 654	573 855	1 143 685	259 052
	montant engagé (€)	83 015	114 646	192 387	61 231
Ensemble	montant engagé (€)	3 822 913	6 866 238	6 307 535	6 099 019

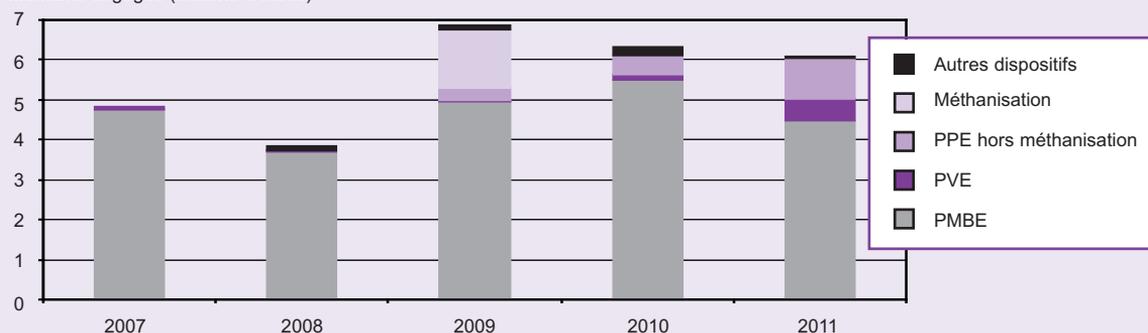
Source : ASP - OSIRIS

(1) montant global des projets : coût de l'ensemble des investissements, qu'ils soient éligibles ou non

(2) PVE : total des mesures 121B (axe 1 du pilier 2) et 216 (axe 2 du pilier 2)

Montée en puissance des dispositifs à portée environnementale (PVE, PPE)

Montants engagés (millions d'euros)



Source : ASP - OSIRIS

Agriculteurs en difficulté ou en cessation d'activité

Définition

Deux types d'aides sont destinées aux agriculteurs rencontrant de graves difficultés économiques sur leur exploitation.

Lorsque la situation est jugée sans perspective de redressement, l'exploitant peut prétendre au bénéfice de l'**Aide à la réinsertion professionnelle (ARP) et au congé de formation**. Il s'engage à cesser définitivement toute activité agricole. Selon son projet, il peut demander une prime de départ, une prime de déménagement ou une aide à la formation.

La procédure **Agriculteurs en difficulté (AGRIDIF)** est réservée aux exploitations considérées comme viables mais qui rencontrent des difficultés structurelles, éventuellement déclenchées ou aggravées par la situation personnelle de l'agriculteur ou par des problèmes climatiques, sanitaires ou conjoncturels. AGRIDIF finance le diagnostic de l'exploitation, la mise en œuvre d'un plan de redressement et un suivi technico-économique de l'exploitation. Les bénéficiaires de ce dispositif doivent être âgés de 21 ans au moins et de 55 ans au plus.

D'une toute autre nature, l'**Aide à la cessation laitière (ACAL)** s'adresse aux agriculteurs qui souhaitent soit arrêter définitivement leur production laitière soit la diminuer. Ils renoncent alors à tout ou partie de leur quota. Il ne s'agit pas forcément d'exploitants en difficulté économique. Les bénéficiaires des ACAL peuvent poursuivre, développer ou créer d'autres ateliers au sein de leur exploitation agricole. Les ACAL ont vocation à favoriser la restructuration de la filière laitière. L'indemnité est calculée en fonction du quota libéré et est dégressive. La gestion des ACAL, auparavant départementale, est assurée depuis la campagne 2010/2011 à l'échelle des bassins laitiers.

Présentation

En 2010, afin de soutenir les exploitations agricoles touchées par la crise, un plan de soutien exceptionnel à l'agriculture a été mis en place. Plus de 1 750 exploitations en difficulté ont pu être accompagnées par près de 4,2 millions d'euros soit sous forme de bonification d'intérêts, de prise en charge de cotisations sociales ou encore grâce à des mesures d'accompagnement des exploitations.

De plus, signe des difficultés économiques rencontrées par les exploitations agricoles en 2010, le nombre d'agriculteurs ayant bénéficié de la procédure AGRIDIF a été particulièrement élevé cette année là. La majorité des dossiers a concerné des exploitations de Haute-Saône. Pour beaucoup, ce sont des exploitations laitières, sans doute déjà fragilisées, qui ont subi le contrecoup du prix du lait bas en 2009. Des exploitations céréalières figuraient également au nombre des bénéficiaires.

Les quotas libérés par les ACAL franc-comtoises représentent moins de 1% des livraisons régionales. La moitié des exploitations bénéficiant des ACAL sont haut-saônoises. Pourtant, seul un cinquième des fermes régionales détenant des races laitières se trouvent en Haute-Saône. Cette disproportion met en relief une désaffection plus prononcée pour la production laitière en zone de plaine, où celle-ci est moins rémunératrice qu'en zone AOP.

Agriculteurs en difficulté ou en cessation d'activité

Les aides aux exploitations en difficulté en Franche-Comté				
données année civile		2009	2010	2011
ARP	nombre de bénéficiaires	11	7	3
	montant (€)	32 871	25 006	9 300
AGRIDIF	nombre de bénéficiaires	3	41	0
	montant (€)	2 700	313 312	0

Source : DDT

Les aides à la cessation laitière en Franche-Comté				
données campagne	2008	2009	2010	2011
nombre de bénéficiaires (1)	40	36	33	34
références laitières (milliers de litres) (2)	5 885	4 502	5 094	6 307
montant (€)	678 895	546 070	567 099	453 404

Source : FAM

(1) dossiers déposés durant la campagne et acceptés

(2) Les quotas sont libérés au 1^{er} avril de la campagne suivante

Plan de soutien exceptionnel à l'agriculture en 2010					
	Doubs	Jura	Haute-Saône	Territoire de Belfort	Franche-Comté
nombre de dossiers	262	290	1 099	119	1 770
montant (milliers d'€)	617	682	2 548	352	4 199

Source : DRAAF

Forêt

Répartition forestière

Définition

Forêt : territoire occupant une superficie d'au moins 50 ares avec des essences forestières capables d'atteindre une hauteur supérieure à cinq mètres (définition de l'IGN).

Forêt de production : forêt disponible pour la production de bois.

Autres forêts : forêts ayant une fonction de production nulle ou accessoire. Comprennent les forêts inaccessibles et les espaces boisés à but esthétique, récréatif et culturel.

Taux de boisement : rapport entre la surface totale boisée et la surface totale du territoire observé.

Présentation

La forêt (au sens de l'IGN) occupe un territoire important en Franche-Comté. En effet, elle recouvre 720 000 ha soit 44% du territoire régional contre seulement 29% en moyenne nationale. La forêt franc-comtoise se répartie équitablement entre les 3 départements du Doubs, du Jura et de la Haute-Saône. Elle est majoritairement publique, essentiellement propriété des communes.

Les feuillus peuplent 72% des espaces boisés de la région. A elle seule, la chênaie représente plus de 26% de la forêt franc-comtoise. Quant aux forêts de résineux, elles sont composées quasi exclusivement de sapins ou d'épicéas.

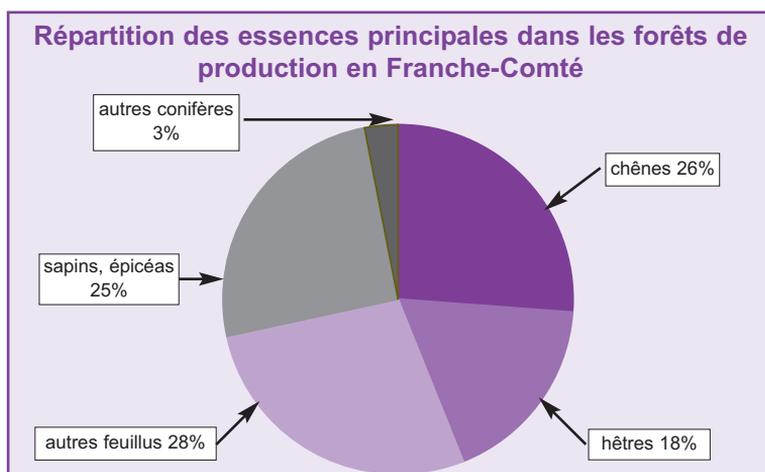
Surfaces forestières par catégorie de propriété

unités : milliers d'ha et %	Doubs	Jura	Haute-Saône	T. de Belfort	Franche-Comté	France
Surface totale	227 ±9	233 ±9	233 ±7	27 ±3	720 ±15	16 154 ±91
Part de la forêt publique (en %)	52,9	52,4	55,4	51,9	53,5	25,1
Part de la forêt privée (en %)	47,1	47,6	44,6	48,1	46,5	74,9
Taux de boisement (en %)	43,0	43,0	46,0	45,0	44,0	29,4

Source : Institut National de l'Information Géographique et Forestière (IGN)

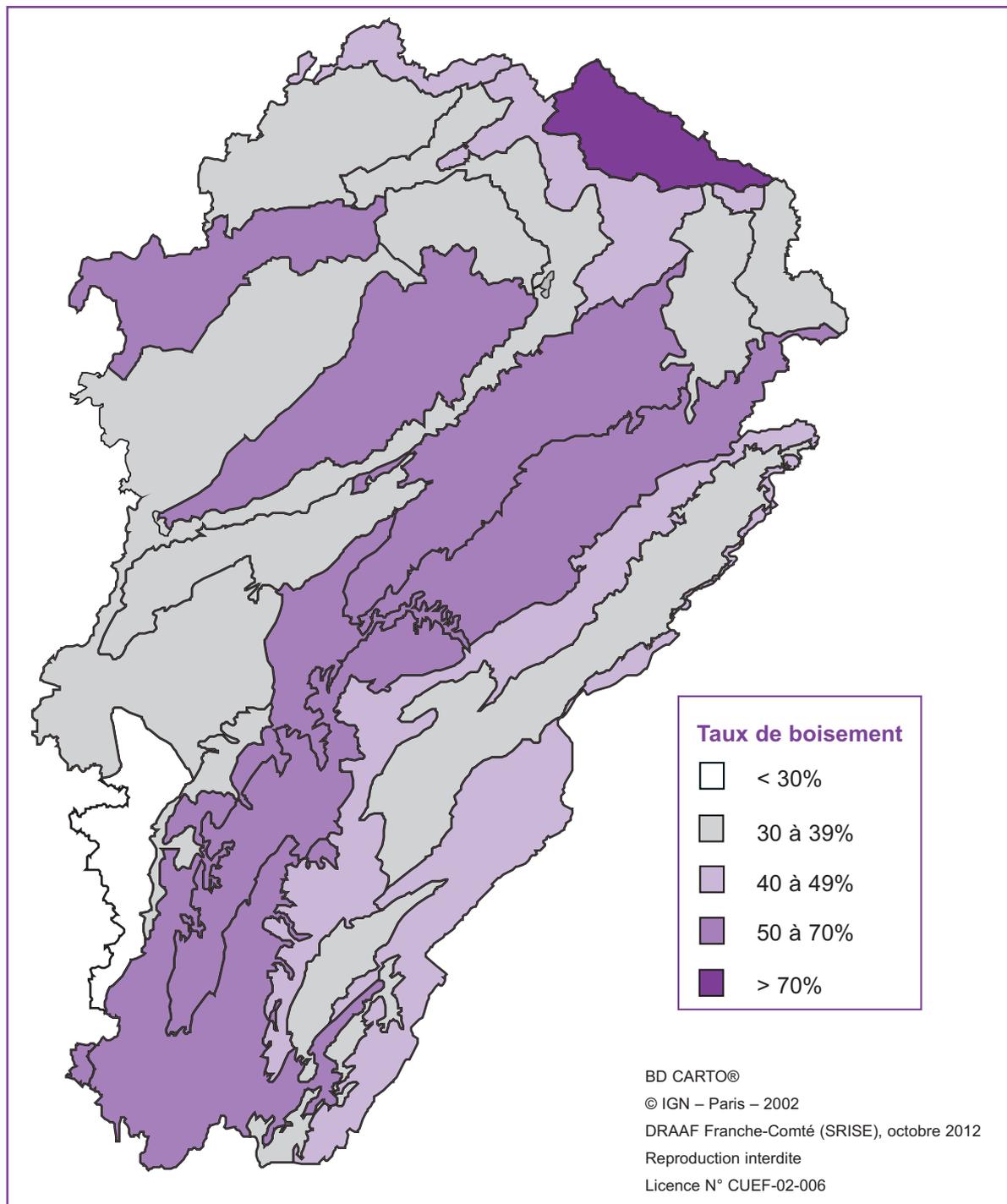
Résultats des campagnes d'inventaire 2005 à 2009 avec un intervalle de confiance (±)

La valeur estimée est comprise dans l'intervalle $[x - y; x + y]$ avec une probabilité de 95 %



Source : IGN - nouvelle méthode (années de référence 2007, 2008, 2009, 2010, 2011)

Taux de boisement par régions forestières



Source : IGN (ancienne méthode)

Exploitation forestière

Définition

L'**exploitant forestier** achète des bois sur pied (ou en est propriétaire), les coupe ou les fait couper, les vend bord de route ou les transfère à des ateliers de sciage.

Ne pas confondre l'exploitant forestier avec l'entreprise de travaux forestiers.

L'**entreprise de travaux forestiers** (ETF) effectue les travaux en forêt tels que l'abattage, le débardage ou le débroussaillage pour le compte d'un exploitant.

Bois d'œuvre : grume ou bille de bois de qualité et de dimension suffisante pour être sciée, tranchée, déroulée ou fendue.

Bois d'industrie : bois de petite dimension destinés à l'industrie de la pâte à papier, des panneaux de particules (bois de trituration) et poteaux.

m³ bois rond : volume du produit de l'exploitation forestière avant toute transformation. Le m³ de bois rond correspond à un volume plein, par opposition au stère, unité de volume apparent.

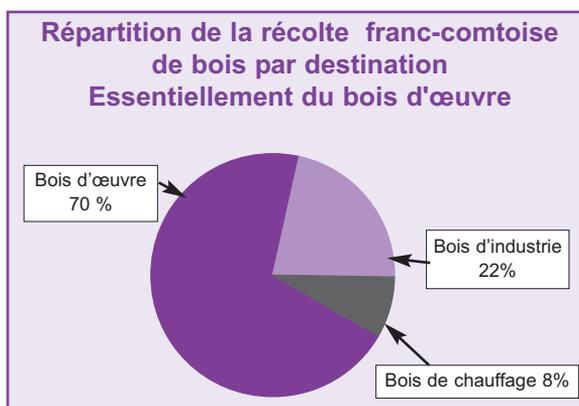
Présentation

En 2010, 238 entreprises localisées en Franche-Comté ont eu une activité d'exploitation forestière. Cette année là, 2 139 milliers de m³ de bois rond ont été récoltés dans la forêt franc-comtoise. Pour la 3^{ème} année consécutive, les volumes récoltés sont en baisse. Entre 2007 et 2010, la quantité de bois rond récolté a diminué de plus d'un quart.

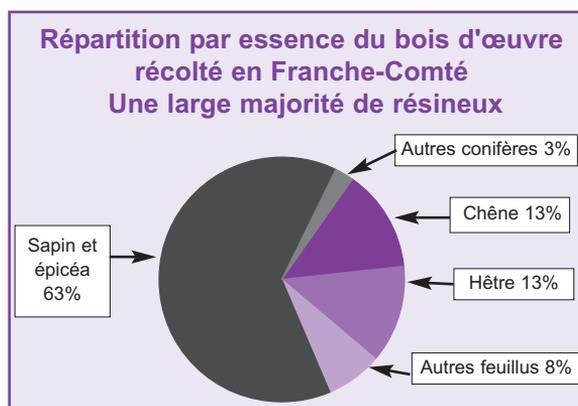
Avec 5% de la récolte nationale, la Franche-Comté se place en quatrième position des régions françaises, loin derrière l'Aquitaine mais au même niveau que les régions voisines de la Lorraine, Rhône-Alpes ou la Bourgogne.

En légère baisse, la récolte de bois d'œuvre a été de 1 500 milliers de m³ de bois rond en 2010. Le bois d'œuvre représente 70% de la récolte régionale. Pour deux tiers, elle est constituée de résineux, quasi exclusivement du sapin ou de l'épicéa. Le tiers restant est constitué de bois de feuillus, essentiellement du chêne et du hêtre.

En très légère diminution, le bois de trituration utilisé pour la fabrication du papier, de panneaux de fibres ou de particules, constitue 22% de la récolte totale avec 440 milliers de m³ de bois rond. Egalement en léger recul, le bois destiné à la production d'énergie représente le reste de la récolte régionale, soit 171 milliers de m³ de bois rond. Cette baisse contraste avec la forte progression de ce débouché au niveau national.



Source : Agreste - Enquête annuelle exploitation forestière 2010



Source : Agreste - Enquête annuelle exploitation forestière 2010

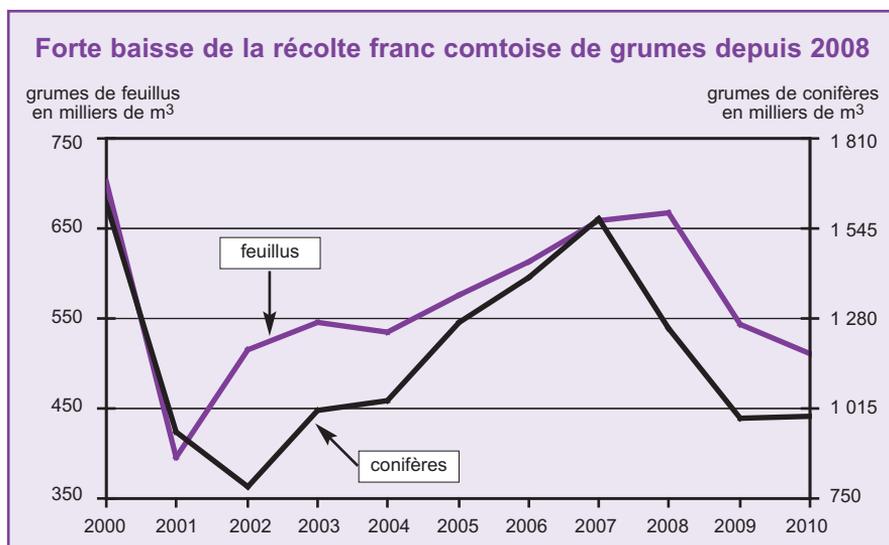
Exploitation forestière

En 2010, l'exploitation des feuillus marque le pas en Franche-Comté

Unité : milliers de m ³ de bois rond "sur écorce"	Franche-Comté			France		
	2009	2010	Evolution	2009	2010	Evolution
TOTAL exploitation	2 173	2 139	- 1,5%	38 571	39 861	+ 3,3%
BOIS D'OEUVRE (1)	1 530	1 505	- 1,6%	22 444	21 086	- 6,1%
Grumes de feuillus	543	511	- 5,9%	5 228	5 164	- 1,2%
<i>dont chêne</i>	246	205	- 16,5%	2 315	2 155	- 6,9%
<i>dont hêtre</i>	183	191	+ 4,5%	1 064	1 440	+ 35,4%
Grumes de conifères	987	994	+ 0,7%	17 216	15 922	- 7,5%
<i>dont sapin et épicéa</i>	947	956	+ 1,0%	5 695	6 419	+ 12,7%
BOIS D'INDUSTRIE	468	464	- 0,9%	12 348	14 230	+ 15,2%
Feuillus	173	150	- 13,6%	4 113	4 411	+ 7,2%
Conifères	295	314	+ 6,5%	8 235	9 819	+ 19,2%
BOIS ÉNERGIE (1)	175	171	- 2,3%	3 779	4 546	+ 20,3%

(1) Depuis 2001, sont inclus les bois issus des forêts communales relevant du régime forestier

Source : Agreste - Enquêtes annuelles exploitation forestière



Source : Agreste - Enquêtes annuelles exploitation forestière

Sciage du bois

Définition

Sont concernées par l'enquête annuelle, les entreprises de sciage et de première transformation du bois tels que le rabotage, le ponçage et l'imprégnation du bois. Sont interrogées également les entreprises produisant des bois profilés (lames et panneaux pour parquet, lambris, moulures,...), des bois injectés ou imprégnés (poteaux, bois sous rails,...), des farines ou paille de bois.

Produits connexes : Produits issus du sciage comme les copeaux de bois, les écorces, les sciures ou encore les chutes.

Plaquettes : Éclats de bois déchiqueté utilisés pour la fabrication de panneaux ou pour le chauffage après séchage.

Présentation

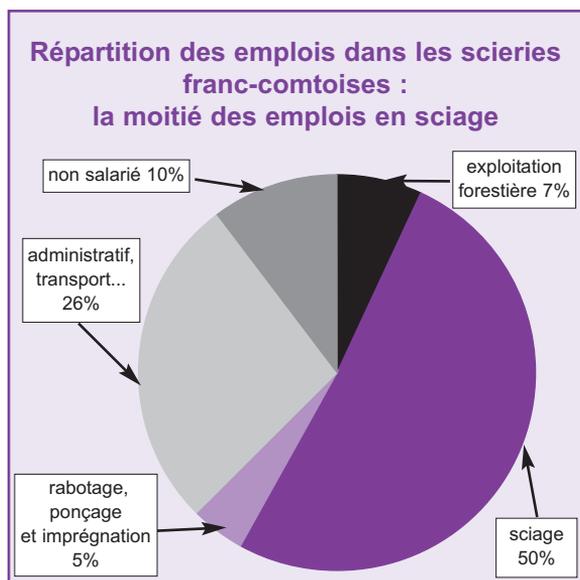
En 2010, 131 entreprises ont pratiqué une activité de scierie ou de première transformation du bois. C'est 20 de moins qu'en 2005. Ces entreprises emploient 2 100 personnes dont 1 890 salariés. En 3 ans, un quart des emplois a été détruit dans cette branche d'activité.

En 2010, 800 milliers de m³ de bois ont été sciés, soit une hausse de 4% par rapport à 2009, dans la même proportion qu'au niveau national. Néanmoins, cette hausse ne constitue qu'une reprise d'activité après la forte baisse de 2009. En effet, le volume de sciage de 2010 se situe 25% plus bas qu'en 2008, qui constitue une année record pour cette activité dans la région. En terme de volume de sciage, la Franche-Comté se place en troisième position après l'Aquitaine et le Rhône-Alpes, avec 10% de la production nationale.

En Franche-Comté, les entreprises scient essentiellement des conifères avec 644 milliers de m³ de bois soit 80% du volume total scié, quasi exclusivement du sapin ou de l'épicéa. Les volumes de conifères sciés ont progressé de 4% entre 2009 et 2010. Ainsi, le volume de sciage de résineux retrouve son niveau du début des années 2000 mais marque un vrai recul par rapport aux années « fastes » du milieu des années 2000.

Malgré une progression plus forte qu'en moyenne nationale, le sciage de feuillus est à la peine avec 158 milliers de m³ de sciage en 2010. En effet sur un marché en manque de débouché, le volume de sciage des feuillus s'est réduit de 30% en 10 ans. Les principales essences sciées localement sont le chêne et le hêtre avec respectivement 73 et 60 milliers de m³ de sciage.

En 2010, en Franche-Comté, 750 milliers de m³ de produits connexes ont été générés, soit une hausse de 9% par rapport à l'année précédente. Les plaquettes (70% de plaquettes de conifères et 30% de plaquettes de feuillus) représentent près de la moitié de ces sous-produits, les sciures 26% et les écorces 12%.



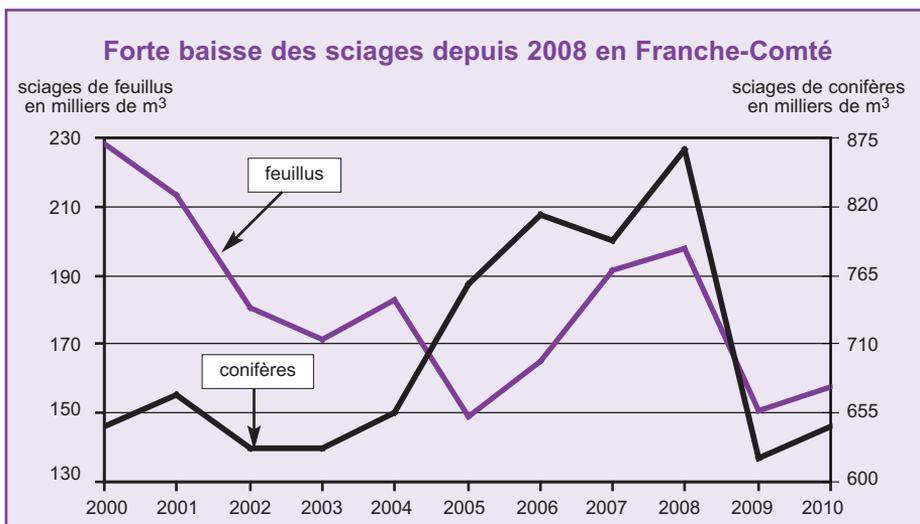
Source : Agreste - Enquête annuelle sur la production de sciages 2010

Légère hausse des volumes sciés en 2010

Unité : milliers de m ³ de sciage	Franche-Comté			France		
	2009	2010	Evolution	2009	2010	Evolution
Sciages	769	802	+ 4,3%	7 798	8 230	+ 5,5%
Sciages de feuillus	151	158	+ 4,6%	1 328	1 336	+ 0,6%
<i>dont chêne</i>	65	73	+ 12,8%	576	586	+ 1,8%
<i>dont hêtre</i>	58	60	+ 2,6%	349	342	- 1,9%
Sciages de conifères	618	644	+ 4,2%	6 471	6 894	+ 6,5%
<i>dont sapin et épicéa</i>	612	635	+ 3,7%	3 671	3 826	+ 4,2%
Produits connexes	690	750	+ 8,7%	7 256	7 717	+ 6,4%

Source : Agreste - Enquêtes annuelles sur la production de sciages

Forte baisse des sciages depuis 2008 en Franche-Comté



Source : Agreste - Enquête annuelle sur la production de sciages

Nombre de scieries selon le volume annuel scié en 2010

m ³ sciés	Doubs	Jura	Haute-Saône Ter. de Belfort	Franche-Comté	France
Moins de 1000 m ³	8	11	10	29	833
De 1 000 à 1 999 m ³	6	4	6	16	236
De 2 000 à 3 999 m ³	19	8	5	32	280
De 4 000 à 9 999 m ³	18	3	6	27	260
10 000 m ³ et plus	13	7	7	27	186
Total	64	33	34	131	1 795

Source : Agreste - enquête annuelle sur la production de sciages 2010

Gestion forestière

Définition

Plan simple de gestion

L'article L6 du code forestier énonce que les forêts privées de plus de 25 hectares d'un seul tenant doivent être gérées conformément à un Plan Simple de Gestion (PSG). C'est un document personnalisé de réflexion et de prévision en matière d'exploitation et de gestion de sa forêt. Il contient une partie descriptive du ou des peuplements rencontrés et d'un programme d'action pour l'avenir (programmation des coupes et travaux sur 10 à 20 ans).

Comme tous les documents de gestion durable, le plan simple de gestion doit être conforme au schéma régional de gestion sylvicole pour être agréé par le Centre régional de la propriété forestière (CRPF).

Présentation

En Franche-Comté, les propriétés forestières devant faire l'objet d'un plan simple de gestion recouvrent plus de 75 000 hectares soit environ 32% des forêts privées. En 2011, parmi les 825 propriétés devant faire l'objet d'un PSG, 9 sur 10 en étaient dotées. Ces propriétés représentent 95% de la surface potentielle sous PSG. De plus, 76 propriétés, représentant plus de 3 700 ha de forêt, sont sous le Régime Spécial d'Autorisation Administrative de Coupe (RSAAC). Celui-ci s'applique aux propriétaires possédant une forêt de plus de 25 hectares non d'un seul tenant. Sous RSAAC, aucune coupe ne peut être faite sans l'autorisation préalable du représentant de l'Etat dans le département.

Plans simples de gestion en 2011

N = nombre de propriétés S = superficie (ha)		Doubs	Jura	Haute-Saône	T. de Belfort	Franche-Comté
Propriétés devant faire l'objet du PSG	N	248	284	263	30	825
	S	18 767	24 211	28 070	4 654	75 702
Propriétés dotées d'un PSG agréé en vigueur	N	219	256	240	29	744
	S	17 322	22 980	26 933	4 627	71 862
Régime Spécial d'Autorisation Administrative de Coupe (RSAAC)	N	28	25	22	1	76
	S	1 403	1 163	r	s	3 713
Propriétés dont la situation est en instance	N	1	3	1	0	5
	S	s	r	s	0	128
Propriétés ayant fait l'objet d'un renouvellement de PSG	N	205	230	263	30	728
	S	16 718	21 538	28 070	4 654	70 980

Source : CRPF de Franche-Comté

s : secret statistique
r : secret induit

Environnement

Agriculture biologique

Définition

L'Agriculture Biologique (AB) est un mode de production basé sur la non-utilisation de produits chimiques de synthèse. Ses principes sont respectueux des équilibres écologiques, de la fertilité des sols, de l'environnement et du bien être animal. Des règles rigoureuses fixent :

- les principes de production, de préparation et d'importation,
- les listes positives de produits utilisables (fertilisation, traitement, transformation...),
- la définition des pratiques par type d'élevage,
- les principes de contrôle, de certification, de sanction et d'étiquetage.

L'Union européenne dispose depuis 1991 d'une réglementation spécifique. Le règlement (CE) n°834/2007 s'applique, dans toute l'Union européenne, à l'ensemble des productions en agriculture biologique et à tous les types d'activités associés (production, transformation, distribution, importation...).

La **Conversion à l'agriculture biologique (CAB)** correspond à la phase de transition vers la certification en AB, elle permet d'épurer les sols d'anciens résidus chimiques. Dès le début de la conversion, les pratiques agricoles doivent être conformes à celles de l'AB.

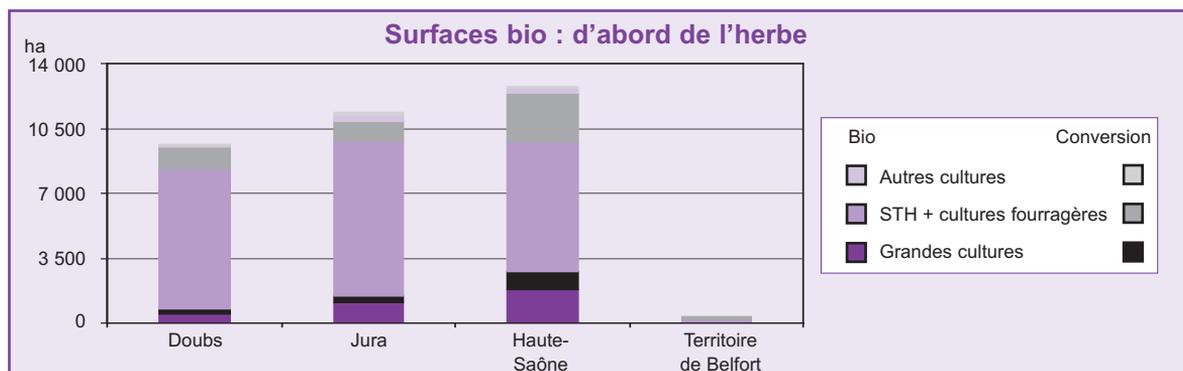
Pour chaque production, la durée de conversion est définie (2 ou 3 ans). Elle s'applique à la totalité d'un atelier, mais peut ne concerner qu'une partie de l'exploitation.

Présentation

La fin des années 1990 est marquée par un essor de l'AB, suivie d'une période de stabilisation d'environ 5 ans. Depuis 2009, une nouvelle phase de développement est en cours. En 2011, 5,2% de la SAU franc-comtoise est en AB (7^{ème} région française). L'agriculture biologique, y compris les conversions, concerne 475 exploitations et s'étend sur 34 000 hectares.

La surface agricole en AB est dominée par les cultures fourragères qui représentent 85% des surfaces contre 70% en système traditionnel. Les grandes cultures occupent près de 13% des surfaces en AB, mais elles sont en progression. La part des conversions représente 45% des surfaces certifiées. Treize pour cent de la surface en vignes est en AB ou en conversion contre 6% au niveau national, ce qui correspond à une cinquantaine d'exploitations jurassiennes.

Historiquement, l'agriculture biologique était implantée sur les plateaux des départements du Doubs et du Jura avec une dominance de la culture d'herbe pour les exploitations engagées dans la filière Comté. Depuis 2009, les conversions sont majoritaires en zone basse et pour des systèmes de polyculture-polyélevage.



Source : Agence Bio

Les productions végétales biologiques en Franche-Comté en 2011 (en ha)

	Nombre de producteurs	Surfaces en mode de production biologique			
		Agriculture biologique	Conversion	Ensemble	Evolution surface 2010/2011
Céréales	206	2 944	1 365	4 309	+ 4%
Oléagineux	28	179	47	226	- 50%
Protéagineux et légumes secs	42	328	158	486	+ 62%
Total grandes cultures	210	3 451	1 570	5 021	+ 3%
Surface toujours en herbe	414	18 479	3 272	21 751	+ 14%
Cultures fourragères	229	4 703	1 661	6 364	+ 5%
Total cultures fourragères	427	23 182	4 933	28 115	+ 12%
Légumes frais	74	91	5	96	+ 8%
Fruits	55	185	9	194	+ 0%
Vignes	48	201	93	294	+ 8%
Autres	127	276	121	397	- 33%
Total Surfaces	475	27 386	6 731	34 117	+ 10%

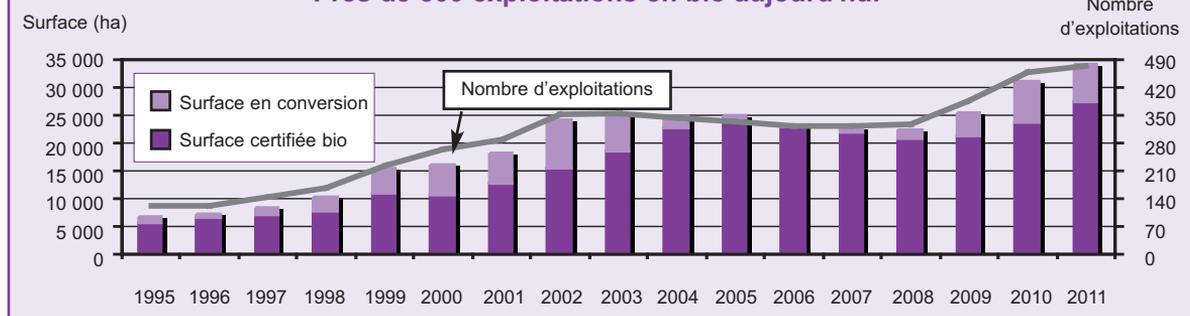
Source : Agence Bio

Les productions animales biologiques en Franche-Comté en 2011

	Nombre de producteurs	Têtes		
		2010	2011	Evolution cheptel 2010/2011
Vaches allaitantes	64	983	1 268	+ 29%
Vaches laitières	163	6 507	6 832	+ 5%
Brebis	23	1 408	1 512	+ 7%
Poulets de chair	7	3 607	4 040	+ 12%
Poules pondeuses	18	7 408	11 038	+ 49%
Ruches	4	1 017	234	- 77%

Source : Agence Bio

Près de 500 exploitations en bio aujourd'hui



Source : Agence Bio

Mesures Agroenvironnementales Territorialisées

Définition

Mesures agroenvironnementales territorialisées (MAET) : elles sont définies comme la combinaison d'un ensemble de pratiques agricoles mise en œuvre pour la protection de l'environnement par un exploitant agricole volontaire. Il s'engage dans un contrat d'une durée de cinq ans, en contrepartie d'une rémunération annuelle correspondant aux coûts induits et aux manques à gagner.

Les MAET permettent de répondre à des problématiques environnementales localisées ou de préserver des ressources remarquables. Elles sont ciblées sur des territoires délimités :

- Les sites Natura 2000 sont établis par les directives Habitats (92/43/CEE) et Oiseaux (97/49/CEE) pour préserver les sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne. Plus de 15 % du territoire franc-comtois est désigné en Natura 2000, ce qui place la région Franche-Comté en 3^{ème} place au niveau national.

- Les bassins versants prioritaires sont définis au titre de la directive cadre sur l'eau (2000/60/CE). Il s'agit de bassins d'alimentation de captages pour l'alimentation en eau potable dont l'état se dégrade sous l'effet des pollutions diffuses.

Sur chaque territoire est défini un nombre réduit de mesures adaptées aux enjeux locaux. La territorialisation s'applique aux parcelles engagées, c'est-à-dire qu'un agriculteur peut engager tout ou partie d'une parcelle dès lors que celle-ci se trouve à l'intérieur du territoire éligible.

Natura 2000 : réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne. Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvage d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites naturels majeurs désignés spécialement par chacun des pays membres en application de deux directives européennes de 1979 et 1992 concernant les oiseaux, les habitats naturels, la faune et la flore.

Présentation

Le dispositif des mesures agroenvironnementales territorialisées est défini dans le cadre du plan de développement rural hexagonal pour la période 2007-2013. Il fait suite au dispositif mis en œuvre dans la programmation 2000-2006.

Une nouvelle contractualisation a débuté en 2007 avec 544 ha dans les zones Natura 2000, ce qui explique ce démarrage progressif. Une animation s'est mise en place pour le développement des MAET au niveau des zones Natura 2000 et des captages prioritaires. La contractualisation monte en puissance en 2008 avec 2 552 ha nouveaux engagés dans la zone Natura 2000 et les premiers engagements pour les captages prioritaires.

L'année 2010 est marquée par la contractualisation de 4 300 hectares, soit autant de surfaces que depuis la création du dispositif. L'enjeu eau sur les captages prioritaires se concrétise avec près de 1 000 ha engagés.

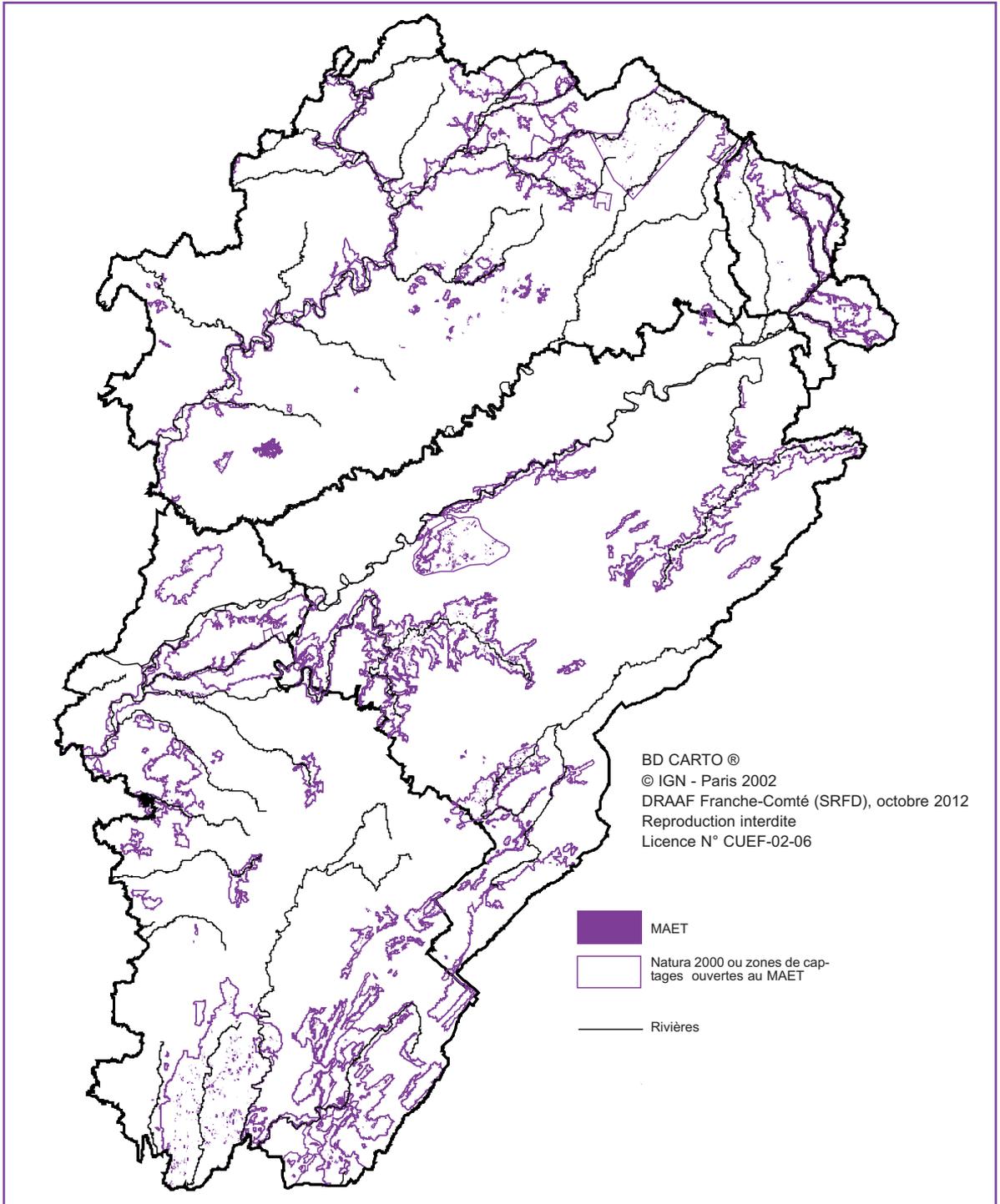
Pour l'année 2011, les nouvelles surfaces contractualisées retombent à 2 000 ha, soit une surface inférieure aux prévisions. L'incertitude quant au devenir des MAET à l'approche de la réforme de la PAC de 2014 peut expliquer ce résultat. L'enjeu eau poursuit sa dynamique positive avec 400 ha engagés.

Sur la période 2007-2011, les agriculteurs franc-comtois ont contractualisé 10 600 ha en MAET pour une durée de 5 ans et un montant total de près de 12 millions d'euros.

Campagne	Nombre de dossiers	Surface contractualisée de l'année (ha)
2007	48	544
2008	156	2 552
2009	83	1 166
2010	252	4 309
2011	93	2 036

Source : DRAAF - SRETE

Mesures Agroenvironnementales Territorialisées



Source : DRAAF - SRETE

Chasse et pêche

Présentation

Avec 26 250 permis délivrés pour la campagne 2011-2012, la diminution du nombre de chasseurs franc-comtois se poursuit. Par rapport à la campagne 2009-2010, la baisse est proche de 1%. Elle est régulière sur les trois dernières campagnes.

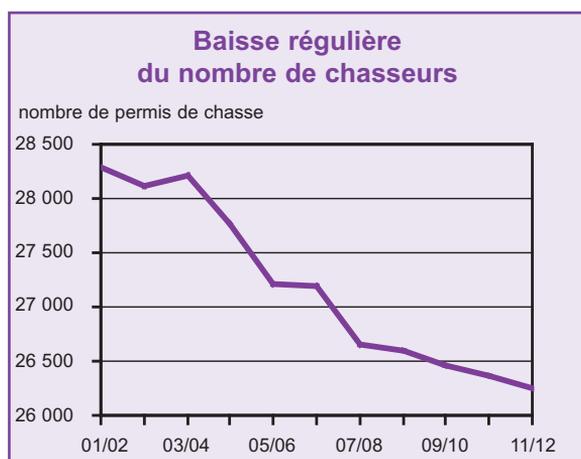
Cette évolution est toutefois différente selon les départements. La diminution du nombre de chasseurs est la plus forte dans le Doubs avec -1,4%, suivie de la Haute-Saône -1,1%. Le nombre de permis reste stable dans les départements du Jura et du Territoire de Belfort. Les

principaux types de gibiers chassés en Franche-Comté sont les chevreuils et les sangliers avec 31 000 têtes en 2009.

Après avoir atteint un sommet en 2001, avec près de 70 000 permis, le nombre de pêcheurs franc-comtois a fortement régressé, atteignant un minimum en 2005 avec 42 500 personnes. Depuis cette date, la population de pêcheurs amateurs progresse régulièrement pour atteindre 57 000 pratiquants en 2011.

Chasse et pêche en 2011						
		Doubs	Jura	Haute-Saône	T. de Belfort	Franche-Comté
Chasse	Nombre d'associations communales	586	550	543	102	1 781
	Nombre d'associations inter-communales	39	76	29	3	147
	Nombre de chasseurs	8 782	8 200	8 068	1 200	26 250
Pêche	Nombre d'associations de pêche agréées	68	33	55	20	176
	Nombre de pêcheurs amateurs	15 186	22 736	16 000	2 848	56 770

Source : DDT



Source : DDT



Source : DDT

Enseignement agricole

Quelques sigles

MFREO : Maison Familiale Rurale d'Education et d'Orientation. **Enseignement privé à rythme approprié.**

FRMFREO : Fédération Régionale des Maisons Familiales Rurales d'Education et d'Orientation

CREAP : Conseil Régional de l'Enseignement Agricole Privé. **Enseignement privé catholique.**

LEGTPA : Lycée d'Enseignement Général Technologique et Professionnel Agricole

EIL : Ecole d'Industrie Laitière

EPLEFPA : Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole

CFAA : Centre de Formation d'Apprentis Agricoles

CFPPA : Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole

Enseignement agricole

Effectifs scolarisés à la rentrée 2012-2013

Définition

« L'enseignement et la formation professionnelle aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires dispensés par les établissements publics et privés, ont pour objet d'assurer, en les associant, une formation générale et une formation technologique et professionnelle dans les métiers de l'agriculture, de la forêt, de l'aquaculture, de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles ainsi que dans d'autres métiers concourant au développement de ceux-ci, notamment dans les domaines des services et de l'aménagement de l'espace agricole, rural et forestier, de la gestion de l'eau et de l'environnement. Ils contribuent à l'éducation au développement durable et à la mise en œuvre de ses principes. Ils contribuent au développement personnel des élèves, étudiants, apprentis et stagiaires, à l'élévation et à l'adaptation de leurs qualifications et à leur insertion professionnelle et sociale.

Ils remplissent les missions suivantes :

- 1° Ils assurent une formation générale, technologique et professionnelle initiale et continue ;
- 2° Ils participent à l'animation et au développement des territoires ;
- 3° Ils contribuent à l'insertion scolaire, sociale et professionnelle des jeunes et à l'insertion sociale et professionnelle des adultes ;
- 4° Ils contribuent aux activités de développement, d'expérimentation et d'innovation agricoles et agroalimentaires ;
- 5° Ils participent à des actions de coopération internationale, notamment en favorisant les échanges et l'accueil d'élèves, apprentis, étudiants, stagiaires et enseignants.

L'enseignement et la formation professionnelle publics et privés aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires sont organisés dans le cadre de l'éducation permanente, selon les voies de la formation initiale et de la formation continue. »

Extraits des articles L 811-1 et L813-1 du code rural et de la pêche maritime.

Présentation

A la rentrée 2012-2013, l'enseignement agricole franc-comtois compte 5 328 élèves (3% de l'effectif national). Ces élèves se répartissent pour environ 40% dans l'enseignement public et 60% dans l'enseignement privé. Le privé lui-même comprend l'enseignement agricole privé catholique (40% des élèves du privé) et les Maisons Familiales et Rurales d'Education et d'Orientation (60% des élèves du privé).

Pour la quatrième année consécutive, les effectifs scolarisés sont en baisse (- 120 élèves par rapport à la rentrée précédente). Cette baisse se fait au détriment de l'enseignement privé qui perd 141 élèves en un an alors que, dans le même temps, l'enseignement public affiche un très léger gain (+ 22 élèves). Depuis la rentrée 2007-2008, l'enseignement agricole franc-comtois a perdu près de 5% de ses effectifs.

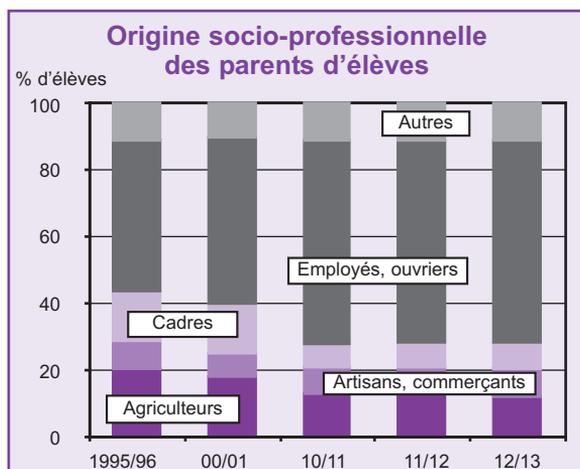
L'origine socio-professionnelle des parents des élèves n'évolue pas d'une année scolaire sur l'autre. Les enfants d'agriculteurs sont depuis de nombreuses années très minoritaires, avec seulement 12% de l'ensemble. La catégorie la plus représentée est celle des enfants d'employés ou d'ouvriers (61%).

Enseignement agricole

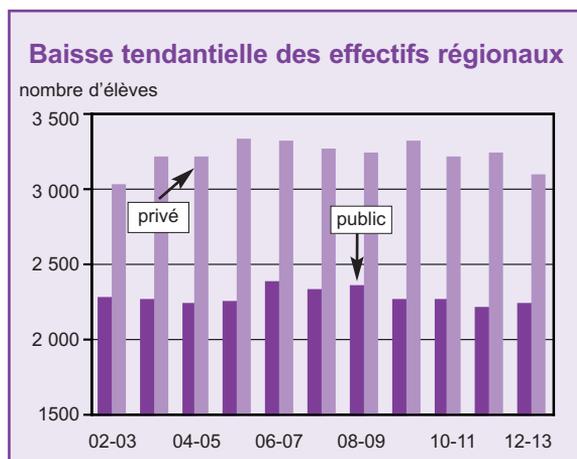
Effectifs scolarisés à la rentrée 2012-2013

Effectifs scolarisés à la rentrée 2012-2013 (au 03 septembre 2012)						
unité : nombre	Doubs	Jura	Haute-Saône	T. de Belfort	Franche-Comté	France
Etablissements						
Public	2	3	1	1	7	214
Privé	9	2	7	0	18	597
Total	11	5	8	1	25	811
Classes						
Public	26	40	15	11	92	2 748
Privé	70	15	49	0	134	4 655
Total	96	55	64	11	226	7 403
Elèves						
- Public	677	924	337	296	2 234	61 341
Garçon	391	402	141	185	1 119	33 774
Fille	286	522	196	111	1 115	27 567
- Privé	1 584	412	1 098	0	3 094	106 927
Garçon	546	164	534	0	1 244	46 581
Fille	1 038	248	564	0	1 850	60 346
Total public + privé	2 261	1 336	1 435	296	5 328	168 268

Source : DRAAF - SRFD



Source : DRAAF - SRFD



Source : DRAAF - SRFD

Enseignement agricole

Effectifs par niveau

Définition

Niveaux V et VI :

- 4^{ème} et 3^{ème} de l'enseignement agricole
- CAPA (certificat d'aptitude professionnelle agricole)
- BEPA (brevet d'étude professionnelle agricole)
- Seconde professionnelle

Niveau IV :

- BTA (brevet de technicien agricole)
- Bac Professionnel
- Bac Technologique
- Bac S
- Seconde GT

Niveau III :

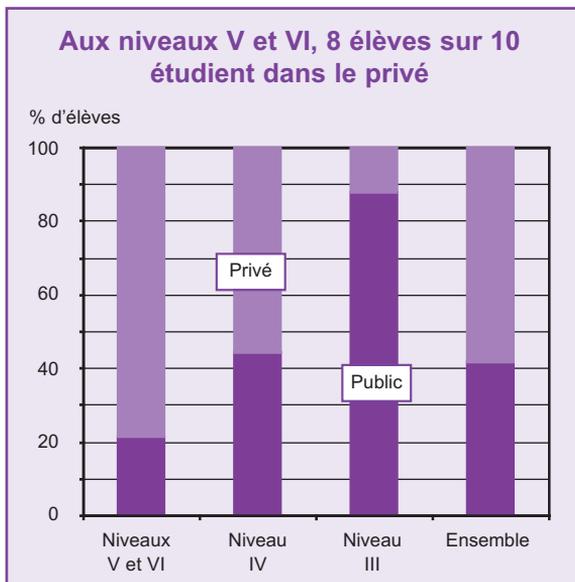
- BTSA (brevet de technicien supérieur agricole)
- post BTSA

Présentation

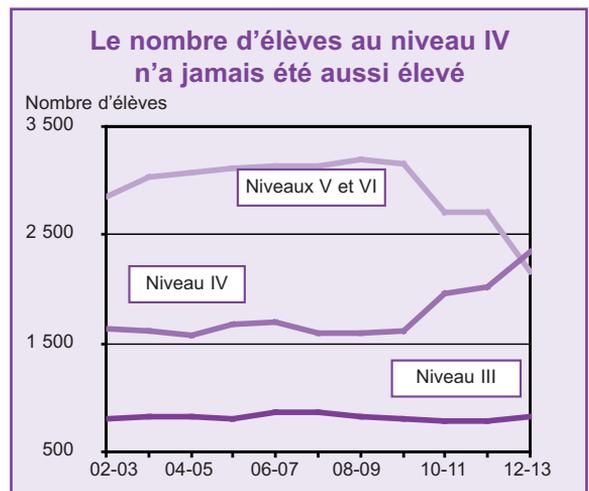
L'enseignement agricole représente 35% des effectifs scolarisés en filières professionnelles en Franche-Comté et 10% des effectifs du second degré de l'éducation nationale (de la 3^{ème} au BTS).

La rénovation de la voie professionnelle engagée à la rentrée 2009 se poursuit. Elle voit la disparition des classes de BEPA et la mise en place des secondes professionnelles, première année d'un cycle Bac pro qui passe de 2 à 3 ans. Cette rénovation a un double impact: d'une part, une diminution des effectifs dans les classes de niveau V, d'autre part, le développement des effectifs dans les classes de niveau IV doublé d'un effet " double génération " (arrivée concomitante en 1^{ère} professionnelle d'élèves venant de seconde professionnelle et d'élèves sortant d'un cycle BEPA). La rentrée 2015, qui verra la fin de cette rénovation, stabilisera la répartition des effectifs entre niveaux V et IV.

Pour la rentrée 2012-2013, 2 350 élèves sont inscrits en niveau IV, soit l'effectif le plus élevé à ce jour. En niveaux V et VI, les inscrits ne sont plus que 2 160. Quant aux effectifs en niveau III, ils sont stables, aux alentours de 800 élèves. Neuf sur dix d'entre eux étudient dans un établissement public.



Source : DRAAF - SRFD



Source : DRAAF - SRFD

Enseignement agricole

Effectifs par niveau

Effectifs scolarisés par niveau à la rentrée 2012-2013 (au 03 septembre 2012)						
	Franche-Comté			France		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Niveaux V et VI						
4 ^{ème} de l'enseignement agricole	0	332	332	681	10 358	11 039
3 ^{ème} de l'enseignement agricole	96	462	558	2 381	16 222	18 603
CAP 1 ^{ère} année	0	0	0	86	36	122
CAP 2 ^{ème} année	0	0	0	70	36	106
CAPA 1 ^{ère} année	52	140	192	1 054	5 943	6 997
CAPA 2 ^{ème} année	29	132	161	686	5 020	5 706
Seconde professionnelle 1/1	293	625	918	9 501	18 750	28 251
Total niveaux V et VI	470	1 691	2161	14 459	56 365	70 824
Niveau IV						
Cycle détermination lycée 1 ^{ère} année	206	19	225	5 852	2 287	8 139
BTA 1 ^{ère} année	0	0	0	0	0	0
BTA 2 ^{ème} année	0	0	0	21	0	21
Bac Professionnel 1 ^{ère} année	261	839	1 100	9 688	23 833	33 521
Bac Professionnel 2 ^{ème} année	183	396	579	7 505	12 577	20 082
Bac S 1 ^{ère} année	70	0	70	1 592	481	2 073
Bac S 2 ^{ème} année	54	0	54	1 406	426	1 832
Bac Technologique 1 ^{ère} année	142	25	167	4 076	1 654	5 730
Bac Technologique 2 ^{ème} année	128	27	155	4 087	1 731	5 818
Total niveau IV	1 044	1 306	2 350	34 227	42 989	77 216
Niveau III						
BTS 1 ^{ère} année	0	0	0	26	0	26
BTS 2 ^{ème} année	0	0	0	14	0	14
BTSA sur un an	20	0	20	30	85	115
BTSA 1 ^{ère} année	374	55	429	6 711	4 342	11 053
BTSA 2 ^{ème} année	297	42	339	5 268	3 146	8 414
1 ^{er} cycle supérieur sur un an	29	0	29	287	0	287
1 ^{er} cycle supérieur 1 ^{ère} année	0	0	0	180	0	180
1 ^{er} cycle supérieur 2 ^{ème} année	0	0	0	139	0	139
Total niveau III	720	97	817	12 655	7 573	20 228
TOTAL GENERAL	2 234	3 094	5 328	61 341	106 927	168 268

Source : DRAAF - SRFD

Enseignement agricole

Origine géographique des élèves

Présentation

La majeure partie (85%) des élèves inscrits dans un établissement franc-comtois est originaire de la région. L'addition des élèves originaires des régions limitrophes porte cette proportion à 98%. Seuls 6% des élèves de l'enseignement privé catholique ne sont pas de la région, l'origine géo-

graphique des élèves de l'enseignement public étant plus diversifiée, avec 23% d'élèves non franc-comtois. Le recrutement dans les classes de BTSA est une procédure nationale, ce qui explique pour partie cette plus grande diversité.

Origine géographique et scolarisation des élèves en Franche-Comté en 2012-2013 (au 03 septembre 2012)				
	Public	CREAP	FRMFREO	Total
Alsace	135	13	114	262
Aquitaine	2	0	0	2
Auvergne	1	0	0	1
Basse-Normandie	2	0	0	2
Bourgogne	129	26	61	216
Bretagne	2	0	0	2
Centre	5	1	1	7
Champagne-Ardenne	28	3	12	43
Corse	1	0	0	1
Franche-Comté	1 725	1 082	1 694	4 501
Haute-Normandie	4	0	0	4
Ile-de-France	9	1	0	10
Languedoc-Roussillon	4	0	0	4
Limousin	4	0	0	4
Lorraine	52	4	57	113
Midi-Pyrénées	4	1	0	5
Nord-Pas-de-Calais	7	0	0	7
Pays de la Loire	5	0	0	5
Picardie	1	0	1	2
Poitou-Charentes	2	0	0	2
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	1	1	1	3
Rhône-Alpes	95	12	2	109
DOM-TOM	9	0	1	10
Belgique	1	0	0	1
Hors Union Européenne	6	6	0	12
<i>dont Gabon</i>	1	0	0	1
<i>dont Madagascar</i>	1	0	0	1
<i>dont Maroc</i>	4	0	0	4
<i>dont Suisse</i>	6	6	0	6
TOTAL GENERAL	2 234	1 150	1 944	5 328

Source : DRAAF - SRFD

Enseignement agricole

Réussite aux examens 2012

Présentation

Le taux de réussite aux examens 2012, tous diplômes du ministère de l'agriculture confondus, des élèves de l'enseignement agricole de Franche-Comté est de 85,4%, en progression par rapport à celui de 2011 (84,6%).

Si de moins bons résultats apparaissent en baccalauréat professionnel, technologique et en CAPA, une forte augmentation du taux de réus-

site est constatée dans les filières baccalauréat scientifique et BTSA. Pour la première fois, le nombre de diplômés de niveau IV (Baccalauréat) dépasse celui des diplômés de niveau V (CAPA ou BEPA).

Les résultats globaux de la région académique de Franche-Comté sont supérieurs aux résultats nationaux (84,2%).

Réussite aux examens de la session 2012				
Examen	Inscrits	Présents	Admis	% admis/présents
CAPA	142	132	114	86,4
BEPA	861	840	746	88,8
BAC PRO Agriculture	942	922	769	83,4
BAC Scientifique	70	70	67	95,7
Bac Technologique	166	164	124	75,6
BTSA	542	531	450	84,7
TOTAL GENERAL	2 723	2 659	2 270	85,4

Source : DRAAF - SRFD

Réussite aux examens en Franche-Comté et au niveau national (en % admis/présents)				
EXAMENS	Session 2011		Session 2012	
	Echelon régional	Echelon national	Echelon régional	Echelon national
CAPA	95,3	84,5	86,4	85,8
BEPA	84,4	87,7	88,8	89,8
BTA	78,1	87,1	///	75,0
BAC PRO AGRI	88,0	90,0	83,4	83,3
BAC S	84,7	89,4	95,7	90,7
BAC TECHNO	85,8	79,8	75,6	76,1
BTSA	79,3	76,7	84,7	78,2

Source : DRAAF - SRFD

Enseignement agricole

Voie professionnelle

Définition

Production : comprend entre autres la conduite et gestion des exploitations agricoles et productions horticoles.

Aménagement : travaux et aménagements paysagers, aménagements et valorisation des espaces, taille et soins des arbres, constructions paysagères, production et gestion forestières.

Transformation : toutes les formations des industries agroalimentaires à savoir fromagers, bio-industrie de transformation, automatisation dans l'industrie laitière et alimentaire.

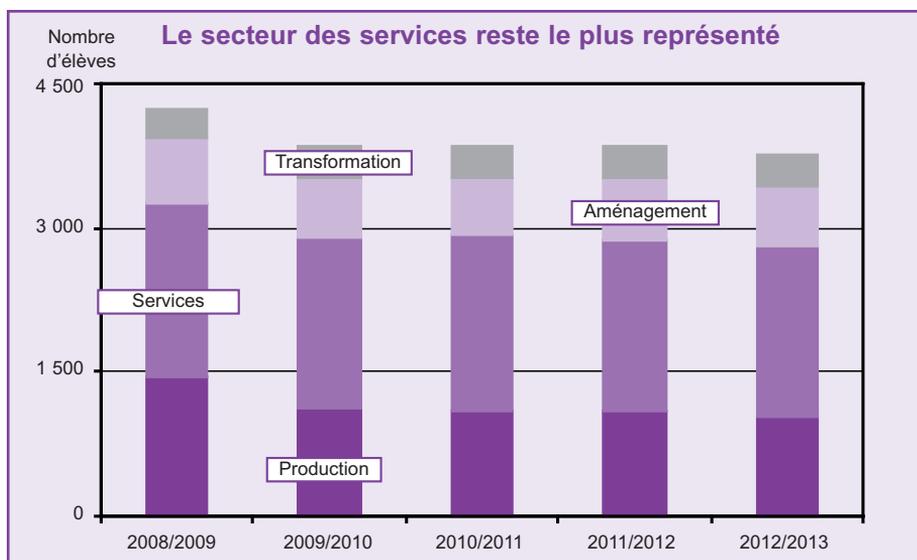
Services : services aux personnes, services en milieu rural, vente de produits frais, de produits horticoles, d'animaux, secrétariat-accueil, conseil en comptabilité et gestion agricoles.

Présentation

Après un pic en 2007, les effectifs dans les formations professionnelles en Franche-Comté n'ont cessé de décroître, passant de 4 246 à 3 761 élèves.

La rénovation de la voie professionnelle a contribué à la diminution des effectifs, l'obtention d'un bac professionnel se faisant sur un parcours de 3 ans alors que les formations BEPA disparaissaient.

La répartition des élèves par secteur professionnel a peu évolué ces quatre dernières années, le domaine le plus important restant celui des services avec près d'un apprenant sur deux (47%). Le secteur de la production reste le second secteur avec 28% des élèves mais sa part ne cesse de diminuer. En 10 ans, elle a baissé de 10 points.



Source : DRAAF - SRFD

Enseignement agricole

Apprentissage et formation professionnelle continue agricole

Définition

CFAA : les Centres de Formation des Apprentis Agricoles, au nombre de 5 en Franche-Comté, ainsi que le CFA régional des maisons familiales et celui de l'enseignement agricole privé, accueillent des apprentis préparant un CAPA, un BEPA, un bac professionnel ou même un BTS.

CLIPPA : classes d'initiation professionnelle par alternance

La formation pratique de l'apprenti se fait principalement dans l'entreprise, la formation théorique étant assurée par le CFAA.

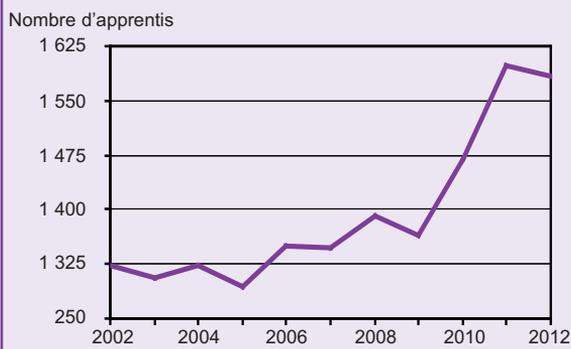
Présentation

Avec 1 583 apprentis - hors CLIPPA - au 1^{er} janvier 2012, l'apprentissage agricole en Franche-Comté a connu une forte augmentation de ses effectifs (+ 16%) ces dernières années (1 365 au 1^{er} janvier 2009).

Les apprentis dans le domaine des services ne représentent plus que 11% des effectifs, contre 18% en 2009. Le transfert s'est fait essentiellement vers la production. Les secteurs de la transformation et de l'aménagement restent stables. Aujourd'hui, le domaine de la production regroupe presque la moitié des apprentis.

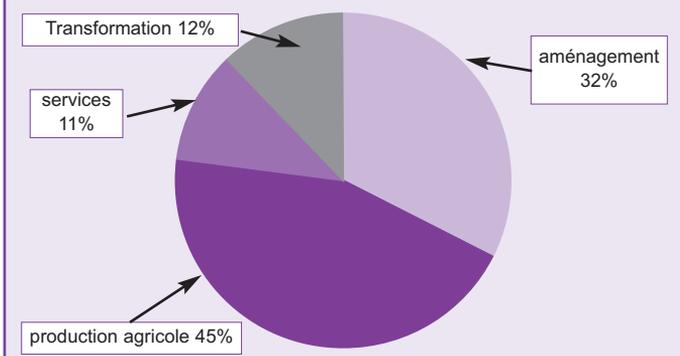
Avec 504 700 heures et 9 400 stagiaires en 2011, les établissements de formation professionnelle continue agricole enregistrent une progression de 7% de leur activité. Les établissements publics (CFPPA) dispensent 77% de l'activité, les associations départementales de formation en assurent 10%, les MFR 9% et les établissements privés 4%.

Forte augmentation du nombre d'apprentis ces dernières années



Source : DRAAF - SRFD

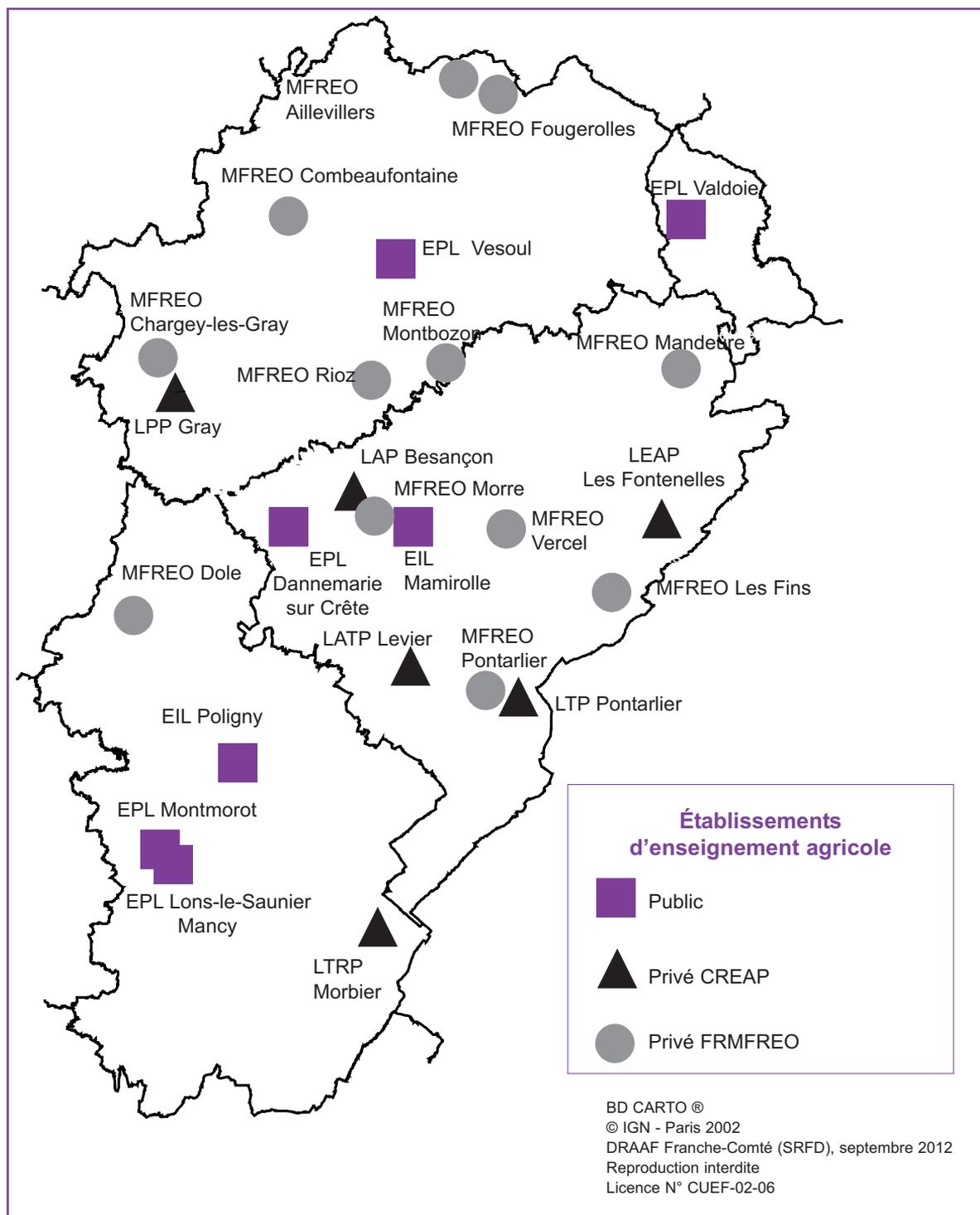
Près d'un apprenti sur deux travaille dans le domaine de la production



Source : DRAAF - SRFD

Enseignement agricole

Localisation des établissements scolaires



Source : DRAAF - SRFD

Protection sociale agricole

Protection sociale agricole

Emplois salariés relevant de la MSA

Définition

La Mutualité Sociale Agricole (MSA) gère la protection sociale des actifs travaillant dans les secteurs d'activités suivants :

- **Agriculture** : Cultures spécialisées, champignonnières, élevages spécialisés de gros et petits animaux, entraînements et dressages équins, haras, cultures et élevages non spécialisés, viticulture.

- **Forêt-bois** : Sylviculture, gemmage, exploitations bois, scieries fixes.

- **Travaux agricoles** : Entreprises de travaux agricoles, de jardins paysagers, de reboisement, parcs, CUMA.

- **Artisans ruraux** : artisans du bâtiment et autres.

- **Coopération** : coopératives d'approvisionnement, de collecte, de transformation, de stockage et de conditionnement, coopératives d'insémination artificielle.

- **Organismes professionnels** : Mutualité Agricole, Crédit Agricole, chambres d'agriculture et autres organismes professionnels.

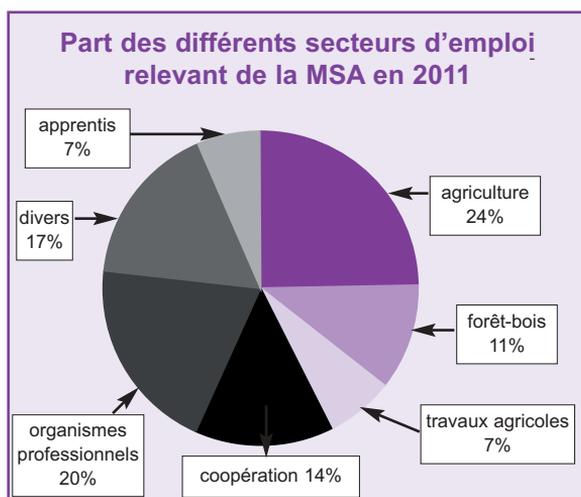
- **Divers** : organismes de remplacement, entreprises de travail temporaire, établissements privés d'enseignement agricole, gardes (chasse, pêche, forêt), jardiniers.

Le secteur de la **production** regroupe l'agriculture, la forêt-bois, les travaux agricoles, les artisans ruraux et la coopération.

Les **Services** comprennent les organismes professionnels et les divers.

Présentation

En 2011, 17 700 salariés, saisonniers ou permanents, travaillant chez près de 2 500 employeurs, relèvent de la MSA en Franche-Comté. Les salariés de la branche agriculture, avec 4 700 personnes, sont les plus nombreux. Parmi ces salariés, seuls un tiers d'entre eux ont un contrat permanent. En effet, en 2010, 1 625 salariés permanents travaillaient dans les exploitations agricoles. Leur nombre est en augmentation, les salariés agricoles venant, depuis plusieurs années déjà, remplacer la main d'œuvre familiale dans le travail quotidien des exploitations. En raison des difficultés liées à la crise économique, le nombre d'employeurs et de salariés du secteur forêt-bois diminue. Depuis 2008, environ 15% des emplois ont ainsi été détruits dans ce secteur. En revanche, l'emploi dans le secteur de la coopération et dans les organismes professionnels progresse. Le nombre d'heures de travail a augmenté de respectivement 9% et 7% dans ces deux secteurs depuis 2008. Les organismes professionnels emploient 20% des salariés relevant de la MSA, mais versent 30% des salaires totaux pour 27% des heures de travail. Le nombre d'apprentis progresse également. En 2011, ils représentent 10% des heures de travail, contre 8,5% seulement en 2008.



Source : MSA Franche-Comté

Protection sociale agricole

Emplois salariés relevant de la MSA

Emplois salariés relevant de la MSA en 2011					
		Doubs	Jura	Haute-Saône et T. de Belfort (caisse commune)	Franche- Comté
E = nombre d'employeurs S = nombre de salariés H = nombre d'heures de travail SP = salaire déplafonné (€)					
Agriculture	E	299	461	415	1 175
	S	743	3 042	907	4 692
	H	841 849	1 160 991	1 067 730	3 070 570
	SP	8 950 773	11 840 598	10 475 752	31 267 123
Forêt bois	E	200	110	120	430
	S	1 055	477	538	2 070
	H	1 941 592	804 468	879 470	3 625 530
	SP	22 684 574	9 706 723	10 126 137	42 517 434
Travaux agricoles	E	132	75	104	311
	S	609	299	339	1 247
	H	928 331	300 178	462 744	1 691 253
	SP	10 135 369	2 981 301	4 580 182	17 696 852
Artisans ruraux	E	22	4	8	34
	S	43	7	23	73
	H	65 229	11 668	32 953	109 850
	SP	718 414	122 658	346 024	1 187 096
Coopération	E	133	87	27	247
	S	1 115	643	910	2 668
	H	1 657 026	883 715	1 621 639	4 162 380
	SP	22 743 101	12 880 513	22 386 542	58 010 156
Organismes professionnels	E	57	35	45	137
	S	2 664	596	522	3 782
	H	4 214 008	1 077 394	779 414	6 070 816
	SP	66 160 219	14 589 840	10 937 329	91 687 388
Divers	E	65	27	38	130
	S	2 102	499	613	3 214
	H	486 861	203 101	412 696	1 102 658
	SP	28 301 993	6 847 816	18 431 575	53 581 384
TOTAL	E	908	799	757	2 464
	S	8 331	5 563	3 852	17 746
	H	10 134 896	4 441 515	5 256 646	19 833 057
	SP	159 694 443	58 969 449	77 283 541	295 947 433
Apprentis	E	315	232	295	842
	S	536	292	406	1 234
	H	935 932	503 456	698 169	2 137 557
	SP	2 331 466	1 336 962	1 844 267	5 512 695

Source : MSA Franche-Comté

Protection sociale agricole

Protection sociale des salariés agricoles

Définition

La Mutualité Sociale Agricole (MSA) gère la protection sociale des agriculteurs (exploitants, membres de la famille et retraités) et des salariés du domaine agricole.

La MSA, en tant qu'organisme représentatif de l'ensemble de la profession agricole, est chargée de contribuer à l'élaboration et à la mise en oeuvre de la politique sociale agricole en relation avec les pouvoirs publics.

Un important réseau avec des relais cantonaux et communaux permet l'information et la participation de la profession agricole pour tout ce qui concerne la protection sociale.

Plusieurs cotisations obligatoires sont à la charge des salariés agricoles et de leur employeur. Ces cotisations sont émises sur la totalité des rémunérations et servent à financer les branches maladie, vieillesse, famille et accidents du travail.

Présentation

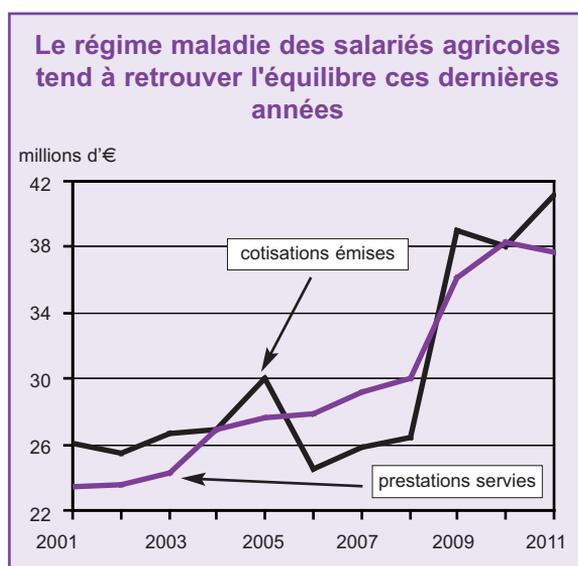
Depuis plusieurs années, la protection sociale des salariés agricoles est largement déficitaire en Franche-Comté. En 2011, les cotisations émises par les salariés relevant de la MSA ne couvrent que 68% des 127,7 millions d'euros versées au titre des différentes prestations. La branche vieillesse des salariés agricoles est la principale cause de ce déficit. En effet, les cotisations versées couvrent moins de la moitié des prestations servies aux retraités. Le déficit est cependant proportionnellement beaucoup moins élevé que celui des exploitants agricoles. De même, la branche prestations familiales est en déficit. En 2011, les versements au titre des prestations familiales dépassent de 2 millions d'euros les cotisations versées. Cependant, depuis 3 ans, ce déficit tend à se réduire. La branche maladie, maternité, invalidité, décès est, quant à elle, davantage équilibrée. En 2011, les cotisations émises ont même couvert 110% des prestations émises.

Protection sociale agricole

Protection sociale des salariés agricoles

Protection sociale des salariés agricoles en Franche-Comté			
unités : milliers d'€	2009	2010	2011
Maladie, maternité, invalidité (y compris accidents du travail)			
Cotisations émises	38 975	38 074	41 118
Prestations servies	36 172	38 252	37 717
Veillesse			
Cotisations émises	34 648	35 877	36 108
Prestations servies (FNS exclu)	74 190	76 234	78 575
Prestations familiales			
Cotisations émises (cotisations salaires exclues)	9 066	9 317	9 577
Prestations servies (majorations exceptionnelles exclues)	13 270	11 796	11 441

Source : MSA de Franche-Comté



Source : MSA de Franche-Comté - cotisations et prestations du régime santé, maternité, invalidité et décès des salariés agricoles

Protection sociale agricole

Protection sociale des exploitants agricoles

Définition

Les cotisations des exploitants agricoles et de leurs ayants droit sont assises sur les surfaces ou leur équivalence. Sont considérés comme agriculteurs les détenteurs d'une demi-surface minimum d'installation. Les autres exploitants de petites surfaces apportent des cotisations dites de solidarité.

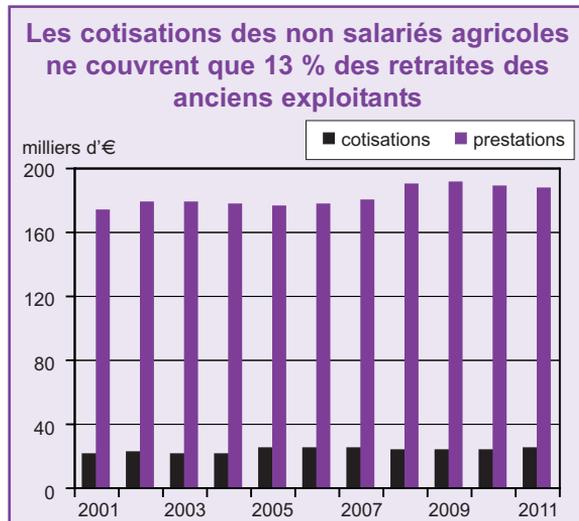
Plusieurs cotisations obligatoires sont à la charge de l'exploitant :

- les cotisations assurance maladie, maternité et invalidité (AMEXA),
- les cotisations assurance accident du travail (ATEXA),
- les cotisations d'assurance vieillesse individuelle (AVI),
- les cotisations d'assurance vieillesse agricole (AVA),
- les cotisations allocations familiales (PFA),
- les cotisations retraite complémentaire obligatoire (RCO).

Présentation

La protection sociale des exploitants agricoles et de leurs ayants droit comprend à la fois les prestations familiales, les aides au logement mais également le RSA, les prestations santé y compris l'invalidité et enfin les prestations retraite. Toutes ces branches sont aujourd'hui déficitaires. C'est le cas en particulier pour la branche maladie, maternité et invalidité. Les cotisations ne couvrent qu'un cinquième des prestations versées. La situation est encore plus déficitaire pour la branche vieillesse qui assure le versement des retraites des anciens exploitants. Les cotisations reçues n'assurent que 13% des prestations versées.

Néanmoins, ces dernières années, on enregistre un double mouvement plutôt positif : les montants des cotisations émises progressent, quelle que soit la branche, et les prestations versées marquent le pas, voire diminuent très légèrement.



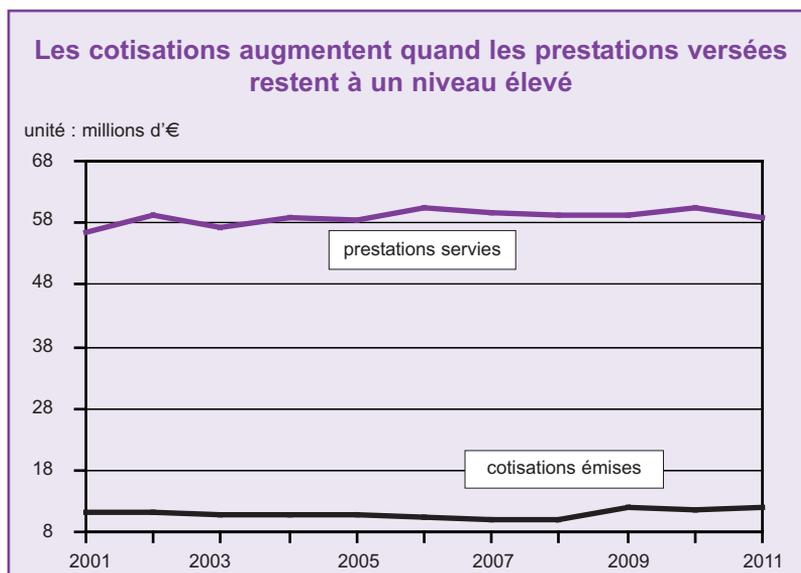
Source : MSA de Franche-Comté - cotisations et prestations du régime vieillesse des exploitants agricoles

Protection sociale agricole

Protection sociale des exploitants agricoles

Protection sociale des exploitants agricoles en Franche-Comté			
unités : milliers d'€	2009	2010	2011
Maladie, maternité, invalidité (AMEXA + ATEXA)			
Cotisations émises	11 815	11 436	12 110
Prestations servies (majorations exceptionnelles, FNS, IVD exclues)	59 235	60 370	59 011
Vieillesse (AVI + AVA + RCO)			
Cotisations émises	24 289	23 678	24 769
Prestations servies (majorations exceptionnelles, FNS, IVD exclues)	190 831	188 818	187 633
Prestations familiales (PFA)			
Cotisations émises (cotisations salaires exclues)	5 576	5 323	5 614
Prestations servies (majorations exceptionnelles exclues)	12 864	11 774	11 450

Source : MSA de Franche-Comté



Source : MSA de Franche-Comté - cotisations et prestations servies aux exploitants et leurs familles pour la maladie, la maternité et l'invalidité

Industries Agroalimentaires

Abattages

Définition

Les informations relatives aux abattages d'animaux de boucherie sont issues du dépouillement des données mensuelles recueillies par le SSP en collaboration avec les services vétérinaires départementaux auprès des abattoirs.

Présentation

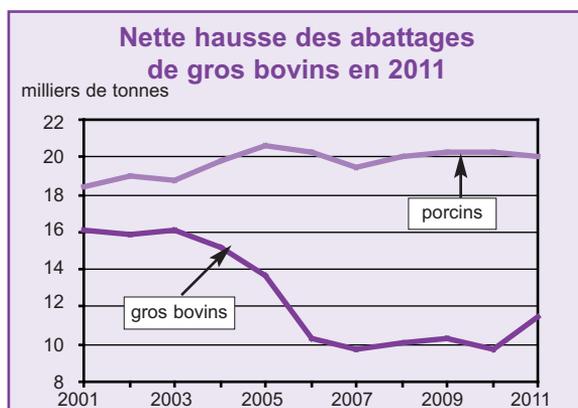
Avec 7 abattoirs implantés sur son territoire, dont un spécialisé dans les porcins, les abattages franc-comtois s'établissent à 35 000 tonnes en 2011, retrouvant ainsi leur niveau de 2006.

En tonnage, les porcins constituent plus de la moitié du volume d'abattage. Avec près de 20 000 tonnes en 2011, les volumes de viande restent dans la continuité des années précédentes. En ce qui concerne les gros bovins, les volumes d'abattage marquent un net redressement par rapport aux 5 dernières années (11 500 tonnes en 2011 contre 10 000 tonnes en moyenne quinquennale sur la période 2006-2010). Cette progression, de près de 20% par rapport à l'année 2010, est due pour une large part à la forte activité d'abattage des vaches et génisses. La météo de l'année 2011 exceptionnellement chaude et sèche au cours du premier semestre a fait craindre aux éleveurs le retour de la sécheresse. Ils ont ainsi réformé davantage leurs animaux, aussi bien dans la filière laitière que dans la filière viande. Les abattages de vaches se sont ensuite maintenus à un niveau très élevé au cours du second semestre.

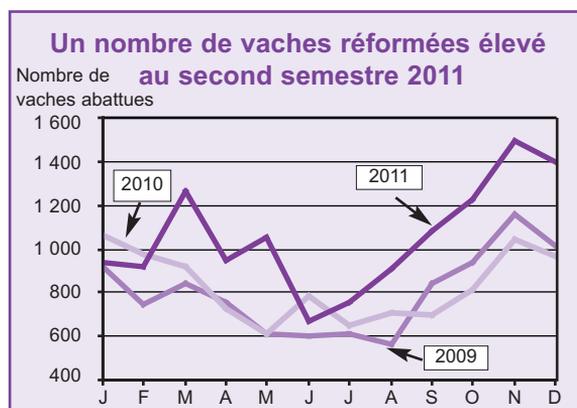
Ces forts volumes d'abattages n'ont pas pénalisé les cours des animaux. Le cours moyen annuel de la vache O s'est établi à 2,97 €/kg en 2011 soit 22 centimes de plus que l'année précédente et celui du bœuf R à 3,37 €/kg contre 3,25 €/kg en 2010. Les faibles disponibilités européennes et une demande en jeunes bovins soutenue à l'export, notamment à destination de la Turquie, ont soutenu les cours.

Abattage contrôlé du bétail en 2011					
N = nombre de têtes T = tonne de viande		Franche-Comté		France	
		2011	Évolution 2010/2011	2011	Évolution 2010/2011
Nombre d'abattoirs agréés		7	=	263	- 4
Taureaux et taurillons	N	5 510	+ 12,7%	954 735	- 3,2%
	T	2 114	+ 15,2%	386 606	- 3,0%
Boeufs	N	2 021	- 15,0%	239 663	- 3,5%
	T	754	- 14,9%	92 865	- 3,5%
Vaches	N	12 663	+ 27,0%	1 953 085	+ 7,8%
	T	4 190	+ 25,0%	690 725	+ 7,6%
Génisses	N	12 103	+ 19,9%	447 814	+ 2,1%
	T	4 443	+ 22,8%	163 053	+ 2,7%
Total gros bovins	N	32 297	+ 18,2%	3 595 297	+ 3,2%
	T	11 501	+ 18,7%	1 333 250	+ 2,9%
Veaux	N	18 518	+ 0,2%	1 439 476	- 1,1%
	T	2 193	+ 1,7%	193 778	- 0,9%
Ovins et caprins	N	32 526	+ 11,1%	4 715 897	+ 3,3%
	T	646	+ 11,2%	88 890	+ 3,5%
Porcins	N	243 808	- 2,2%	24 803 238	- 0,4%
	T	19 979	- 1,6%	1 998 285	- 0,5%
Equidés	N	2 108	+ 42,4%	16 973	- 0,6%
	T	556	+ 31,8%	4 965	+ 4,7%
Autres animaux	N	216	+ 29,3%	4 698	- 9,5%
	T	17	+ 68,9%	255	- 1,2%
TOTAL ABATTAGES	N	329 974	+ 1,1%	34 695 725	+ 0,5%
	T	34 975	+ 5,3%	3 651 659	+ 1,0%

Source : Agreste - DIFFAGA



Source : Agreste - DIFFAGA



Source : Agreste - DIFFAGA

Industries agroalimentaires

Collecte et transformation du lait

Définition

Les établissements laitiers

L'enquête annuelle laitière interroge l'ensemble des établissements laitiers de Franche-Comté qui ont :

- soit collecté du lait de vache pour une quantité supérieure à 180 000 litres de lait dans l'année,
- soit transformé du lait ou des produits laitiers au cours de l'année, en vue de livrer ou de fabriquer des produits laitiers finis, semi-finis ou des produits assimilés.

La collecte est la quantité de lait collecté par les établissements laitiers de Franche-Comté.

La notion «**d'apporteur**» correspond à l'effectif total des producteurs de lait (de la région ou non) auprès desquels les établissements de Franche-Comté ont collecté.

Le **prix du lait franc-comtois** s'entend toutes qualités confondues. Il ne s'agit pas du prix du lait standard, mais du prix payé au producteur avant déduction des taxes à la charge de celui-ci. Il s'agit d'un prix hors TVA et définitif.

Présentation

Si le nombre d'établissements laitiers franc-comtois ne cesse de diminuer (187 établissements en 2011 contre 223 en 2001), la collecte de lait de vache continue de progresser. En 2011, elle atteint 1 074 millions de litres, soit 100 millions de litres de plus qu'en 2001.

Les établissements franc-comtois sont de taille relativement modeste, tant en volume de lait collecté qu'en nombre de salariés. Sur 168 établissements français collectant plus de 10 millions de litres de lait, seuls 15 établissements sont localisés dans la région. Par ailleurs, moins de 10 établissements franc-comtois emploient plus de 50 salariés.

Les productions sous appellation d'origine protégée constituent en volume près des deux tiers des fabrications laitières franc-comtoises. La production de Comté, avec plus de 56 000 tonnes en 2011, progresse de 3% en un an, celle de Morbier augmentant de 4%. En revanche, les fabrications régionales de Gruyère, spécialité qui devrait bénéficier prochainement d'une IGP, diminue de 4% en un an. Dans le même temps, la production d'Emmental chute de 17%. En volume, il se fabrique aujourd'hui en Franche-Comté deux fois moins d'Emmental qu'en 1995 et un tiers de plus de Comté.

Le prix payé aux producteurs par les établissements de la région continue d'augmenter. Avec une moyenne régionale de 41,26 €/hl, il s'établit 8,73 €/hl au-dessus du prix moyen français du lait standard et gagne 1,53 €/hl en un an. Le prix moyen du lait payé par les ateliers ne fabriquant que du Comté atteint même 44,51 €/hl en 2011.



Source : Agreste - enquêtes annuelles laitières

Industries agroalimentaires

Collecte et transformation du lait

Les établissements laitiers du Doubs réalisent la moitié de la collecte régionale					
unités : nombre	Doubs	Jura	Haute-Saône	T. de Belfort	Franche-Comté
Ensemble établissements laitiers	109	64	13	1	187
Coopératives	75	48	3	0	126
Établissements privés	34	16	10	1	61
Siège en zone de montagne	89	31	0	0	120
Siège hors zone de montagne	20	33	13	1	67
unités : nombre, milliers de litres, €/hl	Doubs	Jura	Haute-Saône et T. de Belfort*		Franche-Comté
Établissements qui collectent du lait	101	54	7		162
Volume de lait collecté	599 941	250 365	223 240		1 073 546
Prix moyen du lait	42,59	43,36	35,58		41,26
Livraisons	546 413	300 034	282 620	29 865	1 158 932
Apporteurs de lait	2 170	1 064	928	94	4 256
Apport moyen	252	282	305	318	272

Source : Agreste - enquête annuelle laitière 2011

* Afin de respecter le secret statistique, les données de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort ont été regroupées.

Les fabrications sous AOP en hausse en 2011				
unité : tonne	Franche-Comté	Evolution 2010/2011	France	Evolution 2010/2011
Produits laitiers frais (crème, lait fermenté, dessert lacté)	560	- 86,4%	364 040	+ 6,3%
Fromages frais	296	- 3,0%	654 858	+ 1,0%
Pâtes molles	14 189	+ 4,2%	431 233	- 1,5%
- dont mont d'Or	4 376	- 4,1%	4 376	- 4,1%
Pâtes pressées non cuites	19 232	+ 0,5%	252 929	+ 1,5%
- dont morbier	9 237	+ 4,3%	9 246	+ 4,5%
- dont raclette	9 155	- 5,1%	52 470	- 5,7%
Pâtes pressées cuites	78 040	- 3,0%	335 957	+ 1,8%
- dont emmental	18 466	- 17,1%	258 553	+ 1,6%
- dont comté	56 260	+ 2,6%	58 114	+ 1,9%
- dont gruyère	2 715	- 4,3%	4 570	- 14,5%
Pâtes persillées	332	- 2,9%	36 835	+ 3,5%
Total fromages de vache (sauf fromages fondus)	112 149	- 1,5%	1 772 932	+ 0,9%
Fromages fondus	85 926	+ 9,5%	132 924	+ 4,5%

Source : Agreste - enquêtes annuelles laitières

Industries agroalimentaires

Statistiques annuelles sur les entreprises

Définition

Les statistiques annuelles sur les entreprises industrielles agroalimentaires (IAA) sont élaborées à partir du dispositif ESANE (Élaboration de la statistique annuelle d'entreprise) de l'Insee. Le SSP valide et diffuse ces résultats tout en les affinant pour ce qui est des industries de la viande.

Le dispositif ESANE remplace le précédent système, composé de deux dispositifs : l'EAE (enquête annuelle d'entreprises) et SUSE (système unifié de statistique d'entreprise) s'appuyant sur les déclarations fiscales, en les unifiant.

Le champ «IAA» concerne l'ensemble des entreprises des industries de l'agroalimentaire, quelle que soit leur taille, hors l'artisanat commercial. Par rapport au domaine « EAE – BIC » diffusé auparavant par le SSP jusqu'en 2007, ce champ inclut :

- les micro-entreprises, c'est-à-dire les entreprises individuelles relevant du régime d'imposition des " micro-BIC ",
- les entreprises relevant du régime fiscal des bénéficiaires agricoles,
- certaines petites coopératives, principalement celles exonérées du champ d'application de l'impôt sur les sociétés conformément aux dispositions légales qui les régissent,
- les entreprises des DOM.

Une entreprise est une unité économique autonome, organisée pour produire des biens ou des services. La plupart des entreprises n'ont qu'un seul établissement, mais les plus importantes en ont plusieurs. Toutes les entreprises ayant la même activité principale sont classées dans un ensemble appelé secteur d'activité.

Présentation

En 2010, près de 400 entreprises du secteur de l'agroalimentaire sont principalement implantées en Franche-Comté, soit 2,7% des industries françaises du secteur. Ces entreprises régionales emploient plus de 6 000 salariés.

Avec près de 200 entreprises et environ 2 750 salariés, le secteur de la fabrication de produits laitiers est prépondérant. A lui seul, il génère près des 2/3 du chiffre d'affaires du secteur et environ la moitié de la valeur ajoutée et des ventes à l'exportation. Le territoire régional abrite, à la fois, des établissements laitiers de grande taille comme Bel implanté à Lons-le-Saunier et à Dole ou la société fromagère de Lons, mais également de nombreux établissements coopératifs de petite taille.

La transformation, la conservation de la viande et la préparation de produits à base de viande constitue le second secteur agroalimentaire régional. Les 41 entreprises de ce secteur d'activité emploient plus de 1 000 personnes en 2010 et génèrent une valeur ajoutée de près de 300 millions d'euros.

Troisième secteur agroalimentaire franc-comtois en terme d'emploi ou de chiffre d'affaires, le secteur de la fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires emploie un peu moins de 1 000 salariés et génèrent un chiffre d'affaires de près de 130 millions d'euros. Deux entreprises de grande taille, Erhard et Euroraulet sont implantées dans la région.

Autre secteur important en terme de chiffre d'affaires, la douzaine d'entreprises fabricant des aliments pour animaux qui emploient 375 salariés en 2010 pour 130 millions de chiffres d'affaires. Le secteur de la fabrication de boissons, fort de 38 entreprises, emploie environ 350 personnes. Ce secteur, s'il ne réalise qu'une centaine de millions de chiffre d'affaires, génère une forte valeur ajoutée (40%). De plus, avec 30% de ses ventes réalisées à l'exportation, c'est le secteur d'activité le plus tournée vers l'extérieur.

Industries agroalimentaires

Statistiques annuelles sur les entreprises

Principales données sur les entreprises agroalimentaires franc-comtoises en 2010					
unité : nombre, millions d'€	Nombre d'entreprises	Effectif salarié	Chiffre d'affaires	Valeur ajoutée	Ventes à l'exportation
Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande	41	1 078	292,2	68,9	11,1
Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques	3	s	s	s	s
Transformation et conservation de fruits et légumes	9	s	s	s	s
Fabrication d'huiles et graisses végétales et animales	3	s	s	s	s
Fabrication de produits laitiers	189	2 765	1 322,1	171,3	99,8
Travail des grains ; fabrication de produits amylacés	11	107	31,0	7,8	0
Fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires	22	948	128,5	38,9	33,7
Fabrication d'autres produits alimentaires	42	431	59,6	17,3	3,0
Fabrication d'aliments pour animaux	12	375	127,4	21,0	2,0
Fabrication de boissons	38	357	98,8	39,1	29,3
Ensemble des IAA de la région	370	6 108	2 076,9	367,7	181,3
Ensemble des IAA françaises	13 513	415 026	147 031,0	29 526,0	28 207,0
Part de la région dans le total France	2,7%	1,5%	1,4%	1,2%	0,6%

Source : Agreste - ESANE 2010 - données provisoires

s : secret statistique

Les établissements agroalimentaires les plus importants de Franche-Comté			
Raison sociale	Classe d'effectif salarié	Commune	Secteur agroalimentaire
Fromageries Bel	250 à 499	Dole (39)	Fromages
Société Fromagère	250 à 499	Lons-le-Saunier (39)	Fromages
Nestlé France	250 à 499	Pontarlier (25)	Chocolat
Erhard viennoiserie	250 à 499	Thurey-le-Mont (25)	Pain, pâtisserie fraîche
Fromagerie Bel	250 à 499	Lons-Le-Saunier (39)	Fromages
Société André Bazin	250 à 499	Breuches (70)	Viandes
Eurosérum	150 à 249	Port-sur-Saône (70)	Autres produits laitiers
Fromagerie de Clerval	150 à 249	Santoche (25)	Fromages
Euroraulet SAS	150 à 249	Rocheft-sur-Nenon (39)	Pain, pâtisserie fraîche
Coopérative des Monts de Joux	100 à 149	Bannans (25)	Fromages

Source : Insee - CLAP au 31 décembre 2010

Industries agroalimentaires

Aliments pour animaux

Définition

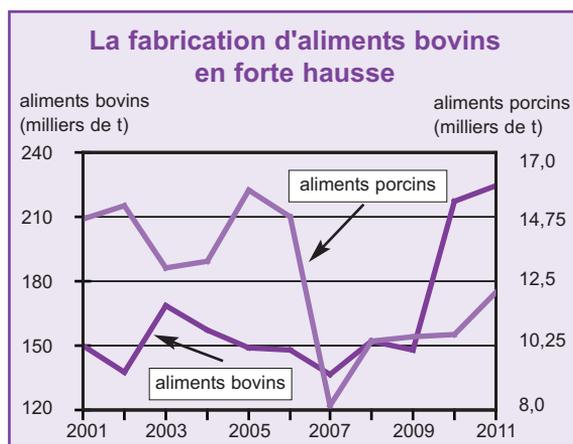
Les chiffres présentés ci-dessous sont issus d'une enquête non exhaustive réalisée trimestriellement par FranceAgriMer auprès des entreprises franc-comtoises de fabrication d'aliments pour animaux. Les entreprises enquêtées représentent environ 80% de l'activité régionale totale.

Il n'y a pas de corrélation entre les quantités produites dans la région et la consommation des exploitations agricoles franc-comtoises. En effet, celles-ci peuvent se fournir hors région dans des volumes variables.

Présentation

En 2011, la fabrication d'aliments pour bovins a pour la seconde année consécutive dépassé les 200 000 tonnes, pour atteindre 225 000 tonnes. L'aliment pour vaches laitières représente plus de 80% du tonnage pour bovins. Les productions d'aliments pour porcins ou pour volailles augmentent de façon encore plus sensible. Au final, sur l'année, près de 250 000 tonnes d'aliments pour animaux auront été produit en Franche-Comté, conditionnées soit en farines soit en granulés.

Ces hausses de production se sont accompagnées d'une très forte augmentation des prix, induite par l'envolée des cours des grandes cultures. Les éleveurs, confrontés à la hausse des coûts de l'alimentation animale et à un surcoût lié à la sécheresse du printemps 2011 ont été les plus fortement pénalisés. Le revenu des éleveurs spécialisés bovins viande a ainsi diminué de 6,5% par rapport à l'année précédente.



Source : FranceAgriMer (données 2007 incomplètes)

Fabrication d'aliments pour animaux en 2011					
unité : tonnes	Doubs	Jura	Haute-Saône	T. de Belfort	Franche-Comté
Veaux	5 204	1 763	360	1	7 328
Vaches laitières	102 551	69 139	14 033	73	185 796
Autres	6 999	21 863	2 769	18	31 649
Total bovins	114 754	92 765	17 162	92	224 773
Porcins	11 782	142	202	19	12 145
Volailles	2 256	712	404	81	3 453
Lapins	699	347	324	74	1 444
Divers	2 421	3 601	235	245	6 503
TOTAL	131 912	97 567	18 327	510	248 317

Source : FranceAgriMer

Glossaire

- AB** : Agriculture Biologique
ACAL : Aide à la Cessation Laitière
AGRIDIF : Agriculteurs en difficulté
ANPEA : Association Nationale Professionnelle des Engrais et des Amendements
AOC : Appellation d'Origine Contrôlée
AOP : Appellation d'Origine Protégée
ARP : Aide à la Réinsertion Professionnelle
ASP : Agence Service Paiement
BIC : Bénéfices Industriels et Commerciaux
CAB : Conversion à l'agriculture biologique
CAD : Contrat d'Agriculture Durable
CDOA : Commission Départementale d'Orientation Agricole
COP : Céréales, Oléagineux, Protéagineux
CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière
CTE : Contrat Territorial d'Exploitation
CUMA : Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole
DJA : Dotation Jeunes Agriculteurs
DDT : Direction Départementale des Territoires
DPU : Droits à Paiement Unique
EAE : Enquête Annuelle d'Entreprise
EARL : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
ESANE : Elaboration de la Statistique ANnuelle d'Entreprise
ETF : Entreprise de Travaux Forestiers
ETP : Équivalent Temps Plein
FNS : Fonds National de Solidarité
FAM : FranceAgriMer
FCO : Fièvre Catarrhale Ovine
GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
IAA : Industrie Agroalimentaire
ICHN : Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel
IGN : Institut national de l'Information Géographique et forestière
IG : Indication Géographique
IGP : Indication Géographique Protégée
INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
IPAMPA : Indice des Prix d'Achat des Moyens de Production Agricole
IPBIA : Indice des Prix des Biens d'Investissement de l'Agriculture
IPCI : Indice des Prix des Consommations Intermédiaires
MAE : Mesures agroenvironnementales
MAER : Mesures agroenvironnementales rotationnelles
MAET : Mesures agroenvironnementales territorialisées
MBS : Marge Brute Standard
MSA : Mutualité Sociale Agricole
OTEX : Orientation technico-économique
PAC : Politique Agricole Commune
PBS : Production Brute Standard
PDE : Plan de Développement de l'Exploitation
PHAE : Prime Herbagère AgroEnvironnementale
PIDIL : Programme pour l'installation et le Développement des Initiatives Locales
PMBE : Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage
PMTVA : Prime au Maintien du Troupeau de Vaches Allaitantes
PPE : Plan de Performance Energétique
PPP : Parcours de Professionnalisation Personnalisé
PRA : Petite Région Agricole
PSG : Plans Simples de Gestion
PVE : Plan Végétal pour l'Environnement
RA : Recensement Agricole
RCAI : Résultat Courant avant Impôts
RCO : Retraite Complémentaire Obligatoire
RICA : Réseau d'Information Comptable Agricole
RNEA : Revenu Net d'Entreprise Agricole
RSA : Revenu de Solidarité Actif
SAA : Statistique Agricole Annuelle
SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
SAU : Surface Agricole Utilisée
SRFD : Service Régional Formation et Développement
SSP : Service de la Statistique et de la Prospective
STH : Surface Toujours en Herbe
UGB : Unité de Gros Bétail
UNIFA : UNion des Industries de la Fertilisation
UTA : Unité de Travail Annuel
UTANS : Unité de Travail Annuel Non Salarisé
VDN : Vins doux naturels

Index alphabétique

A	
Abattages	130, 131
Agnelles	32, 33
Agriculture biologique	106, 107
Aide à la cessation laitière	94
Aides à la production laitière de montagne	84, 85
Aides à l'assurance récolte	84, 85
Aides à l'installation	90, 91
Aides aux agriculteurs en difficulté	94, 95
Aides aux surfaces	84, 85
Aides directes	80, 81
Aides liées aux productions végétales et animales	84, 85
Aides ovines	84, 85
Aliments pour animaux	136
Amendements	60
Apiculture	36
Apporteurs de lait	132, 133
Aide à la réinsertion professionnelle	94, 95
Avoine	14
B	
Blé tendre	14, 15
Boeufs	131
Bois énergie	100, 101
Bois d'industrie	100, 101
Bois d'œuvre	100, 101
Boisement (taux de)	98, 99
Bovins	28, 29
Brebis-mères	32, 33
Broutards	30
C	
Caprins	32, 33
Céréales	10, 11, 14, 15
Chasse	110
Chevaux lourds	32, 33
Chèvres	32, 33
Chevrettes	32, 33
Collecte de lait	132, 133
Colza	16, 17
Comptes de l'agriculture	68 à 74
Comté	133
Conditionnalité	80
Consommation de capital fixe	70
Consommations intermédiaires	70
Contrôle laitier	38, 39
Conversion à l'agriculture biologique	106
Cultures fourragères	19
D	
Découplage	80
Dotation aux jeunes agriculteurs	90, 91
Droits à Paiement Unique (DPU)	80 à 83
E	
EARL	48, 49
Effectifs salariés	134, 135
Emmental	133
Engrais	61
Enseignement agricole	111 à 120
Environnement	105 à 110
Équidés	32, 33, 129
Établissements laitiers	132, 133
Exploitation agricole	42, 43
Exploitation individuelle	48, 49
Exploitation forestière	100, 101
F	
Fertilisation	62, 63
Fèves et féveroles	18
Forêt	98
Fourrages annuels	11
G	
Gaec	48, 49
Génisses	28, 131
Gros bovins	30, 131
Gruyère	133

Index alphabétique

I

Industries agroalimentaires	134, 135
ICHN	86, 87
Indice des prix du fermage	55
Industrie des viandes	134, 135
Industrie du poisson	134, 135
Industrie laitière	134, 135
Insémination bovine	37
IPAMPA	64, 65
IPBIA	64, 65
IPCI	64, 65

J

Jachères	10, 11
Jardins familiaux	10, 11

L

Lactation	38, 39
Lait	38, 132, 133
Lapins	35
Légumes frais	11
Lin	16
Lupin doux	18
Luzerne	21

M

MAE	88, 89
MAE conversion à l'agriculture bio	88, 89
MAER	88, 89
MAET	88, 89, 108, 109
Main-d'oeuvre des exploitations	46, 47
Maïs grain	14, 15
Maïs fourrage	19
Marché foncier agricole	56, 57
Méthanisation	92, 93
Modulation	80
Mont d'Or	133
Morbier	133

N

Natura 2000	108
-------------	-----

O

Oeufs	36
Oléagineux	16, 17
Orge	14, 15
Ovins	32, 33
Ovins et caprins	131

P

PAC	80, 81
Pêche	110
Plans simples de gestion	104
Plaquettes	103
PMBE	92, 93
PMTVA	84, 85
Pois protéagineux	18
Porcelets	32, 33
Porcins	32, 33, 131
Porcs à l'engrais	32, 33
Poules pondeuses	35
Poulets de chair	35
Prairies artificielles	20, 21
Prairies de moins de 5 ans	20, 21
Prairies temporaires	20, 21
Prix du lait	132
Prime herbagère agroenvironnementale	88, 89
Production bovine	30, 31
Production caprine	34
Production ovine	34
Production porcine	34
Production de lait	38, 39
Produits connexes	102, 103
Protéagineux	18
Protection sociale des exploitants agricoles	126, 127
Protection sociale des salariés agricoles	124, 125
Plan végétal pour l'environnement	92, 93
Plan de performance énergétique	92, 93

Index alphabétique

R		Veaux de boucherie	30, 31
Raclette	133	Verrats	32, 33
Répartition des terres arables	10, 11	Vignes	24, 25
Répartition du territoire	8, 9	Vin	24, 25
Résultat courant avant impôts	68, 69	Volailles	35
Résultat agricole	68		
Revenu net d'Entreprise Agricole	68		
RICA	75 à 77		
S			
SAFER	56, 57		
Salariés agricoles	46, 47		
Sciage de bois	102, 103		
Scieries	102, 103		
Soja	16, 17		
Soutien à l'agriculture biologique	84, 85		
Statistiques annuelles sur les entreprises	134, 135		
Subsidiarité	80		
Superficie Agricole Utilisée	8, 9, 44, 45		
Surfaces boisées	8, 9		
Surface toujours en herbe	8, 9, 22, 23		
T			
Taureaux et taurillons	131		
Terres arables	10, 11		
Tournesol	16, 17		
Triticale	14, 15		
Truies	32, 33		
U			
UTANS	68		
V			
Vaches	28, 29, 130, 131		
Vaches de réforme	30, 31		
Vaches laitières	28, 29		
Vaches nourrices	28, 29		
Valeur vénale des terres	52, 53, 54		
Veaux	131		

Les publications d'Agreste Franche-Comté

la vente au numéro

Publications annuelles :

le mémento : 7 €

les chiffres du lait : 12 €

Publications trimestrielles :

conjoncture laitière : 4,50 €

publication mensuelle :

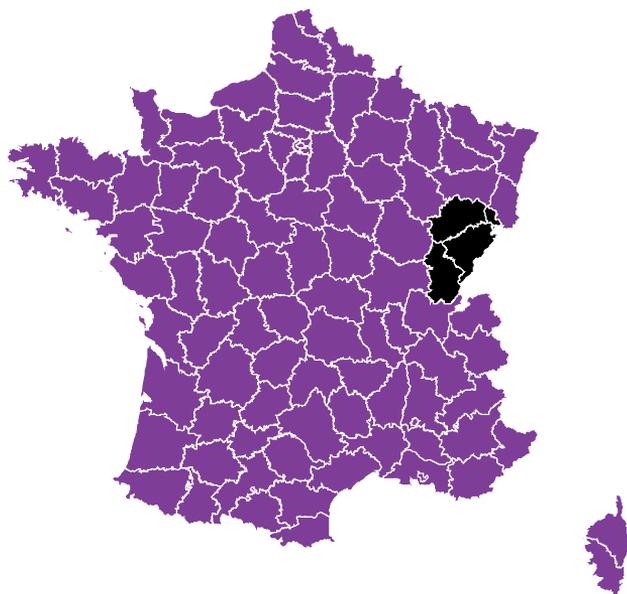
conjoncture : 4,50 €

les «4 pages» : 4,50 €

Participation aux frais d'envoi de publications de plus de quatre pages ou de cédéroms :

3 € dans l'Union européenne

5 € hors Union européenne.



Pour commander **Agreste Franche-Comté**

Service Régional de l'Information Statistique et Économique

Immeuble Orion - 191 rue de Belfort

25043 BESANÇON Cedex

Tél. : 03.81.47.75.50

Fax : 03.81.47.75.05

Mél : srise.draaf-franche-comte@agriculture.gouv.fr

<http://draaf.franche-comte.agriculture.gouv.fr>

Chèque libellé à l'ordre : Monsieur le Régisseur des recettes de la DRAAF de Franche-Comté

Directeur régional : P. Wehrlé

Directeur de la publication : F. Viprey

Rédaction : F. Boudon, P. Cart, L. Desobry, J.C. Farigoule, K. Frétière, E. Magnin, F. Maire, L. Malègue, O. Recordont, F. Viprey

Conception : C. Girrès

Composition : M.C. Petit-Maire et M. Marion

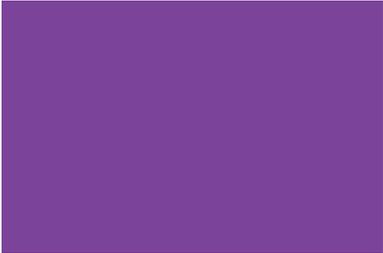
Photographies : SRISE et Albert Petit-Maire

Impression : Imprimerie ESTIMPRIM

Dépôt légal : novembre 2012

ISSN : 1962-9494

© Agreste 2012



Numéro 179 - Décembre 2012

Agreste : la statistique agricole
Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service Régional de l'Information Statistique et Économique

**Direction Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt de Franche-Comté**

Service Régional de l'Information Statistique et Economique

Immeuble Orion - 191 rue de Belfort

25043 BESANÇON Cedex

Tél. : 03.81.47.75.50

Fax : 03.81.47.75.05

Mél : srise.draaf-franche-comte@agriculture.gouv.fr



prix : 20 euros

